



Rapport annuel

d'activités et de
développement durable
2024-2025



Table des matières

2	Profil de la Société
3	Message de la présidente du conseil d'administration
4	Message de la présidente-directrice générale
5	Faits saillants 2024-2025
9	Investissement Québec en bref
10	Investissement Québec : partenaire incontournable des entreprises
12	Des interventions qui contribuent à propulser les entreprises
15	Contexte et perspectives économiques
16	Priorités stratégiques et développement durable
17	Accélérer la productivité et l'innovation des entreprises dans une perspective de développement durable
19	Favoriser la croissance des entreprises et propulser leurs exportations
20	Renforcer l'autonomie et la résilience des chaînes d'approvisionnement stratégiques
21	Faciliter l'accès à une main-d'œuvre qualifiée pour nos entreprises
22	Déployer nos talents et nos capacités organisationnelles
23	Suivi annuel du plan stratégique
25	Approche en matière de développement durable
26	Notre contribution à la transition pour une économie responsable et durable
27	Résultats de la Société
28	Activités de financement
33	Accompagnement des entreprises
36	Autres activités
37	Gouvernance
38	Conseil d'administration
48	Structure de gestion
49	Rémunération des dirigeants et employés
57	Ressources humaines
60	Gestion des risques
64	Éthique
65	Renseignements et exigences législatives
68	Performance financière
69	Rapport de gestion
84	États financiers consolidés
88	État consolidé de la situation financière
89	État consolidé des résultats
90	État consolidé du résultat global
91	État consolidé de la variation des capitaux propres
92	État consolidé des flux de trésorerie
93	Notes afférentes aux états financiers consolidés
154	Renseignements supplémentaires
155	Principaux investissements et financements
157	Filiales d'Investissement Québec
159	Financement autorisé des fonds propres d'Investissement Québec par secteur d'activité
160	Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires
161	Enjeux de développement durable et parties prenantes
164	Suivi du plan d'action de développement durable
167	Index GRI
173	Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive
182	Présence locale et internationale

Profil de la Société

Notre mission

La Société a prioritairement pour mission, tant dans ses activités propres que dans l'administration de programmes ou dans l'exécution d'autres mandats que lui confie le gouvernement ou le ministre, de participer activement au développement économique du Québec conformément aux grandes orientations du gouvernement en cette matière. Elle vise à stimuler l'innovation dans les entreprises, l'entrepreneuriat et le repreneuriat ainsi que la croissance de l'investissement et des exportations et à promouvoir notamment les emplois à haute valeur ajoutée dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir cette mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires.

La Société a, de plus, pour mission de fournir au ministre l'appui nécessaire au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger, à la mise en œuvre des politiques, des stratégies de développement et des programmes qu'il établit ainsi que des autres mesures qu'il prend, notamment en matière de commerce et de prospection d'investissements étrangers.

La Société accomplit sa mission dans une perspective de développement durable en favorisant le respect de l'environnement et l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière d'électrification de l'économie et de lutte contre les changements climatiques.

Notre vision

Être un partenaire incontournable de la croissance des entreprises et d'une économie québécoise innovante, inclusive, ouverte et durable en étant le principal levier de l'action économique du gouvernement.

Nos valeurs

Audace :

Nous défendons les idées créatives et prenons les risques nécessaires pour innover.

Collaboration :

Ensemble, nous trouvons des solutions et passons à l'action.

Engagement :

Nous sommes ambitieux, nous nous investissons avec énergie, nous développons notre talent et le mettons au service de nos clients.

Nos orientations stratégiques 2023-2027

- Accélérer la productivité et l'innovation des entreprises dans une perspective de développement durable
- Favoriser la croissance des entreprises et propulser leurs exportations
- Renforcer l'autonomie et la résilience des chaînes d'approvisionnement stratégiques
- Faciliter l'accès à une main-d'œuvre qualifiée pour nos entreprises
- Déployer nos talents et nos capacités organisationnelles





Message de la présidente du conseil d'administration

« Grâce à des interventions réfléchies et à des accompagnements adaptés, les équipes de la Société ont su répondre aux besoins pressants du milieu entrepreneurial. »

L'exercice 2024-2025 s'est conclu dans un contexte économique international instable, marqué notamment par des tensions commerciales avec les États-Unis. Alors que les entreprises naviguaient déjà dans l'adversité, nombre d'entre elles ont été touchées par l'incertitude entourant la mise en place des tarifs et les contre-tarifs. Plusieurs de nos entreprises en portefeuille ont subi ce contre-coup et les résultats d'Investissement Québec s'en sont ressentis également.

Or, ce sont dans ces circonstances que le mandat d'Investissement Québec prend tout son sens. Être là pour supporter les entreprises au moment où elles en ont besoin. Oser prendre des risques pour les appuyer dans leur croissance, là où elles sont rendues dans leur stade de développement. Les entreprises se sont rapidement tournées vers nous. Nos équipes, résilientes et agiles, étaient déjà à l'œuvre. L'importance de diversifier nos marchés d'exportation et de revoir notre approche pour stimuler la productivité afin de maintenir notre position concurrentielle figurait parmi nos priorités. Les équipes de la Société ont su rapidement et efficacement mettre en œuvre des solutions concrètes pour soutenir les entreprises du Québec. Grâce à des interventions réfléchies et à des accompagnements adaptés, elles ont su répondre aux besoins pressants du milieu entrepreneurial.

Si l'année 2024-2025 n'a pas été de tout repos, et s'est terminée dans l'incertitude, il nous appartient de garder le cap sur les programmes de financement et d'accompagnement que nous déployons. En dépit de la morosité, notre mission demeure. Investissement Québec constitue un levier pour la réussite de nos entreprises : nous avons la responsabilité de faciliter l'accès aux capitaux, de soutenir les secteurs stratégiques pour notre économie dans lesquels nous sommes investis, et d'être un partenaire structurant de l'écosystème du développement économique du Québec. Et ce, même si le contexte nous malmène nous aussi.

Dans ce contexte particulier, les travaux du Conseil et de ses comités ont permis de guider la mise en œuvre des orientations

stratégiques, tout en offrant une expertise éclairée sur des dossiers clés tels que la gestion des risques, les ressources humaines, la performance financière et la durabilité.

Je veux saluer le travail du comité de direction, sous le leadership de Bicha Ngo, qui a terminé une première année exceptionnelle comme dirigeante de notre société d'État. Elle et son équipe ont su opérer un recentrage de l'ensemble des activités en misant sur la pertinence et la valeur ajoutée de son champ d'action. Je tiens par ailleurs à remercier les équipes pour leur dévouement et leur engagement envers le développement économique du Québec.

De son côté, le conseil d'administration a continué de jouer son rôle avec énergie et rigueur, afin d'appuyer l'équipe de direction dans ses efforts pour soutenir les entreprises et lui conférer la vélocité nécessaire en période de turbulences économiques. Dans la foulée, nous avons accueilli de nouveaux administrateurs : messieurs Georges Attar, Jonathan Gignac et Richard Voyer. Leur impressionnante expérience contribuera à renforcer et éclairer la gouvernance de l'organisation. Je tiens par ailleurs à remercier Éloïse Harvey qui a quitté le conseil en cours d'années, après y avoir siégé pendant quatre années.

Je termine en remerciant mes collègues du Conseil de leur contribution : ils se sont investis et ont assumé leur rôle avec professionnalisme, pour permettre à Investissement Québec de livrer la mission de financement et d'accompagnement qui lui est confiée. Une mission capitale pour que Québec puisse se relever, démontrer sa résilience et affirmer sa capacité d'innovation.

Original signé

Geneviève Fortier, C.Q., M.A., Fellow CRHA.



Message de la présidente-directrice générale

« Ensemble, j'ai confiance que nous pourrons continuer d'accompagner efficacement les entreprises du Québec et contribuer à bâtir une économie toujours plus durable. »

C'est dans un contexte économique toujours empreint d'incertitude que s'est déroulée ma première année à la tête d'Investissement Québec. Plus que jamais, la pertinence de notre mission s'est révélée, à un moment où les entreprises ont dû composer avec de forts vents contraires et surmonter de nombreux obstacles. Les 6 750 accompagnements et 2 350 interventions financières réalisés cette année en sont la preuve concrète, témoignant de la portée de notre engagement à leurs côtés.

Au cours de l'exercice, je suis allée à la rencontre des entrepreneurs dans plusieurs régions du Québec. Ces visites sur le terrain, que je poursuivrai dans les prochains mois, ont enrichi ma compréhension des défis auxquels nos entreprises sont confrontées. Tout juste sorties des turbulences de la pandémie, elles font aujourd'hui face à de nouveaux aléas économiques. Pourtant, partout où je suis allée, j'ai été témoin de leur résilience, de leur créativité et de leur agilité — des qualités qui m'ont profondément impressionnée.

C'est avec l'ambition de demeurer alignés aux enjeux des entreprises que nous avons lancé cette année grand V, une nouvelle initiative qui vise à stimuler les investissements et à accélérer le virage des entreprises vers l'innovation et la productivité durable. La cible de 4,5 milliards de financement sur trois ans que nous nous sommes fixée est ambitieuse, mais les 225 projets financés, représentant un milliard de dollars de financement pour des projets d'une valeur de près de 3,1 milliards de dollars, après seulement cinq mois, démontrent toute sa pertinence pour motiver les entreprises à augmenter leur productivité durable.

En réponse aux menaces tarifaires émanant de nos voisins du sud, nous avons également fait preuve d'agilité pour appuyer les entreprises exportatrices dans la diversification de leurs marchés, notamment avec le lancement de la solution

de financement Panorama, et redoublé d'efforts pour les accompagner dans la vente de leurs produits et services ailleurs au Canada et à l'étranger.

Face aux contraintes avec lesquelles jonglent les entreprises, les employés d'Investissement Québec jouent un rôle clé, et il est essentiel que nous intervenions de manière efficace et pertinente. C'est dans cet esprit que nous avons mené un plan d'optimisation visant à recentrer l'organisation sur ses priorités et augmenter sa valeur ajoutée. Cette démarche s'est traduite par une révision réfléchie de notre offre afin de concentrer nos ressources là où elles ont le plus d'impact pour les entreprises du Québec, en demeurant fidèles à notre mission.

Si l'organisation évolue, elle demeure centrée sur le même objectif : propulser la croissance des entreprises québécoises. Je suis persuadée que nos entrepreneurs et dirigeants d'entreprises sauront faire face à l'adversité, malgré l'incertitude qui continue de planer. Nous serons présents à leurs côtés pour continuer de les encourager à être plus productives pour gagner en compétitivité et diversifier leurs marchés.

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement les employés d'Investissement Québec pour leur dévouement envers les entreprises que nous soutenons. Je remercie également chaleureusement les membres du comité de direction pour leur engagement indéfectible, qui nous a permis d'avancer avec cohérence dans un contexte exigeant. Je salue finalement le rôle essentiel de notre conseil d'administration, dont la gouvernance avisée soutient notre capacité à évoluer dans un environnement en transformation.

Ensemble, j'ai confiance que nous pourrons continuer d'accompagner efficacement les entreprises du Québec et contribuer à bâtir une économie toujours plus durable.

Original signé

Bicha Ngo, CFA

Faits saillants 2024-2025



Plus de **6 750**
accompagnements d'entreprises
en matière de technologie,
d'exportation, de conseils
d'affaires et de main-d'œuvre



Un rendement
moyen de

6,2 %
sur 5 ans



4,7 G\$

de financement octroyé, pour des projets
d'une valeur totale de

21,4 G\$

Faits saillants 2024-2025



Financement

Participer au
développement
économique en région

51 %

des projets financés réalisés
dans les MRC non urbaines

Contribuer à la hausse
de productivité

4,6 G\$

en valeur de projets financés visant
l'accroissement de la productivité

Accélérer la
croissance des PME
et donner de l'élan
aux jeunes pousses

117 M\$

investis en capital de risque et
via des fonds d'investissement¹

Soutenir le développement
des entreprises

1,4 G\$

investis en fonds propres

3,3 G\$

investis via les programmes mandataires
du gouvernement du Québec

¹ La somme investie en capital de risque et via les fonds d'investissement est incluse dans le financement total octroyé des fonds propres d'Investissement Québec.



Faits saillants 2024-2025

Accompagnement

Accroître les exportations

4,3 G\$

de ventes fermes hors Québec
générées par des entreprises
québécoises ayant bénéficié
de l'expertise d'Investissement
Québec International

Augmenter l'automatisation et la numérisation

1 147

projets d'accompagnement technologique
visant un avancement en innovation

Attirer des investissements au Québec

6,4 G\$

d'investissements au Québec de
la part d'entreprises étrangères

Accompagner les entreprises face aux enjeux de main-d'œuvre

767

accompagnements traitant d'enjeux de main-d'œuvre

Appuyer les secteurs stratégiques de l'économie québécoise

2,7 G\$

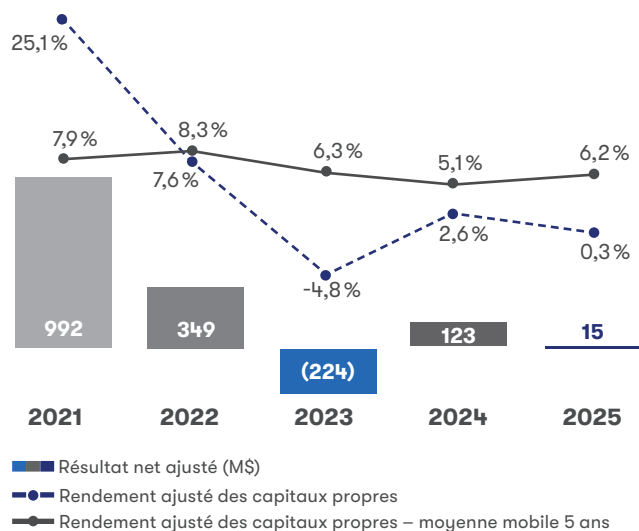
investis dans les secteurs stratégiques

Faits saillants 2024-2025

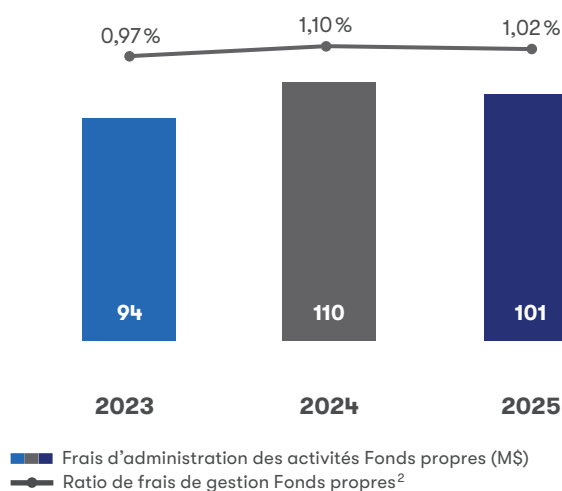
Performance financière

La Société a prioritairement pour mission de participer activement au développement économique du Québec conformément aux grandes orientations du gouvernement, tout en visant un rendement moyen à long terme de ses capitaux propres au moins équivalent au taux d'emprunt du gouvernement.

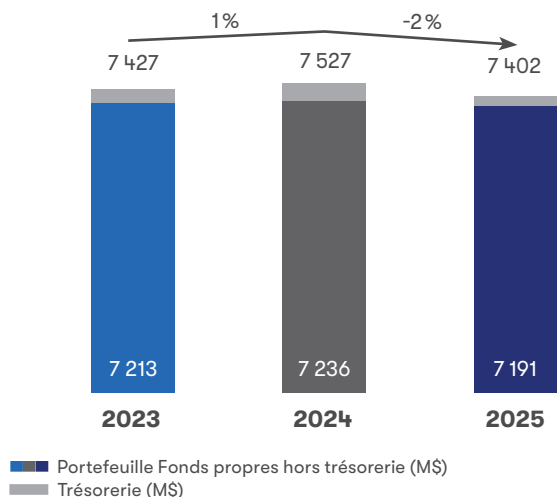
Résultat net ajusté et rendement ajusté des capitaux propres



Ratio de frais de gestion Fonds propres



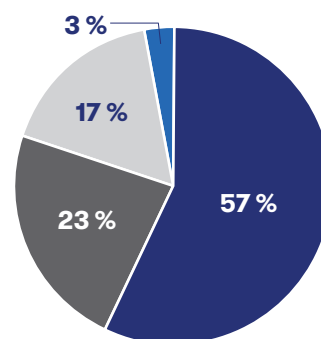
Portefeuille Fonds propres



Répartition du portefeuille

7 402 M\$

- Financement
- Participations
- Capital de risque et fonds d'investissement
- Trésorerie et autres



² Frais d'administration des secteurs d'investissement Fonds propres exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Le ratio de frais de gestion exclut les frais relatifs au secteur Accompagnement.



01

Investissement Québec **en bref**

Investissement Québec : partenaire incontournable des entreprises

Investissement Québec offre deux gammes de services : du financement et de l'accompagnement. Dans les deux cas, le soutien offert aux entreprises est adapté à leurs objectifs, qu'il s'agisse de croissance, d'augmentation de la productivité et de la compétitivité, d'innovation, de développement de marchés locaux et internationaux, ou encore de transition durable. Aligné avec la mission de développement économique de la Société, le soutien offert aux entreprises québécoises contribue à les faire passer de petites à moyennes et de moyennes à grandes.

L'ensemble de l'offre de services de la Société vise à compléter celle des autres organismes publics, des institutions financières du secteur privé et des autres partenaires en matière d'accompagnement. L'objectif est de permettre l'établissement d'une chaîne de financement et d'accompagnement entière et propre à assurer la croissance des entreprises selon leur stade de développement.

La proportion de projets financés avec des partenaires financiers exprime bien cette approche en matière de complémentarité. En effet, au 31 mars 2025, ce taux s'établit à 77%. Pour ces projets, chaque dollar financé par Investissement Québec a contribué à un financement supplémentaire de 2,6 dollars des partenaires financiers³.



³ Ces résultats comprennent à la fois les activités des fonds propres et celles à titre de mandataire du gouvernement du Québec.



Financement

Grâce à une approche flexible, le financement offert par Investissement Québec est adapté aux réalités des entreprises.

- **Prêts et garanties**

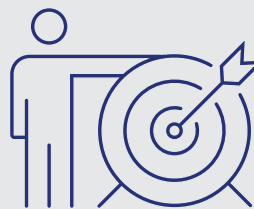
Différents types de prêts, adaptés au stade de développement des entreprises, à leurs objectifs d'affaires et à la nature de leurs projets, permettent aux entrepreneurs de propulser leur croissance.

- **Investissement en capital-actions**

Prise de participations pour propulser les startups à fort potentiel de croissance ou pour les entreprises bien établies souhaitant concrétiser leurs projets d'expansion, de consolidation ou de repreneuriat.

- **Programmes gouvernementaux**

Programmes administrés par Investissement Québec et développés en concertation avec le gouvernement, en fonction des priorités en matière de développement économique et de productivité.



Accompagnement

L'accompagnement offert par les experts d'Investissement Québec s'arrime aux besoins des entreprises en matière de productivité, d'innovation et de développement de marchés.

- **Conseil d'affaires**

Soutien continu et stratégique pour appuyer les entreprises dans la réalisation de leurs projets et l'atteinte de leurs objectifs d'affaires.

- **Transformation technologique**

Accompagnement concret pour saisir les opportunités technologiques les plus porteuses afin que les entreprises gagnent en productivité, tant au niveau de leurs opérations que de leurs produits.

- **Exportation et internationalisation**

Accompagnement pour maximiser le succès des entreprises exportatrices, que ce soit pour diversifier leurs marchés ou s'implanter au-delà des frontières du Québec.

- **Stratégies de main-d'œuvre**

Un accompagnement complet et personnalisé des entreprises dans l'identification des meilleures stratégies de main-d'œuvre locale et internationale.

Umano Medical

Chaudière-Appalaches

Soutien apporté

- Conseil d'affaires
- Exportation et internationalisation
- Financement



De la productivité à l'internationalisation

Umano Medical conçoit et fabrique des lits d'hôpitaux et des matelas thérapeutiques innovants, ainsi que des solutions connectées et des accessoires complémentaires.

Face à la demande croissante pour ses produits, l'entreprise a pris un virage technologique pour accroître sa capacité de production. Elle emploie aujourd'hui près de 500 employés répartis dans ses trois usines et places d'affaires à L'Islet, Lévis, Sherbrooke et St-Louis aux États-Unis, en plus d'employés un peu partout à travers l'Amérique du Nord.

Depuis 2018, Umano Medical bénéficie du soutien d'Investissement Québec pour ses projets d'automatisation, d'acquisition d'équipements de pointe et d'agrandissement de son site de L'Islet. Ce soutien se traduit par du financement et de l'accompagnement dans ses démarches de diversification des marchés.

Grâce à ces investissements et à une culture d'innovation bien ancrée, Umano Medical est aujourd'hui présente dans toutes les provinces canadiennes et dans six pays hors États-Unis, soit l'Australie, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, Singapour et la Malaisie. L'entreprise se démarque par sa capacité à conjuguer performance, croissance et compétitivité sur la scène mondiale.

Groupe Novatech

Montérégie

Soutien apporté

- Conseil d'affaires
- Exportation et internationalisation
- Transformation technologique



Un projet de relève porteur d'avenir

Groupe Novatech conçoit et fabrique des composantes architecturales destinées au secteur des portes et fenêtres. Forte de plus de 1 300 employés, l'entreprise s'appuie sur des installations modernes situées au Québec, en Ontario et aux États-Unis. Elle exploite 16 usines et 5 centres de distribution, où est produite une large gamme de fenêtres de porte, de portes d'acier, de portes-patio, de verres résidentiels et de verres commerciaux destinés à une clientèle nord-américaine et internationale.

En mai 2024, un regroupement d'investisseurs, dont la famille Gendreau propriétaire de Garaga Inc., et Investissement Québec, s'est joint à l'actionnariat de Groupe Novatech, aux côtés de son président-directeur général Harold Savard. Cette transition stratégique assure une relève entrepreneuriale solide, guidée par une vision commune de croissance durable et d'innovation continue.

Alors que les deux entreprises continuent d'opérer de manière autonome, ce projet assure la continuité de deux fleurons industriels québécois, stimule leur expansion à l'international et renforce leur position concurrentielle sur les marchés.

Productivité, efficacité et durabilité : faire d'une pierre trois coups

PureSphera est un chef de file québécois dans la récupération et la valorisation des matières issues d'appareils frigorifiques en fin de vie. L'entreprise se distingue par sa capacité à capter et éliminer de façon sécuritaire les gaz nocifs qu'ils contiennent, contribuant ainsi concrètement à la lutte contre les changements climatiques.

Depuis la mise en œuvre du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises en 2021, la demande pour leur récupération a bondi de plus de 20 % annuellement au cours des dernières années. Alors que son usine de Bécancour tournait presque à plein régime, PureSphera a choisi d'investir dans des projets d'augmentation de sa productivité, soutenue par l'initiative grand V d'Investissement Québec.

Ces investissements permettent à l'entreprise d'acquérir des équipements de pointe nécessaires pour accroître la capacité de son broyeur, de moderniser ses systèmes périphériques, d'implanter des outils informatiques et de renforcer le suivi logistique de ses opérations.

En se donnant les moyens d'innover, PureSphera fait d'une pierre, trois coups : elle augmente sa capacité de production, réduit significativement l'émission de gaz dans l'atmosphère et solidifie son positionnement comme leader dans la récupération et la valorisation des matières issues d'appareils frigorifiques!

PureSphera

Centre-du-Québec

Soutien apporté

- Conseil d'affaires
- Exportation et internationalisation
- Financement
- Transformation technologique



Un avantage concurrentiel taillé au laser

Laserax se spécialise dans la conception et la fabrication d'équipements de marquage, de nettoyage et de soudure laser destinés à l'industrie automobile, aux véhicules électriques et au secteur du stockage d'énergie. Reconnue comme un acteur clé en optique et en photonique, l'entreprise exporte ses produits au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Toujours tournée vers l'avenir, Laserax mise sur l'innovation pour accélérer sa croissance et renforcer sa compétitivité. Soutenue par Investissement Québec depuis 2018, tant par du financement que de l'accompagnement, l'entreprise a bénéficié d'un soutien à chaque étape de sa croissance. Aujourd'hui, elle investit dans le développement de technologies laser destinées aux composants de batteries et de véhicules électriques, tout en élargissant son expertise dans plusieurs autres secteurs, notamment l'énergie solaire, le médical et le dentaire.

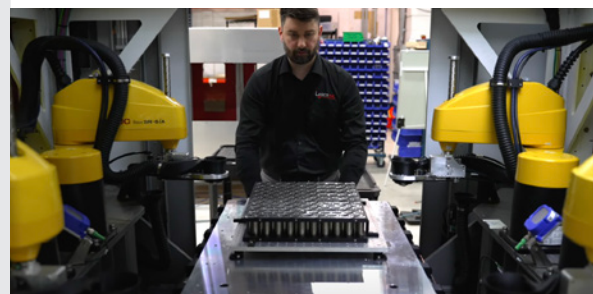
Avec ses projets, Laserax vise à consolider sa position de fournisseur principal de solutions laser auprès des grands donneurs d'ordres mondiaux. Son objectif est clair : livrer ses équipements en deux fois moins de temps que ses concurrents et ainsi renforcer son avantage concurrentiel.

Laserax

Capitale-Nationale

Soutien apporté

- Conseil d'affaires
- Exportation et internationalisation
- Financement
- Transformation technologique



LJL Mécanique Abitibi-Témiscamingue

Soutien apporté

- Conseil d'affaires
- Financement
- Transformation technologique



Moderniser pour mieux servir

LJL Mécanique offre un service complet en location de main-d'œuvre ainsi qu'en conception, fabrication et réparation de pièces d'usure et d'équipements pour les secteurs miniers et forestiers. Forte de plus de 200 employés qualifiés, l'entreprise est active à la fois dans son atelier de Sainte-Germaine-Boulé et sur divers sites miniers au Canada.

Alors que la demande pour ses services a plus que doublé au cours des dernières années, LJL Mécanique a investi pour soutenir sa croissance et augmenter sa productivité. Son usine en Abitibi-Témiscamingue est en voie d'être modernisée et agrandie, avec l'ajout d'un espace équipé d'un pont roulant, d'appareils de levage et d'une table de coupe plasma à la fine pointe de la technologie.

En modernisant son usine et ses opérations, LJL Mécanique se donne les moyens d'augmenter considérablement sa capacité de production, notamment pour ses ventes de plaques d'usure, tout en consolidant son rôle de chef de file dans son secteur. Ses projets démontrent bien qu'avec une approche axée sur l'innovation, il est possible d'allier efficience manufacturière et agilité terrain pour répondre concrètement aux besoins des entreprises minières et forestières!

Groupe MDMP Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine – Côte-Nord

Soutien apporté

- Conseil d'affaires
- Exportation et internationalisation
- Financement



Une vague d'innovation pour plus de productivité

Groupe MDMP est spécialisé dans la transformation et la commercialisation de divers produits de la mer, notamment le crabe des neiges, le homard et les poissons de fond, qu'il exporte presque totalement à l'international. Malgré la nature cyclique de l'industrie de la pêche, l'entreprise réussit à tirer son épingle du jeu en misant sur l'innovation et sa présence marquée dans plusieurs régions du Québec, particulièrement la Gaspésie et la Côte-Nord.

Alors que les prévisions indiquent une plus grande abondance de poissons et crustacés présents dans les eaux de l'est du Québec et dans le golfe du Saint-Laurent au cours des prochaines années, Groupe MDMP a choisi d'optimiser ses capacités de production pour saisir cette occasion. L'entreprise prévoit l'implantation de viviers sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent ainsi que l'ajout de deux lignes de transformation du homard sur la Côte-Nord et en Gaspésie.

Grâce à l'intégration d'équipements de pointe en aération, oxygénation et circulation de l'eau, ainsi qu'à l'automatisation des lignes de production, Groupe MDMP entend transformer la biomasse en respectant les plus hauts standards de qualité. Par cette démarche d'augmentation de la productivité appuyée par l'initiative grand V, l'entreprise renforce sa résilience et consolide sa position de chef de file dans l'industrie des produits de la mer.

Contexte et perspectives économiques

L'exercice 2024-2025 a été marqué par une modeste embellie économique relativement à l'exercice précédent, mais les effets des taux d'intérêt élevés et des tensions géopolitiques sont demeurés palpables. Bien que le taux de chômage soit passé de 4,5 % à 5,4 % en 2024, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée demeure préoccupante pour les entreprises dans quelques régions et secteurs.

En 2024, le PIB réel du Québec a progressé de 1,4 %, porté principalement par une hausse de plus de 3 % des dépenses de consommation des ménages et des administrations publiques.

En revanche, les investissements en capital fixe ont reculé légèrement, affectés par une baisse des investissements publics, ainsi qu'une réduction des investissements privés en machines et en ouvrages non résidentiels.

Le commerce extérieur a également pesé négativement sur la croissance, les importations ayant augmenté davantage que les exportations.

Les industries productrices de biens ont affiché une baisse de leur PIB réel de 0,9 % en 2024, alors que celui des industries productrices de services a augmenté de 2,1 %, stimulé notamment par l'éducation et les soins de santé.

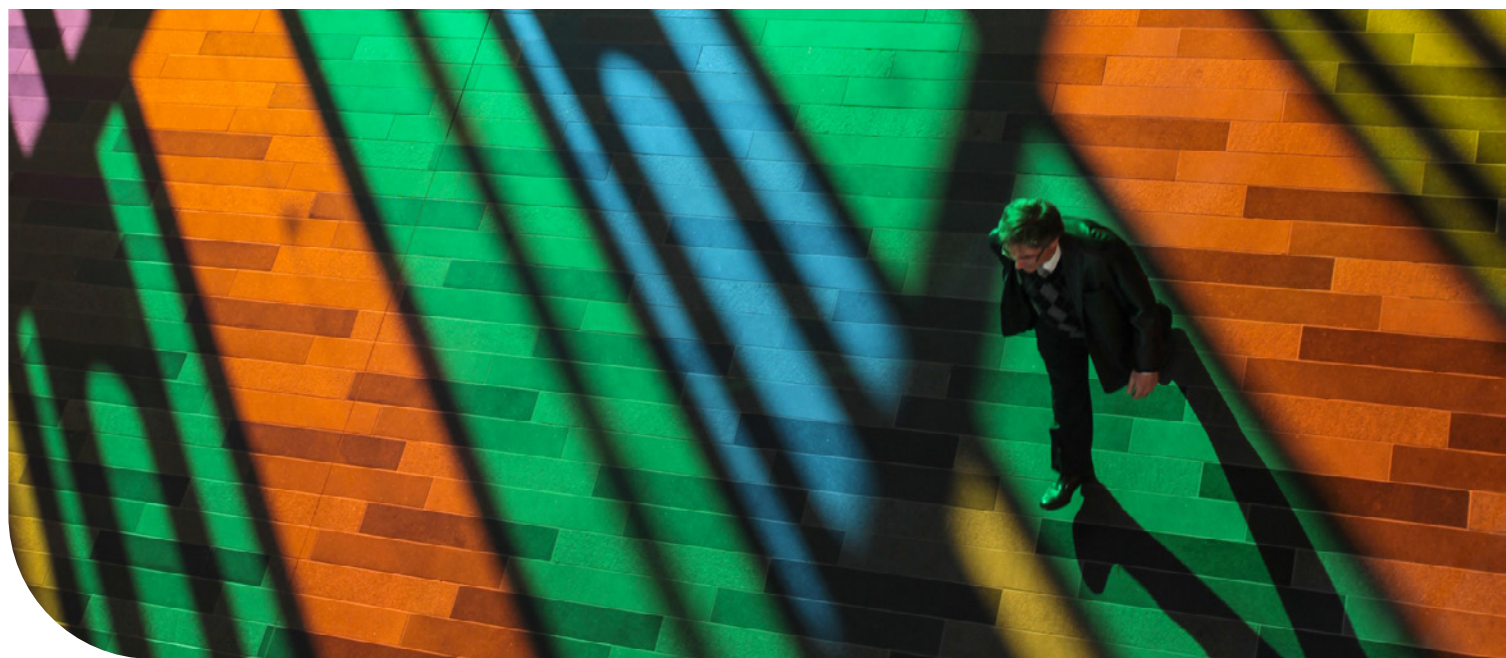
Par ailleurs, le secteur manufacturier a connu un recul notable de 2,1 %, particulièrement dans la fabrication de biens non durables. Parmi les 19 sous-secteurs de la fabrication, 14 ont contribué à la baisse en 2024, dont la fabrication du papier,

la fabrication de boissons et de produits du tabac, ainsi que la première transformation des métaux.

La poursuite d'une croissance économique positive pour l'exercice 2025-2026 est confrontée à une très grande incertitude découlant des risques d'une guerre commerciale avec notre principal partenaire économique. L'appréhension des marchés a été palpable dans les semaines suivant l'élection de Donald Trump et l'exécution des menaces tarifaires à l'égard du Canada : chute brutale des marchés boursiers mondiaux et baisse significative de la confiance des entreprises et de leurs intentions d'investissements, tel qu'illustré par le baromètre des affaires de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Ceci témoignait bien de l'état d'esprit des entreprises au moment de terminer l'exercice 2024-2025, alors que l'on ne connaissait avec certitude ni l'ampleur finale de ces tarifs, ni leur durée, ni leur portée définitive. La croissance prévue par les grandes institutions financières dans leur scénario de base pour 2025 se situe à près de 1 %, mais le risque d'une récession est significatif en cas de tarifs douaniers persistants. Il existe également un risque concomitant d'une résurgence du taux d'inflation avec ces tarifs.

Quels que soient les enjeux et les risques, les entreprises doivent savoir transformer les défis en opportunités. Investissement Québec est déterminé à les aider, tant sur le plan de l'accompagnement que sur celui du financement, et à les inciter à passer à l'action en matière de productivité, à améliorer leur performance environnementale, à diversifier leurs exportations et à renforcer leurs chaînes d'approvisionnement.

Les données présentées dans ce texte sont tirées des publications *Produit intérieur brut par industrie au Québec – Décembre 2024* et *Comptes économiques du Québec – Quatrième trimestre 2024* de l'Institut de la statistique du Québec.





02

Priorités stratégiques et développement durable

Nos orientations stratégiques 2023-2027

Partout au Québec, Investissement Québec accompagne les entreprises dans leur croissance en les conseillant, en les finançant et en les aidant à croître et à innover, dans le but de rendre l'économie québécoise plus inclusive, durable et forte.

L'augmentation de la productivité et la croissance des entreprises tout comme le renforcement des chaînes d'approvisionnement et l'accès à des solutions aux enjeux de main-d'œuvre pour pallier les besoins de talents qualifiés sont des priorités pour la Société. Ces orientations sont au cœur des actions d'Investissement Québec pour les prochaines années, en particulier pour les chaînes de valeur des sept secteurs prioritaires suivants :

- L'aérospatiale
- Les ressources naturelles
- L'aluminium
- Les nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle et le numérique
- Les sciences de la vie
- L'agroalimentaire
- Les technologies propres, dont les énergies renouvelables et le captage et la séquestration du carbone

Le plan stratégique de la Société se décline en cinq orientations.

Orientation 1

Accélérer la productivité et l'innovation des entreprises dans une perspective de développement durable

Pour que les entreprises croissent et demeurent compétitives, l'adoption de solutions technologiques et innovantes est essentielle. L'intégration de technologies permet non seulement d'améliorer la productivité et de s'adapter à la rapidité d'évolution des marchés, mais constitue également un levier important pour réussir la transition vers une économie responsable et durable.

En effet, la lutte contre les changements climatiques est un défi majeur pour assurer un développement économique durable. C'est pourquoi Investissement Québec incite les entreprises à saisir les opportunités technologiques qui en découlent et à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs activités.

Plus concrètement, la Société dispose d'une offre de services intégrée et diversifiée lui permettant d'agir de façon structurante auprès des entreprises, tant sur le plan du financement que de l'accompagnement. Cela se concrétise notamment par l'entremise de l'initiative grand V.

grand **V**

Lancée à l'automne 2024, l'initiative grand V vise à stimuler les investissements et à accélérer le virage vers l'innovation et la productivité durable des entreprises afin de propulser leur croissance.



grand V

Cible de
4,5 G\$
sur trois ans

225
projets financés

Des interventions financières
autorisées d'une valeur de
1 G\$

Faire passer les entreprises à l'action

L'initiative grand V propose du financement et de l'accompagnement technologique pour soutenir l'implantation de projets d'innovation et de productivité durable par les entreprises. L'initiative peut appuyer des projets, comme l'acquisition, l'implantation ou le développement de technologies innovantes, la réalisation d'activités de R et D visant le développement ou l'amélioration significative d'un produit, d'une technologie ou d'un équipement innovant. En plus du financement, le duo grand V propose des services d'accompagnement sur mesure assurés par les experts en innovation d'Investissement Québec pour répondre aux besoins technologiques des entreprises, tant en matière d'optimisation des opérations que d'amélioration des produits. De plus, en se prévalant du duo grand V (financement + accompagnement), les entrepreneurs pourraient avoir accès à une banque pouvant aller jusqu'à 100 heures d'accompagnement technologique pour mettre en œuvre leur projet⁴.

Investissement Québec s'est donné une cible de financement de 4,5 G\$ sur 3 ans (2024-2027) pour grand V. Cinq mois seulement après le lancement de cette nouvelle initiative, 225 projets ont été financés pour des interventions financières autorisées d'une valeur de 1 milliard de dollars, qui représentent une valeur totale de projets de près de 3,1 milliards dollars. Chaque dollar financé par la Société et les fonds du gouvernement du Québec a ainsi contribué à des investissements totaux de 3 dollars dans l'économie d'ici.

Mobiliser et outiller les entreprises

L'initiative grand V, c'est aussi tout un éventail d'outils complémentaires pour inspirer et guider les entreprises vers l'innovation et la productivité durable. Les entrepreneurs ont ainsi l'occasion de s'informer, de s'inspirer, de rencontrer leurs pairs et de discuter avec des experts.

Depuis le lancement, Investissement Québec a participé à 24 tribunes organisées par des partenaires, et plusieurs webinaires ont été présentés pour faire connaître la nouvelle initiative. De plus, un microsite regroupant une variété de contenus, incluant des études de cas et des articles informatifs, a été mis en ligne.

Propulser la croissance grâce à l'innovation

Dans un contexte économique fluctuant, mais qui demeure compétitif et de plus en plus axé sur le développement durable, implanter des projets d'innovation et de productivité durable permet aux entreprises de répondre aux exigences croissantes des clients et des donneurs d'ordres, d'améliorer leur efficacité opérationnelle et de s'adapter à la transition durable. Les entreprises québécoises doivent donc poursuivre leurs avancées et leurs investissements pour innover et gagner en productivité durable, deux leviers majeurs pour augmenter leur compétitivité.

Suite naturelle de Productivité innovation et Compétivert

Depuis 2020, les initiatives Compétivert et Productivité innovation ont aidé les entreprises à adopter des technologies propres et à miser sur l'innovation pour accroître leur productivité. Ces deux initiatives ont pris fin respectivement en mars et septembre 2024, ouvrant la voie à grand V pour propulser les entreprises encore plus loin.

L'initiative Compétivert avait pour objectif d'inciter les entreprises à intégrer des technologies propres et à adopter des pratiques écoresponsables afin de diminuer leur empreinte environnementale tout en augmentant leur compétitivité. Les cibles de financement établies au lancement de l'initiative ont été dépassées et ont fait l'objet d'une reddition de compte lors du précédent rapport annuel d'activités et de développement durable de la Société.

L'initiative Productivité innovation visait quant à elle à accompagner les entreprises sur les plans financier, stratégique et technologique pour assurer le succès des projets visant l'amélioration de la productivité.

Au terme de l'initiative, au 30 septembre 2024, Investissement Québec a largement dépassé la cible de départ de 2,4 milliards de dollars de financement sur quatre ans. En effet, 1 419 projets ont obtenu du financement d'une valeur de plus de 4 milliards de dollars, pour une valeur totale de projets de plus de 12 milliards de dollars. Chaque dollar financé par la Société et les fonds du gouvernement du Québec a ainsi contribué à des investissements totaux de 3 dollars dans l'économie d'ici.

⁴ Admissibilité des projets, du prêt et des conditions sujets à autorisation dans le cadre du duo grand V. Les prêts octroyés dans le cadre d'ententes de syndication ou en financement subordonné ne sont pas admissibles. D'autres conditions pourraient aussi s'appliquer.

Orientation 2

Favoriser la croissance des entreprises et propulser leurs exportations



Les entreprises en expansion exercent un impact considérable sur l'innovation, la croissance de la productivité et le niveau de compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux. La Société dispose de plusieurs leviers pour stimuler l'essor de champions québécois, et ce, dans toutes les régions du Québec.

L'accès aux marchés internationaux ainsi que le maintien des sièges sociaux au Québec sont des priorités pour Investissement Québec, comme ils sont essentiels à l'augmentation des investissements privés, à la croissance des entreprises et au développement économique du Québec.

Favoriser la croissance

Investissement Québec investit dans des projets à fort potentiel, que ce soit pour accélérer la croissance d'entreprises québécoises ou pour faciliter des acquisitions. Il peut s'agir d'investissements directs en capital de développement et en capital de risque, ou encore d'investissements indirects réalisés par l'entremise de fonds spécialisés.

Grâce à des solutions de financement variées, les entreprises peuvent concrétiser leurs projets, que ce soit pour explorer de nouveaux marchés, développer des projets innovants, augmenter leur productivité ou encore adopter des technologies propres et des pratiques écoresponsables.

De plus, à titre de mandataire pour le gouvernement du Québec, la Société administre divers programmes financiers qu'il met en place. Parmi eux, le Fonds de croissance des entreprises québécoises (FCEQ) vise à faire fructifier et à accroître les investissements en participation. Il est destiné aux entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec qui présentent un fort potentiel de croissance ou qui revêtent un caractère stratégique pour l'économie du Québec.

Propulser les exportations

Par son ouverture sur le monde, l'économie du Québec tire une grande partie de sa richesse de la vente de produits et services et de son savoir-faire sur les marchés extérieurs. L'internationalisation est un moteur de croissance incontournable pour le développement des entreprises et des régions. Les équipes d'Investissement Québec International sont très actives pour accompagner les entreprises à fort potentiel d'exportation. Notamment, elles organisent des activités visant à mettre en relation des entreprises québécoises et des acheteurs étrangers, lesquelles favorisent le maillage et mènent à des occasions d'affaires.

Diversifier les marchés grâce à Panorama

En février 2025, Investissement Québec a lancé Panorama, une solution visant à soutenir les stratégies des entreprises du Québec en matière de diversification de marchés hors Québec, au Canada et à l'international, hors États-Unis. Panorama allie financement et services d'accompagnement pour soutenir et solidifier les démarches des entreprises sur les marchés hors Québec. Ce type de soutien, en plus des services d'aide à l'implantation commerciale et à l'acquisition sur les marchés hors Québec habituels, favorise l'augmentation des ventes des entreprises québécoises sur les marchés internationaux.

Finalement, les acquisitions stratégiques à l'étranger et la commercialisation des innovations constituent d'importants vecteurs de croissance pour les entreprises. Ainsi, en plus de soutenir des projets visant à stimuler les exportations, la Société vise à faciliter l'accompagnement et le financement des entreprises d'ici, en collaboration avec les représentations du Québec à l'étranger.

Orientation 3

Renforcer l'autonomie et la résilience des chaînes d'approvisionnement stratégiques

Au cours des dernières années, plusieurs événements ont exercé une influence, ici comme ailleurs dans le monde, sur les opérations, le transport et la logistique de nombreuses entreprises. Ces événements ont éveillé les entreprises à la grande importance que revêt une gestion optimale de leur chaîne d'approvisionnement, notamment en y intégrant des fournisseurs québécois.

Encourager les chaînes d'approvisionnement locales

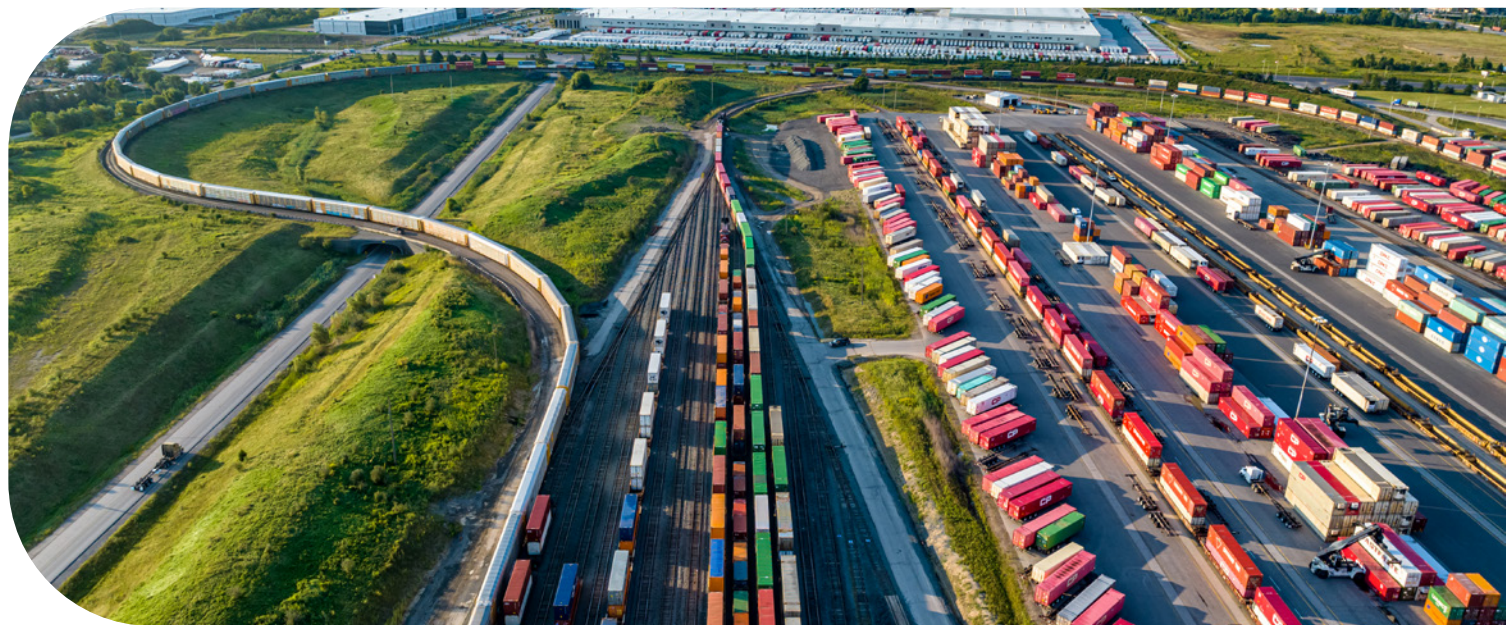
En s'approvisionnant auprès des nombreux fournisseurs et sous-traitants de proximité, les entreprises peuvent se développer et produire de manière innovante, durable et compétitive. Ainsi, Investissement Québec met à la disposition des PME et sous-traitants québécois des solutions de financement et d'accompagnement qui contribuent à renforcer les chaînes d'approvisionnement locales.

Au cours de l'exercice 2024-2025, la Société a entre autres assuré une veille pour repérer les besoins non comblés dans les chaînes d'approvisionnement de secteurs stratégiques et identifier des entreprises québécoises aptes à y répondre, en plus de mettre en relation de nombreuses entreprises avec de potentiels fournisseurs québécois.

Appuyer concrètement les entreprises de secteurs stratégiques

En raison de son rôle de moteur du développement économique, Investissement Québec appuie les entreprises des secteurs stratégiques de l'économie québécoise. Pour ce faire, la Société joue un rôle essentiel dans l'attraction d'investissements directs étrangers structurants, dans la création et le déploiement de zones d'innovation, ainsi que dans l'accompagnement et le financement de projets économiques porteurs pour les chaînes d'approvisionnement locales.

En parallèle, Investissement Québec travaille à faire valoir l'expertise québécoise auprès de grands donneurs d'ordres et promoteurs de projets structurants de notre économie, autant à l'international et dans le reste du Canada qu'au Québec, afin de générer des opportunités d'affaires dans les secteurs prioritaires de l'économie. Ces actions sont essentielles pour favoriser le maillage et contribuer à positionner des entreprises québécoises sur des chaînes d'approvisionnement aussi bien locales qu'internationales.



Orientation 4

Faciliter l'accès à une main-d'œuvre qualifiée pour nos entreprises



Malgré le contexte économique difficile, la main-d'œuvre demeure l'un des principaux enjeux des entreprises. La pénurie de talents dans certains secteurs et certaines régions compromet les investissements, ce qui ralentit la réalisation de projets essentiels pour accroître la productivité des entreprises et assurer la prospérité du Québec.

Investissement Québec accompagne les entreprises confrontées à ces enjeux en agissant tant sur le plan de la main-d'œuvre locale qu'internationale. Pour ce faire, la Société oriente les entreprises vers les solutions les plus pertinentes offertes sur le marché et collabore étroitement avec des partenaires gouvernementaux, régionaux et sectoriels afin d'identifier les besoins du marché du travail et de mettre en place des initiatives adaptées.

Les solutions proposées couvrent un large éventail de besoins, allant du soutien en gestion des ressources humaines et du développement des compétences jusqu'à l'attraction et la rétention de talents internationaux, en passant par l'amélioration de la productivité.

Accompagner les entreprises en synergie avec l'écosystème

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a élargi son offre en multipliant les partenariats stratégiques. Parmi les initiatives phares figurent le recrutement ciblé de travailleurs étrangers

établis au Québec, l'organisation de missions sectorielles à l'international et l'accompagnement en matière de main-d'œuvre offert aux entreprises.

La Société a également dressé le portrait des emplois d'avenir dans des secteurs névralgiques comme la construction navale ou la filière batterie, en plus de collaborer avec les acteurs des zones d'innovation pour anticiper les besoins en talents.

Poursuivre le Parcours Productivité main-d'œuvre

En 2024-2025, Investissement Québec a poursuivi le déploiement du Parcours Productivité main-d'œuvre, élaboré en partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Ce parcours propose aux PME manufacturières un accompagnement personnalisé visant à améliorer leur productivité en favorisant la numérisation et l'automatisation de leurs opérations, tout en optimisant la gestion de leurs ressources humaines.

Les entreprises participantes reçoivent un plan d'action conçu sur mesure pour aborder leurs enjeux en matière de technologie et de main-d'œuvre. Ce plan est soutenu par des aides financières et accompagné d'un suivi continu par nos experts pour assurer une mise en œuvre efficace et réussie des solutions proposées.

Orientation 5

Déployer nos talents et nos capacités organisationnelles

La rareté de main-d'œuvre et la concurrence pour attirer les meilleurs talents et favoriser leur développement demandent aux employeurs d'adapter leurs efforts pour maintenir l'engagement des employés et les capacités organisationnelles. À Investissement Québec, le fort engagement pour la mission de développement économique de la Société y contribue certainement, mais pour accomplir cette mission, il est essentiel de demeurer compétitif et efficient en matière de talents, de systèmes et de processus.

C'est pourquoi la Société possède une marque employeur forte pour attirer les meilleurs talents, en plus de positionner l'expérience client comme un levier stratégique de sa performance, et ce, tout en s'assurant du maintien d'une performance financière qui supporte sa mission.

Tracer la courbe

En 2024-2025, pour faire suite au lancement de sa marque employeur, la Société a travaillé à l'amélioration de l'efficacité de son processus d'accueil et d'intégration des nouveaux employés. Dans cette optique, elle a développé et mis en place un parcours d'intégration complet pour bonifier l'expérience employé.

Optimiser nos capacités organisationnelles

En cohérence avec sa vision et ses objectifs d'affaires, la Société poursuit sa transformation numérique avec la mise en œuvre de projets de modernisation qui optimisent la manière dont les employés travaillent et collaborent pour mieux accompagner les entreprises clientes.

De plus, Investissement Québec poursuit l'intégration des facteurs ESG dans toutes ses interventions financières.



Suivi annuel du plan stratégique

Le plan stratégique 2023-2027 d'Investissement Québec a été approuvé par le gouvernement en juin 2023. Ce plan s'inscrit dans la continuité des actions mises en place par le plan stratégique 2020-2023. En convergence avec les orientations stratégiques et économiques du gouvernement, le plan stratégique 2023-2027 est ambitieux et permet à la Société d'avoir davantage d'impact et de pertinence pour les entreprises et l'économie du Québec.

Dans un contexte économique mouvementé marqué notamment par la baisse des taux d'intérêts, la hausse du taux de chômage, l'incertitude quant aux tarifs douaniers, la majorité des cibles ont été atteintes. À moins d'une indication contraire, les indicateurs et les cibles comprennent à la fois les activités des fonds propres et celles à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

Enjeu 1 : Productivité et innovation

Orientation 1 : Accélérer la productivité et l'innovation des entreprises dans une perspective de développement durable

Objectif	Indicateur		2024-2025		
			Cible	Résultat	Niveau d'atteinte
1.1 Intensifier l'adoption de solutions technologiques et renforcer les capacités d'innovations des entreprises	1. Nombre de projets d'accompagnement technologique visant un avancement en innovation		1 875	1 147	61 %
	2. Valeur des projets financés visant l'accroissement de la productivité		3 700 M\$	4 643 M\$	125 %
1.2 Accélérer l'intégration des facteurs ESG au sein des entreprises et s'investir dans leur transition climatique	3. Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale		1 425 M\$	2 914 M\$	204 %

Enjeu 2 : Croissance et internationalisation (expansion et développement de marchés)

Orientation 2 : Favoriser la croissance des entreprises et propulser leurs exportations

Objectif	Indicateur		2024-2025		
			Cible	Résultat	Niveau d'atteinte
2.1 Appuyer l'émergence et la croissance d'entreprises d'impact et à fort potentiel	4. Valeur des interventions financières d'Investissement Québec auprès des entreprises d'impact et à fort potentiel		1 000 M\$	2 015 M\$	202 %
2.2 Soutenir les exportateurs dans l'expansion et la diversification de leurs marchés	5. Valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues		2 700 M\$	4 340 M\$	161 %

Enjeu 3 : Approvisionnement

Orientation 3 : Renforcer l'autonomie et la résilience des chaînes d'approvisionnement stratégiques

Objectif	Indicateur		2024-2025		
			Cible	Résultat	Niveau d'atteinte
3.1 Favoriser l'approvisionnement québécois	6. Valeur brute totale des importations ramenées en production au Québec par les entreprises accompagnées		300 M\$	141 M\$	47 %
3.2 Renforcer l'autonomie et les chaînes d'approvisionnement des secteurs stratégiques	7. Proportion de la valeur des interventions financières dans les secteurs stratégiques		≥ 50 %	59 %	+ 9 points de pourcentage



Indicateurs communs à Investissement Québec et le MEIE

Enjeu 4 : Main-d'œuvre et talent

Orientation 4 : Faciliter l'accès à une main-d'œuvre qualifiées pour nos entreprises

Objectif	Indicateur	2024-2025		
		Cible	Résultat	Niveau d'atteinte
4.1 Orienter nos entreprises vers des solutions pour pallier leurs besoins de main-d'œuvre	8. Nombre d'entreprises accompagnées dans la mise en œuvre de solutions à leurs besoins de main-d'œuvre	525	767	146 %
4.2 Accroître la disponibilité de talents stratégiques en vue de soutenir la croissance des entreprises du Québec	9. Nombre d'accompagnements favorisant le recrutement de main-d'œuvre qualifiée internationale	50	40	80 %

Enjeu 5 : L'organisation

Orientation 5 : Déployer nos talents et nos capacités organisationnelles

Objectif	Indicateur	2024-2025		
		Cible	Résultat	Niveau d'atteinte
5.1 Soutenir le développement de nos talents comme levier de performance organisationnelle	10. Indice d'engagement des employés	80 %	83 %	Atteinte
5.2 Être reconnu pour notre expérience client et notre efficacité organisationnelle	11. Proportion des clients qui recommanderaient Investissement Québec à leur réseau d'affaires (NPS)	81 ± 2	77	Non atteinte
5.3 Maintenir une performance financière qui soutient notre mission et qui s'inspire des meilleures pratiques en matière d'investissement responsable et de finance durable	12. Taux de rendement ajusté moyen des capitaux propres ⁽¹⁾	2,2 % ⁽²⁾	6,2 %	+4 points de pourcentage

(1) Cet indicateur et sa cible sont calculés uniquement par rapport aux activités des fonds propres.

(2) La cible correspond à la moyenne cinq ans de la moyenne mobile cinq ans d'un emprunt à taux fixe avec une échéance de cinq ans consenti par le ministère des Finances via le Fonds de financement. Les cibles sont révisées chaque année en fonction de l'évolution des taux d'emprunt.



Approche en matière de développement durable

Le développement durable et l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) revêtent une importance grandissante pour les entreprises, alors que les changements climatiques se manifestent de plus en plus sur leurs opérations, sur l'économie et sur la population en général.

Investissement Québec souhaite contribuer activement à cette transition des entreprises vers une économie responsable et durable et accomplit sa mission dans cette perspective. Cette volonté de durabilité se manifeste par le rôle d'influence qu'elle joue auprès des entreprises, par ses pratiques internes, ainsi que par le soutien au développement de technologies innovantes ayant un impact positif sur l'environnement, sur la société et sur la compétitivité du Québec. Ultiment, Investissement Québec vise à maintenir un équilibre entre ces éléments afin que les entreprises saisissent les opportunités qui découlent de la transition.

La Société est au fait de son rôle d'influence auprès des entreprises. Ainsi, dans le cadre de ses activités de financement, elle administre depuis plus de deux ans un processus par lequel toute entreprise effectuant une demande de financement doit remplir un questionnaire, permettant d'analyser comment elle prend en compte les facteurs ESG dans sa gestion. Cette démarche permet de conscientiser ses entreprises clientes, dont la majorité sont des PME, à l'importance des facteurs ESG et de les aider à identifier les aspects de leurs opérations pouvant être améliorés.

De même, la Société soutient le développement de technologies innovantes et appuie les entreprises dans leur transition par des actions concrètes. C'est ainsi que l'initiative grand V a été lancée, avec l'objectif de stimuler les investissements et d'accélérer le virage des entreprises vers l'innovation et la productivité durable afin de propulser leur croissance. Son équipe d'experts en innovation offre aussi toute une gamme de services d'accompagnement technologique adaptés aux entreprises manufacturières qui souhaitent accroître leur productivité et leur compétitivité durable. Il peut s'agir notamment d'un plan d'action en productivité durable, d'économie circulaire ou de gestion des nuisances et des émissions atmosphériques industrielles. Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) offre en outre des programmes de vérification et de certification spécifiques aux facteurs ESG pour améliorer la compétitivité, la productivité et l'innovation des organisations dans une perspective de développement durable.

Enfin, la Société continue ses efforts pour que les principes de développement durable s'appliquent aussi à ses processus internes. Un comité composé d'employés permet entre autres de sensibiliser l'ensemble des employés aux bonnes pratiques en la matière, dont la mobilité durable et la gestion des matières résiduelles.

Comme le requiert la Loi sur le développement durable, Investissement Québec a produit son Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2028 dans le but de contribuer à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 dont le suivi annuel pour chacune des actions est disponible dans la section *Renseignements supplémentaires*. Afin de tenir compte de l'évolution du positionnement de la Société en la matière, une révision du plan d'action de développement durable a été réalisée et sera en vigueur le 1^{er} avril 2025. Ce PADD révisé permettra de concentrer les efforts de la Société sur les actions contribuant le plus efficacement à la transition des entreprises du Québec vers une économie responsable et durable.

Notre contribution à la transition pour une économie responsable et durable



Unir nos forces pour une économie responsable et durable

2,9 G\$

de valeur de projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale

1 641

questionnaires ESG complétés par les entreprises, correspondant à 26 % de notre portefeuille⁵

767

accompagnements d'entreprises face aux enjeux de main-d'œuvre

279

accompagnements technologiques à la productivité durable

Plus de 1,4 M\$

en commandites auprès de 132 partenaires

51 %

des projets financés réalisés dans les MRC non urbaines

492

dossiers concernant des certifications ou vérifications environnementales au Bureau de normalisation du Québec

77 %

des projets financés en complémentarité avec des partenaires financiers



Agir pour une société plus inclusive

59

interventions financières auprès d'entreprises d'économie sociale

77

Proportion des clients qui recommanderaient Investissement Québec à leur réseau d'affaires (NPS)

49 %

de femmes employées au sein de la Société

83 %

d'indice d'engagement des employés

8 %

des employés déclarent être membre d'une minorité visible et 1 % être des personnes handicapées

13,7

heures de formation en moyenne par employé

83 %

des employés estiment qu'Investissement Québec offre un environnement de travail favorable aux principes d'EDI

⁵ Les entreprises qui demandent une nouvelle intervention doivent répondre à des questions portant sur leur performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans le cadre du processus de vérification diligente.



03

**Résultats
de la Société**

Activités de financement

Résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Investissement Québec joue un rôle moteur dans l'économie en soutenant la croissance des entreprises. Par l'entremise de son réseau de places d'affaires réparties dans les 17 régions administratives, la Société favorise l'essor d'entreprises, de coopératives et autres entreprises d'économie sociale, de toute taille, locales, nationales ou internationales, et ce, à tous les stades de leur croissance.

La Société investit dans des projets audacieux et porteurs d'avenir, directement en capital de risque ou indirectement, par l'entremise de fonds spécialisés. Elle offre également aux entreprises une gamme complète de solutions financières pour soutenir l'achat d'immobilisations, augmenter leur fonds de roulement, percer de nouveaux marchés, assurer le repreneuriat, développer des produits innovants, augmenter la productivité ou adopter des technologies propres et des pratiques écoresponsables.

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a autorisé 1 070 financements, pour une valeur de 1,4 milliard de dollars, à même ses fonds propres. Ces interventions permettront d'appuyer des projets de 5,3 milliards de dollars qui requièrent ou sauvegardent 3 579 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Chaque dollar de financement octroyé par Investissement Québec contribuera à un investissement de 3,7 dollars dans l'économie québécoise.

Résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec ⁽¹⁾

	2024-2025	2023-2024	2022-2023
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	1 070	1 224	1 293
Valeur des interventions financières	1 423 M\$	1 543 M\$	1 854 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	5 292 M\$	6 799 M\$	6 785 M\$
Nouveaux emplois requis ou sauvegardés ⁽²⁾	3 579	5 536	6 357

(1) Ces résultats comprennent les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis pour ces derniers s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Résultats détaillés des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Résultats par type d'intervention financière

Pour soutenir les entreprises dans leur développement, la Société dispose de différentes solutions financières qui s'adaptent à la nature de leur projet. En 2024-2025, les prêts constituent le véhicule financier le plus fréquemment utilisé par la Société.

Financement autorisé par type d'intervention financière, 2024-2025

	Valeur (M\$)	(%)
Dette		
Prêt	810,7	57,0
Garantie d'engagement financier	96,2	6,8
Garantie de prêt	66,0	4,6
Investissement		
Capitaux propres – capital de risque	57,2	4,0
Capitaux propres – capital de développement	148,4	10,4
Quasi-capitaux propres ⁽¹⁾	168,8	11,9
Fonds d'investissement	60,1	4,2
Contribution financière non remboursable ⁽²⁾	15,3	1,1
Total	1 422,7	100,0

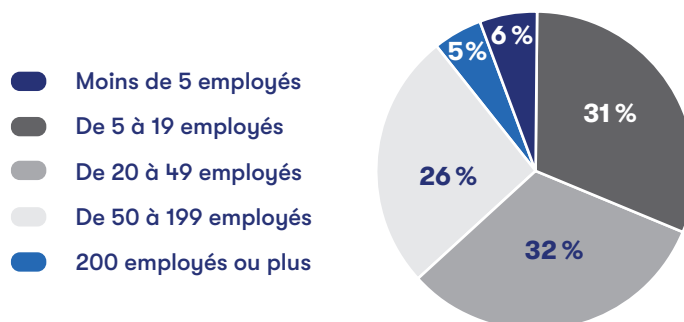
(1) Garanties et prêts assimilés à des capitaux propres.

(2) Les contributions financières non remboursables autorisées relèvent du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

Résultats par taille d'entreprise

Investissement Québec a principalement soutenu des PME. En effet, 95 % de ses interventions financières ont été menées auprès d'entreprises ayant moins de 200 employés et 37 % des interventions auprès de microentreprises (moins de 5 employés) ou de petites entreprises (de 5 à 19 employés).

Proportion d'interventions financières par taille d'entreprise, 2024-2025⁽¹⁾ (en nombre d'interventions)

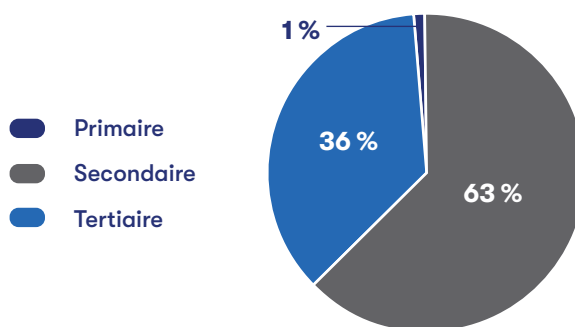


(1) Ce diagramme exclut les interventions dans des fonds d'investissement.

Résultats par secteur d'activité économique

En 2024-2025, 63 %⁶ de la valeur du financement autorisé par la Société a été accordé à des entreprises du secteur secondaire. Cette proportion élevée découle des actions menées par Investissement Québec pour soutenir les projets innovants des manufacturiers québécois. Un tableau détaillé du financement autorisé par secteur d'activité est présenté à la section *Renseignements supplémentaires*.

Proportion autorisée par secteur d'activité économique, 2024-2025⁽¹⁾ (en valeur de financement)



(1) Ce diagramme exclut les interventions dans des fonds d'investissement.

Résultats par région administrative

Investissement Québec dispose d'un réseau de places d'affaires dans les 17 régions administratives du Québec, ce qui lui permet d'être présent auprès des entreprises. Les régions non urbaines⁷, dont le poids représente 48 % du PIB québécois⁸, ont bénéficié de 60 % des interventions financières autorisées.

⁶ Cette donnée exclut les interventions dans les fonds d'investissement.

⁷ Les régions non urbaines regroupent le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

⁸ Source : Produit intérieur brut (PIB) au prix de base par région administrative, Québec, 2022, ISQ, septembre 2024.

Financement autorisé par région administrative, 2024-2025

Interventions financières

	Part du financement			
	Nombre	Valeur (M\$)	(%)	% du PIB ⁽¹⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	35	55,6	3,9	1,9
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	73	45,7	3,2	2,8
03 – Capitale-Nationale	80	105,3	7,4	9,5
04 – Mauricie	48	43,5	3,1	2,4
05 – Estrie	73	75,2	5,3	4,8
06 – Montréal	231	331,9	23,3	34,4
07 – Outaouais	28	28,3	2,0	3,6
08 – Abitibi-Témiscamingue	11	31,6	2,2	2,1
09 – Côte-Nord	20	12,2	0,9	1,8
10 – Nord-du-Québec	1	25,0	1,8	1,2
11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	26	21,0	1,5	0,8
12 – Chaudière-Appalaches	126	151,8	10,7	4,7
13 – Laval	33	46,2	3,3	4,1
14 – Lanaudière	29	38,6	2,7	3,7
15 – Laurentides	49	69,5	4,9	5,6
16 – Montérégie	158	220,1	15,5	14,0
17 – Centre-du-Québec	47	61,1	4,3	2,6
Fonds d'investissement ⁽²⁾	2	60,1	4,2	–
Total	1 070	1 422,7	100	100,0

(1) Produit intérieur brut aux prix de base par région administrative et région métropolitaine de recensement, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2022 [en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/produit-interieur-brut-prix-base-region-administrative-region-metropolitaine-recensement-quebec>].

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

Résultats des activités de financement du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises

Le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises vise à favoriser le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide non remboursable aux entreprises réalisant un projet d'investissement.

Dans ce programme, Investissement Québec gère, par sa filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., les placements provenant d'immigrants investisseurs sélectionnés par le gouvernement du Québec par l'entremise du Programme des immigrants investisseurs du Québec (PIIQ). Les revenus de ces placements permettent à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans avoir recours aux fonds du gouvernement.

Au cours de l'exercice 2024-2025, Investissement Québec a autorisé 110 interventions financières, pour une valeur de 15,3 millions de dollars, dans le cadre de ce programme. Ces interventions permettront de soutenir des projets de 181,3 millions de dollars qui requièrent ou sauvegardent 974 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Ces résultats sont compris dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres de la Société.

Résultats des activités de financement du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ⁽¹⁾

	2024-2025	2023-2024	2022-2023
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	110	202	203
Valeur des interventions financières	15,3 M\$	31,3 M\$	25,8 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	181,3 M\$	464,2 M\$	359,2 M\$
Nouveaux emplois requis ou sauvegardés ⁽²⁾	974	1 449	1 419

(1) Ces résultats sont inclus dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Résultats globaux des activités de financement à titre de mandataire du gouvernement du Québec

Conformément à sa loi constitutive, la Société administre, pour le compte du gouvernement du Québec, tout programme d'aide financière que ce dernier peut élaborer ou qu'il peut désigner et dont il lui confie le mandat. Dans ces cas, elle accorde et administre l'aide financière ponctuelle que le gouvernement détermine pour la réalisation d'un projet qui présente un intérêt économique important pour le Québec et fournit au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie l'appui que celui-ci juge nécessaire à la mise en œuvre des politiques, des stratégies de développement, des programmes d'aide et des autres mesures qu'il élabore. En outre, la Société exécute également tout mandat confié par le gouvernement.

Il incombe à Investissement Québec de tenir la comptabilité et de préparer les états financiers consolidés du Fonds du développement économique (FDE), du fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) et du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ) pour le compte du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. La Société est responsable envers le gouvernement, ou selon le cas, envers la ministre, de l'administration de ces programmes et de l'exécution des mandats qui lui sont confiés. Le cas échéant, elle est tenue de se conformer aux directives du gouvernement ou du ministre responsable. Elle donne son avis à la ministre sur toute question qu'elle lui soumet relativement à sa mission.

Lorsqu'elle administre un dossier pour le compte du gouvernement, la Société effectue l'analyse financière, prépare les contrats et réalise les étapes nécessaires au déboursement des aides octroyées, à la facturation et à l'encaissement des sommes dues selon les modalités des contrats. La Société assure également le suivi des dossiers afin d'en évaluer le risque et assure, s'il y a lieu, le redressement des entreprises dont la situation est précaire et procède à la réalisation des actifs.

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a réalisé 1 280 interventions financières, pour une valeur de 3,3 milliards de dollars à titre de mandataire. Ces interventions permettront d'appuyer des projets de 17,7 milliards de dollars selon la planification fournie par les entreprises.

Fonds du développement économique

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, le financement accordé pour le compte du FDE s'élève à 2,9 milliards de dollars.

Activités de financement

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a effectué 1 263 interventions financières pour le compte du FDE dans le cadre des mandats gouvernementaux et des programmes suivants :

- Programme BioMed Propulsion
- Programme développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires
- Programme d'appui au développement des attraits touristiques
- Programme ESSOR, comprenant le Chantier productivité
- Programme d'appui à la rétention des entreprises stratégiques et à l'aide d'urgence
- Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale
- Programme Innovation
- Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation
- Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif
- Programme Impulsion PME

Ces interventions, d'une valeur de 2,8 milliards de dollars, permettront de réaliser des projets d'une valeur totale de 16,1 milliards de dollars qui requièrent ou sauvegardent 8 898 emplois⁹.

Fonds d'investissement

La Société agit comme mandataire du gouvernement du Québec pour certains engagements dans des fonds d'investissement. Elle participe à 40 fonds d'investissement, pour une exposition de 1,2 milliard de dollars. Au cours de l'exercice, la Société a clôturé des engagements dans 5 nouveaux fonds d'investissement auxquels s'ajoutent 3 réinvestissements, pour des engagements totaux de 130,3 millions de dollars.

À titre d'exemple, la Société a contribué à la mise en place de différentes initiatives en collaboration avec le gouvernement du Québec et ses partenaires, dont le fonds Seido Capital, une firme de capital de risque qui cible les entreprises émergentes du secteur des sciences de la vie. La Société a aussi participé, en partenariat avec le Fonds de Solidarité FTQ, à la recapitalisation du Fonds de transfert des entreprises du Québec (FTEQ), qui favorise la croissance de l'entrepreneuriat au Québec. Doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars, le fonds favorise la relève d'entreprises existantes et développe la fibre entrepreneuriale dans des conditions optimales.

Fonds d'investissement Eurêka

Le fonds d'investissement Eurêka est doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars et réalise des investissements principalement par l'entremise de prises de participation dans des fonds de capital de risque et d'ententes de co-investissement sous forme de mandats de gestion avec des partenaires de l'écosystème de financement. Annoncé le 22 février 2022, Eurêka est actif dès le stade de pré-amorçage et soutient la commercialisation des innovations issues de la recherche publique québécoise dans tous les secteurs d'activité. Au cours de l'exercice, le fonds Eurêka a clôturé des engagements dans 1 nouveau fonds et 3 nouveaux mandats de gestion, pour des engagements totaux de 22 millions de dollars.

Fonds Capital ressources naturelles et énergie

Le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) a pour but de faire fructifier et d'accroître les investissements en participation dans des entreprises qui exploitent des ressources naturelles ou qui en font la transformation au Québec, qui produisent, stockent, transportent et distribuent de l'énergie renouvelable ou des matières de substitution aux combustibles fossiles permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises qui développent, commercialisent ou implantent des technologies favorisant la transition et l'efficacité énergétique sont également visées par le fonds CRNE.

Investissement Québec a pour mandat de proposer et d'analyser les projets, de faire les investissements projetés et d'en assurer la gestion. Chaque projet d'investissement est soumis à l'autorisation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, du ministre des Finances et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner. La responsabilité du fonds CRNE incombe au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Au cours du dernier exercice, 3 interventions financières d'une valeur de 290,9 millions de dollars ont été réalisées par le fonds CRNE, pour soutenir des projets d'une valeur de 765,9 millions de dollars⁹.

Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ) a pour objet de faire fructifier et d'accroître les investissements en participation dans des entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent un fort potentiel de croissance ou qui revêtent un caractère stratégique pour l'économie du Québec. En 2024-2025, 4 interventions financières d'une valeur de 85 millions de dollars ont été autorisées dans le cadre du FCEQ, pour soutenir des projets d'une valeur de 848,7 millions de dollars⁹.

⁹ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Accompagnement des entreprises

L'accompagnement offert par Investissement Québec est multiple et s'arrime aux besoins des entreprises en matière de productivité et de développement de marchés.

Conseil d'affaires

L'offre en conseil d'affaires d'Investissement Québec vise à appuyer les entreprises dans la réalisation de leurs projets et l'atteinte de leurs objectifs d'affaires grâce à un accompagnement continu. Elle couvre plusieurs aspects clés, dont la planification de la stratégie d'entreprise, la gestion de la croissance, la planification des investissements, la progression des ventes, l'optimisation des opérations et la préparation au virage numérique.

Adapté aux réalités propres à chaque entreprise, le conseil d'affaires est personnalisé en fonction des besoins de chaque entreprise et peut autant concerner les projets de croissance que de productivité, que ce soit par de l'intelligence d'affaires, du maillage, de la planification et de l'alignement stratégique ou des stratégies de financement.

Au cours de l'exercice 2024-2025, Investissement Québec a réalisé un total de 937 interventions en conseil d'affaires.

Accompagnement technologique

L'accompagnement technologique offert par Investissement Québec est ancré dans la réalité des entreprises et constitue un appui concret pour qu'elles gagnent en productivité et en compétitivité sur deux volets : leurs opérations et leurs produits. Pour ce faire, la Société accompagne les entreprises pour automatiser leurs opérations, amorcer ou poursuivre leur transformation numérique, améliorer leur performance environnementale industrielle et hausser la compétitivité de leurs produits.

Au cours de l'exercice 2024-2025, Investissement Québec a participé à la planification et à l'exécution de 1 056 projets à valeur ajoutée pour le compte d'entreprises, petites et grandes, à différents stades de maturité technologique.

L'action d'Investissement Québec en matière d'accompagnement technologique se situe bien au-delà du nombre de projets réalisés. Au cours de l'année, plus de 2 700 échanges ont eu lieu avec des entreprises pour discuter de leurs besoins technologiques.

Proportion d'accompagnements par axe d'intervention, 2024-2025 (en nombre d'accompagnements)



Prospection d'investissements étrangers

Les investissements directs étrangers constituent un levier important pour le développement économique du Québec et engendrent des retombées économiques qui ont un impact positif sur la productivité et la capacité d'innovation des entreprises québécoises, au-delà de l'entrée de capitaux. Investissement Québec International vise à attirer des entreprises internationales œuvrant dans des secteurs à forte valeur ajoutée et nichés, complémentaires à l'offre québécoise actuelle et en adéquation avec les besoins des régions du Québec.

Investissement Québec International mène des activités de prospection auprès de sociétés dont le siège social décisionnel est localisé à l'extérieur du Québec. D'une part, il accompagne les filiales internationales déjà établies au Québec pour qu'elles y prennent de l'expansion et qu'elles assurent leur pérennité. D'autre part, Investissement Québec International cible des sociétés n'ayant pas encore de présence au Québec pour les convaincre de s'y installer, dans le cadre d'activités de promotion, de démarchage et d'accompagnement menées par les équipes en poste au Québec et à l'étranger.

Activités de démarchage

Investissement Québec International établit des contacts avec des entreprises pour les encourager à réaliser leurs projets d'investissement au Québec. Au cours de l'exercice, il a ainsi rencontré les dirigeants de 793 filiales implantées au Québec.

De plus, il a coordonné des rencontres avec des représentants de 327 sièges sociaux d'entreprises étrangères ayant une présence au Québec. Il a aussi rencontré, à l'extérieur du Québec, 1 413 sociétés étrangères ciblées ou recommandées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec.

Résultats globaux

Les activités de prospection menées cette année et au cours des années précédentes ont contribué à réaliser, en 2024-2025, 82 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 6,4 milliards de dollars. Selon la planification des entreprises, 8 293 nouveaux emplois devraient être requis ou sauvegardés par ces projets.

Résultats globaux des investissements étrangers⁽¹⁾

	2024-2025	2023-2024	2022-2023
Nombre de projets	82	109	125
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾			
Immobilisations	4 147,6 M\$	11 117,1 M\$	3 612,1 M\$
Nouvelle masse salariale ⁽³⁾	1 746,1 M\$	1 694,6 M\$	2 032,8 M\$
Autres dépenses d'exploitation ⁽⁴⁾	553,6 M\$	295,5 M\$	385,9 M\$
Total	6 447,3 M\$	13 107,2 M\$	6 030,8 M\$
Nouveaux emplois requis ou sauvegardés ⁽²⁾	8 293	7 333	9 261

(1) Pour éviter un double comptage, les données sur les emplois et les projets ne peuvent être additionnées aux résultats des activités de financement.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(3) Nouvelle masse salariale des nouveaux emplois requis ou sauvegardés, sur une période maximale de trois ans.

(4) Autres dépenses d'exploitation engendrées par l'investissement (notamment le loyer immobilier et des dépenses en recherche et développement) sur une période maximale de trois ans.

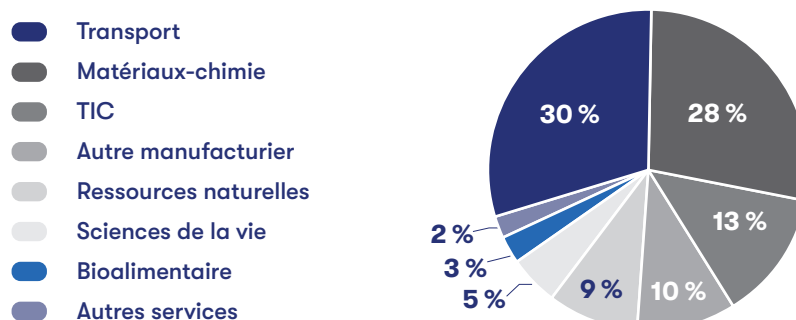
Résultats par type d'investissement

Parmi les engagements annoncés au cours de l'année financière, 53 filiales de sociétés étrangères déjà présentes au Québec ont annoncé qu'elles prendront de l'expansion, 25 entreprises étrangères ont confirmé qu'elles planifient de nouvelles activités et 4 autres investiront sous forme de partenariat avec une entreprise québécoise. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule 5,6 milliards de dollars.

Résultats par secteur d'activité

Plusieurs projets dans le secteur du transport (incluant l'aérospatiale) ainsi que celui des matériaux-chimie ont vu leur aboutissement en 2024-2025 avec des investissements respectivement de 1,9 milliard et de 1,8 milliard de dollars.

Proportion des investissements étrangers par secteur d'activité, 2024-2025⁽¹⁾ (en valeur d'investissement)



(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Résultats par provenance

En tout, ce sont des entreprises de 19 pays qui ont confirmé investir au Québec. Les investissements annoncés en 2024-2025 proviennent principalement des Amériques et représentent en valeur 43,2% des dollars investis en provenance de l'extérieur du Québec, dont 28,4% venant des États-Unis. Ces investissements ont été générés dans plusieurs secteurs d'activités, dont ceux des matériaux-chimie, les sciences de la vie et le transport. L'Europe, quant à elle, compte pour 38,3% des investissements étrangers, dont 11,4% du Royaume-Uni, alors que l'Asie compte pour 10,2%, dont 5,4% du Japon.

Soutien à l'exportation

Investissement Québec International accompagne les PME et les grandes entreprises qui souhaitent diversifier leurs marchés et accélérer leurs démarches de développement de marchés à l'extérieur du Québec.

En vue d'assurer la croissance des exportations du Québec, Investissement Québec International collabore avec d'autres partenaires, à travers une chaîne de services intégrée, composée des organismes régionaux de promotion des exportations, les ORPEX, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et des bureaux du Québec au Canada et à l'international.

Investissement Québec International offre des conseils personnalisés sur les stratégies de diversification et d'internationalisation, ainsi que sur les occasions d'affaires, en plus d'offrir de l'appui pour le repérage de clients et de partenaires potentiels et la planification de rencontres d'affaires. Il œuvre en étroite collaboration avec les équipes des représentations économiques du Québec à l'étranger et avec celles des bureaux canadiens. L'accompagnement des entreprises peut se faire de façon individuelle, par divers services personnalisés, ou encore par des activités de maillage de groupe, au Québec et à l'étranger, telles que des accueils d'acheteurs ou des missions commerciales.

Résultats globaux

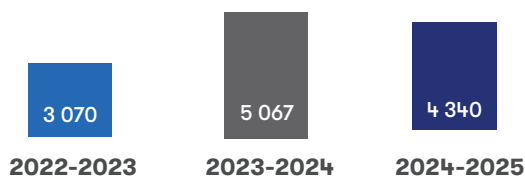
Au cours de l'année 2024-2025, 4 405 accompagnements spécialisés à l'exportation sur les différents territoires desservis ont été réalisés.

Pour promouvoir les exportateurs québécois à l'étranger et les mettre en relation avec des clients et des partenaires d'affaires, 120 activités de maillage ont été organisées, auxquelles se sont joints 1 851 participants. De plus, 10 242 rencontres d'affaires ont été organisées entre des entrepreneurs québécois et des acheteurs ou partenaires d'affaires étrangers.

Investissement Québec International mesure les retombées de ses actions par la concrétisation de ventes fermes hors Québec, générées par les entreprises soutenues par de l'accompagnement spécialisé et par un appui financier à l'exportation. Le soutien offert aux entreprises québécoises cette année, et au cours des années précédentes, a permis de générer des ventes fermes de 4,3 milliards de dollars sur les marchés étrangers. De ce montant, les entreprises ont réalisé des ventes de 1,8 milliards de dollars hors États-Unis, notamment en Europe, en Asie et au Canada. Quelque 3,6 milliards de dollars de ventes fermes ont été générées par les entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement spécialisé alors que 723,5 millions de dollars de ventes fermes ont découlé d'un soutien financier à l'exportation.

Résultats globaux des ventes fermes

Ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues (M\$) ⁽¹⁾



(1) À partir de 2022-2023, la méthode de comptabilisation des ventes fermes a été modifiée en collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Ainsi, les résultats des projets uniques d'une valeur de plus de 20% de la cible annuelle du plan stratégique sont limités à cette valeur. Depuis, 1 projet a été limité au montant de 460 M\$ en 2023-2024 et 1 projet a été limité au montant de 540 M\$ en 2024-2025.

Autres activités

Comme mandataire, la Société offre des services de normalisation et de certification, par l'entremise du Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Elle administre également les paramètres sectoriels prévus à l'annexe A de la Loi concernant certaines mesures fiscales.

Bureau de normalisation du Québec

Engagé à soutenir les entreprises et à contribuer à encadrer les pratiques des organisations, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) offre des services d'audit à des fins de vérification et de certification de tierce partie, ainsi que des services d'élaboration de normes. Pour ce faire, le BNQ est accrédité par des organismes d'accréditation internationaux, dont le Conseil canadien des normes.

Activités d'évaluation de conformité

Au-delà de la preuve de conformité qu'elles obtiennent, les entreprises qui s'engagent dans un processus de certification démontrent une prise en charge de différents enjeux et renforcent leurs pratiques, dans une optique d'innovation, de productivité durable et de diversification de marchés. Elles se donnent ainsi des moyens pour être compétitives.

Ainsi, le BNQ met à la disposition des entreprises 74 programmes d'évaluation de la conformité. Cela permet aux entreprises québécoises de se démarquer et de se positionner stratégiquement sur les marchés au Québec et à l'étranger, alors qu'un nombre grandissant de donneurs d'ordres leur exigent de respecter des normes spécifiques.

Résultats globaux des activités d'évaluation de la conformité

Au 31 mars 2025, le BNQ recensait un total de 2 302 dossiers d'évaluation de conformité pour lesquels des documents, tels que des certificats, des attestations ou des avis de vérification ont été émis. De ces dossiers, 492 concernent exclusivement des certifications ou des vérifications environnementales.

Activités d'élaboration de normes

Le BNQ est également l'organisme de référence mandaté par l'État pour animer les activités entourant la normalisation. Ainsi, le BNQ rend disponibles 120 documents normatifs.

Résultats globaux des activités de normalisation

Au cours de l'exercice 2024-2025, un total de 10 publications ont été recensées. Parmi elles, la norme CAN/BNQ 3680-600 portant sur les systèmes de traitement autonomes des eaux usées domestique a été publiée et bénéficie d'une reconnaissance à l'échelle nationale au Canada ainsi qu'à l'international.

Normalisation internationale

Le BNQ s'implique également dans la normalisation internationale en gérant 3 comités canadiens qui se rapportent directement à l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Il assume aussi le secrétariat général du comité international de l'ISO sur l'hydrogène. Les entreprises qui siègent à des comités internationaux accèdent à un réseau mondial d'experts et de décideurs, à des occasions de partenariats stratégiques et aux dernières avancées technologiques, tout en renforçant leur capacité à anticiper les évolutions normatives.

Mesures fiscales

La Société administre diverses mesures fiscales, dont les principaux objectifs sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de l'innovation technologique, des titres multimédias et de la presse écrite, de même que de favoriser la création d'emplois dans certaines régions maritimes. Ce faisant, elle contribue au développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à informer les entreprises sur les mesures fiscales qu'elle administre, à analyser leurs demandes d'admissibilité et, finalement, à produire les attestations ou les certificats respectant les critères des différentes mesures.

Au cours de l'exercice, la Société a délivré 135 certificats initiaux et 2 515 attestations annuelles. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois et confirment que les entreprises exercent des activités dans le secteur visé par l'une ou l'autre des mesures fiscales. Les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettront aux sociétés admissibles de demander des crédits d'impôts pour concrétiser leurs projets.



04

Gouvernance

Conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte 15 membres, dont la présidente-directrice générale de la Société et le sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, qui en sont membres d'office. Au moins les deux tiers des membres du Conseil, dont la présidente, doivent se qualifier comme administrateurs indépendants. La présidente du Conseil est nommée pour un mandat d'au plus cinq ans tandis que les membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans. Le mandat de la présidente et des membres peut être renouvelé deux fois. Les membres demeurent en fonction jusqu'à leur remplacement ou jusqu'au renouvellement de leur mandat.

Composition du conseil d'administration, au 31 mars 2025

Membres	Total
Indépendants	12 (80 %)
Agé de 35 ans et moins lors de sa nomination	1 (7 %)
Représentatifs de la diversité ⁽¹⁾	2 (13 %)

	30 à 50 ans	51 ans ou plus	Total
Femmes	2	7	9 (60 %)
Hommes	1	5	6 (40 %)

(1) La notion de diversité réfère aux groupes cibles identifiés dans la Politique favorisant la représentativité de la diversité de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État, lesquels sont : les Autochtones, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, ainsi que les personnes handicapées.

Membres du conseil d'administration

Au 31 mars 2025, le conseil d'administration d'Investissement Québec se compose des membres suivants :



Geneviève Fortier

Présidente du conseil d'administration
 Chef de la direction, Promutuel Assurance
Statut : Administratrice indépendante
Lieu de résidence : Laurentides

Membre depuis le : 11 mai 2022

Échéance du présent mandat : 10 mai 2027

Autres conseils d'administration : Association canadienne des compagnies d'assurances mutuelles (ACCAM), Équité Association et Métro inc.



Bicha Ngo

Présidente-directrice générale
Statut : Administratrice
Lieu de résidence : Montréal

Membre depuis le : 1^{er} février 2024

Échéance du présent mandat : 31 janvier 2027



George S. Attar

Administrateur de sociétés
Statut : Administrateur indépendant
Lieu de résidence : Montréal

Membre depuis le : 28 août 2024

Échéance du présent mandat : 27 août 2028

Comité : comité de gestion des risques

Autres conseils d'administration : GS1 Canada et Technologies Med inc.

**Anne Bourhis**

Professeure titulaire, Département de gestion des ressources humaines, HEC Montréal

Statut : Administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Membre depuis le : 15 octobre 2014

Début du présent mandat : 23 mars 2022

Échéance du présent mandat : 22 mars 2026

Comité : comité des ressources humaines (présidente)

Autres conseils d'administration : Association des diplômés de HEC Montréal et Héma-Québec

**Gaétan Desroches**

Administrateur de sociétés

Statut : Administrateur indépendant

Lieu de résidence : Laurentides

Membre depuis le : 7 février 2024

Échéance du présent mandat : 6 février 2028

Comité : comité des ressources humaines

Autres conseils d'administration : Fondation de Bibliothèque et archives nationales du Québec, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement inc., La Fondation du Théâtre du Nouveau Monde et Technologies Intelia inc.

**Catherine Dubé**

Vice-présidente, Innovation et stratégie, Nordence (Groupe Trivium)

Statut : Administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montérégie

Membre depuis le : 23 mars 2022

Échéance du présent mandat : 22 mars 2026

Comité : comité de gouvernance et d'éthique

**L.-Daniel Gauvin**

Administrateur de sociétés

Statut : Administrateur indépendant

Lieu de résidence : Montréal

Membre depuis le : 27 juillet 2020

Début du présent mandat : 28 août 2024

Échéance du présent mandat : 27 août 2028

Comités : comité de gestion des risques (président) et comité d'audit

Autre conseil d'administration : Groupe Nutri inc.

**Manon Genest**

Cheffe de la direction, fondatrice et associée, TACT

Statut : Administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Membre depuis le : 23 juin 2021

Échéance du présent mandat : 22 juin 2025

Comités : comité des ressources humaines

Autres conseils d'administration : La Fédération des chambres de commerce du Québec, Montréal International et TACT Intelligence-conseil inc.

**Jonathan Gignac**

Sous-ministre, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Statut : Administrateur

Lieu de résidence : Capitale-Nationale

Membre depuis le : 3 juin 2024

Autre conseil d'administration : Hydro-Québec


Mélissa Gilbert

Vice-présidente exécutive et leader,
Affaires financières, Beneva

Statut : Administratrice indépendante

Lieu de résidence : Capitale-Nationale

Membre depuis le : 24 mai 2023

Échéance du présent mandat : 23 mai 2027

Comités : comité d'audit et comité des ressources humaines

Autres conseils d'administration : Entreprises POL R inc.,
Fondation du musée de la civilisation, Fondation La Capitale et
Société immobilière Beneva inc.


Shahir Guindi

Associé principal, Droit des sociétés,
Osler, Hoskin & Harcourt

Statut : Administrateur indépendant

Lieu de résidence : Montréal

Membre depuis le : 7 février 2024

Échéance du présent mandat : 6 février 2028

Comités : comité de gestion des risques et comité de
gouvernance et d'éthique

Autres conseils d'administration : Aimia inc., Jubilant
DraxImage inc., Solutions TrialStat inc. et Université Concordia


Claudine Roy

Administratrice de sociétés

Statut : Administratrice indépendante

Lieu de résidence : Gaspésie—Îles-de-la-
Madeleine

Membre depuis le : 9 février 2011

Début du présent mandat : 23 mars 2022

Échéance du présent mandat : 22 mars 2026

Comité : comité de gouvernance et d'éthique

Autres conseils d'administration : Alliance de l'industrie
touristique du Québec, Han-Logement, La Fondation ARQ,
L'institut de tourisme et d'hôtellerie de Québec et Traversée
de la Gaspésie


Louise Sanscartier

Administratrice de sociétés

Statut : Administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Membre depuis le : 1^{er} janvier 2013

Début du présent mandat : 11 mai 2022

Échéance du présent mandat : 10 mai 2026

Comités : comité de gouvernance et d'éthique (présidente)
et comité d'audit

Autres conseils d'administration : 9410-6176 Québec inc.
(une filiale d'Evol) et L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec


Marie-Soleil Tremblay

Professeure titulaire, École nationale
d'administration publique (ENAP)

Statut : Administratrice indépendante

Lieu de résidence : Capitale-Nationale

Membre depuis le : 27 juillet 2020

Début du présent mandat : 28 août 2024

Échéance du présent mandat : 27 août 2028

Comités : comité d'audit (présidente) et comité de gestion
des risques

Autres conseils d'administration : Association des
professeurs de l'ENAP, École nationale d'administration
publique, Festival d'été international de Québec et ses sociétés
liées, Fondation du Musée national des Beaux-arts du Québec
et Musée national des Beaux-arts du Québec


Richard Voyer

Vice-président exécutif et
chef de la direction, Soprema

Statut : Administrateur

Lieu de résidence : Estrie

Membre depuis le : 28 août 2024

Échéance du présent mandat : 27 août 2028

Autres conseils d'administration : Gestion Soprema
Canada inc., ses filiales et autres sociétés liées à Soprema,
Groupe Lou-Tec inc., La Fédération des chambres de commerce
du Québec, Rackimmo inc., Rayonnage Camrack inc. et
Réseau QG100

Les biographies des membres du Conseil sont accessibles à la section *Structure administrative* du site web d'Investissement Québec.

Profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil adopte un profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du Conseil, lequel est disponible sur le site web de la Société. Au cours de la dernière année, ce dernier a été modernisé afin d'être mieux adapté aux besoins de la Société. Les membres du Conseil sont nommés en fonction de ce profil et proviennent du milieu des affaires et des milieux financier, juridique et académique. Le tableau ci-dessous présente les principales compétences et expertises des administrateurs de la Société :

	George S. Attar	Anne Bourhis	Gaétan Desroches	Catherine Dubé	Geneviève Fortier	L.-Daniel Gauvin	Manon Genest	Jonathan Gignac	Mélissa Gilbert	Shahir Guindi	Bicha Ngo	Claudine Roy	Louise Sanscartier	Marie-Soleil Tremblay	Richard Voyager
Gouvernance		X	X		X	X		X		X		X	X	X	
Gestion et stratégie	X	X	X	X	X	X			X		X	X	X		X
Finance, comptabilité et audit						X			X				X	X	
Droit										X					
Gestion des risques	X		X		X	X			X				X	X	
Technologies de l'information	X														
Ressources humaines		X	X	X	X		X		X				X		
Développement durable		X		X			X		X					X	X
Secteurs d'activités	X	X					X	X		X	X	X			
Développement économique			X		X		X	X			X	X			
Entrepreneuriat				X			X					X			X
Productivité et innovation	X			X				X							X
Affaires internationales															X
Financement						X		X		X	X				
Investissement										X	X			X	

Rapport du conseil d'administration

Mandat

Les décisions d'Investissement Québec sont imputables à son conseil d'administration et ce dernier en répond auprès du gouvernement. La Société exerce son mandat en conformité avec les obligations dictées par la Loi sur Investissement Québec et par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Le Conseil a notamment pour rôle d'approuver les politiques qui régissent Investissement Québec. Il établit également les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en œuvre et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Il adopte le plan stratégique et approuve les états financiers, le Rapport annuel d'activités et de développement durable ainsi que le budget annuel de la Société. Il approuve aussi les règles de gouvernance de la Société, les codes d'éthique, les profils de compétences et d'expérience requis pour les nominations au Conseil ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et de la présidente-directrice générale. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement intérieur, il autorise certaines interventions financières liées aux fonds propres de la Société.

Faits saillants de l'exercice

Le conseil d'administration d'Investissement Québec s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice, dont deux fois pour une réunion hors calendrier et une autre fois pour une séance stratégique avec l'équipe de direction de la Société.

En plus des différentes approbations recommandées par les comités ou informations reçues de ceux-ci, incluant celles en matière de performance financière, le Conseil a notamment approuvé le plan d'action 2025-2026 découlant du plan stratégique 2023-2027, le Rapport annuel d'activités et de développement durable 2023-2024 et des modifications au Plan d'action de développement durable 2023-2028. Il a également assuré un suivi auprès de la direction concernant le plan d'optimisation et de réduction des effectifs découlant des demandes gouvernementales à l'égard des honoraires de gestion associés aux activités mandataires.

Tout au long de l'année, le Conseil a examiné les rapports et tableaux de bord préparés par la direction, a pris connaissance des diverses initiatives stratégiques menées par la Société et a suivi les indicateurs de performance associés à son plan stratégique. Le Conseil s'est également penché sur la réponse de la Société à l'égard de la menace d'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis. Finalement, il a exercé ses pouvoirs décisionnels en ce qui a trait aux délégations d'autorité, aux différentes politiques et aux transactions importantes de la Société, en plus de s'assurer au préalable, à toutes les réunions, de recevoir une confirmation d'absence de conflit d'intérêts chez ses membres pour les sujets traités.

Changements à la composition du conseil d'administration

Éloïse Harvey a démissionné de son rôle d'administratrice en date du 24 mai 2024. Jonathan Gignac, sous-ministre au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, est membre d'office du conseil d'administration depuis sa nomination à ce titre le 3 juin 2024, en remplacement de David BAHAN.

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Québec a également nommé à titre de membre du conseil d'administration George S. Attar, administrateur de sociétés, et Richard Voyer, vice-président exécutif et chef de la direction de Soprema. Il a aussi procédé au renouvellement des mandats de L.-Daniel Gauvin, administrateur de sociétés et de Marie-Soleil Tremblay, professeure titulaire à l'École nationale d'administration publique (ENAP).

Programme de formation continue des administrateurs

En 2024-2025, le conseil d'administration, sur recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, a adopté la Politique sur la formation continue des administrateurs, laquelle a pour objectif de favoriser le perfectionnement professionnel continu des administrateurs de la Société et d'encadrer le programme de formation. Les membres du Conseil ont notamment bénéficié de plusieurs présentations de la direction sur la stratégie de la Société et ses différents secteurs d'activité.

Processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Conformément à son mandat, le Comité de gouvernance et d'éthique a encadré le processus d'évaluation annuelle de l'efficacité du fonctionnement du Conseil, lequel prévoit un questionnaire annuel ainsi qu'un sondage envoyé après chaque rencontre trimestrielle. Le comité a fait part au Conseil des résultats obtenus et a fait le suivi du plan d'action approuvé à la suite du processus d'évaluation précédent. Les résultats, comparables à ceux du dernier exercice, révèlent un haut niveau de satisfaction des administrateurs envers le fonctionnement et la performance du Conseil. Afin de compléter le processus d'évaluation, le comité a aussi veillé à ce que chaque membre du Conseil remplisse une auto-évaluation et que les résultats soient communiqués à la présidente du Conseil.

Comités du conseil d'administration

Conformément à la loi constitutive de la Société et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants pour s'acquitter de ses responsabilités : le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité d'audit, le Comité de gestion des risques et le Comité des ressources humaines. En vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, la présidente du Conseil peut assister à toutes les réunions de ces comités. Au cours de l'exercice 2024-2025, le Conseil s'est assuré que les comités avaient accès à l'expertise de firmes externes pour les appuyer dans leurs travaux au besoin.

Comité de gouvernance et d'éthique

Mandat

Assister le conseil d'administration dans ses responsabilités en lien avec la gouvernance, l'éthique, le fonctionnement du Conseil et le développement durable. S'acquitter des responsabilités qui lui sont dévolues par la loi, notamment pour l'élaboration des codes d'éthique, l'établissement d'un profil de compétences et d'expérience des administrateurs et l'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités.

Composition (au 31 mars 2025)

- Louise Sanscartier (présidente)
- Catherine Dubé
- Shahir Guindi
- Claudine Roy

Nombre de réunions

- 4 réunions régulières

Principales activités réalisées au cours de l'année

Gouvernance

- Approbation de la désignation de personnes pour siéger au conseil d'administration d'entreprises faisant partie du portefeuille de la Société et de leur renouvellement, le cas échéant, le tout conformément à la Politique sur les administrateurs et membres externes désignés
- Examen des rapports trimestriels sur les désignations d'administrateurs approuvées par la présidente-directrice générale au conseil d'administration de filiales ou d'entreprises faisant partie du portefeuille de la Société, lorsque prévu à la Politique sur les administrateurs et membres externes désignés
- Examen de la reddition de comptes annuelle sur le portrait global des administrateurs désignés par la Société, incluant la durée des mandats et les statistiques de diversité
- Examen des rapports de l'ombudsman, de la reddition de comptes sur l'exercice du droit de vote par la Société et de la reddition de comptes sur la Politique de gestion des filiales

Fonctionnement du conseil d'administration

- Recommandation au Conseil d'approuver les modifications proposées aux mandats du Comité de gestion des risques et du Comité des ressources humaines
- Revue de la composition des comités du Conseil et recommandation quant aux changements à apporter à leur composition
- Recommandation au Conseil d'approuver les modifications au profil de compétence et d'expérience des membres du Conseil
- Contribution au processus de recrutement et de nomination d'administrateurs par le gouvernement
- Encadrement de l'efficacité du fonctionnement du Conseil et de ses comités en procédant à l'évaluation annuelle du Conseil et en veillant à ce qu'une auto-évaluation des membres soit effectuée
- Recommandation au Conseil d'approuver la Politique sur l'accueil et l'intégration des administrateurs et la Politique sur la formation continue des administrateurs

Développement durable

- Recommandation au Conseil d'approuver des modifications au Plan de développement durable 2023-2028 de la Société
- Examen de la reddition de comptes sur le Plan d'action de développement durable 2023-2028 et sur l'évolution des facteurs ESG de la Société

Autres

- Recommandation au Conseil quant à l'approbation des sections sur la gouvernance et le développement durable du Rapport annuel d'activités et de développement durable 2023-2024
- Examen de la reddition de comptes annuelle sur l'application de la Politique pour l'octroi de commandites, partenariats et dons
- Recommandation au Conseil d'approuver, les politiques et autres encadrements sous sa responsabilité, ainsi que leur modification, notamment le Règlement intérieur, la Politique sur les encadrements, la Politique linguistique et la Politique pour l'octroi de commandites, partenariats et dons
- Révision du mandat du comité et recommandation de son approbation au Conseil

Comité d'audit

Mandat

Assister le conseil d'administration dans ses responsabilités en lien avec l'information financière et les contrôles internes ainsi que l'audit externe et l'audit interne. S'acquitter des responsabilités qui lui sont dévolues par la loi, notamment d'examiner les états financiers conjointement avec le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe et de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est mis en place.

Composition (au 31 mars 2025)

- Marie-Soleil Tremblay (présidente)
- L.-Daniel Gauvin
- Mélissa Gilbert
- Louise Sanscartier

Nombre de réunions

- 5 réunions régulières

Principales activités réalisées au cours de l'année

Informations financières et contrôles internes

- Recommandation au Conseil d'approuver les états financiers consolidés et audités de la Société et le rapport de gestion inclus au Rapport annuel d'activités et de développement durable 2023-2024
- Réception d'un suivi trimestriel sur les résultats financiers et les indicateurs de performance de la Société ainsi que sur les travaux en gouvernance financière
- Examen de la reddition de comptes du Comité de divulgation de l'information financière
- Examen du budget de la Société pour l'exercice 2025-2026 et recommandation de son adoption au Conseil

Audit externe

- Approbation du plan d'audit des auditeurs externes de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 et approbation des honoraires y afférents
- Examen de la reddition de comptes trimestrielle relative à la Politique sur les relations avec l'auditeur externe : Services connexes et sollicitation
- Rencontres, parfois à huis clos, avec les représentants des coauditeurs de la Société nommés par le Vérificateur général du Québec et ceux nommés par le gouvernement et évaluation de la performance de ces derniers

Audit interne

- Approbation de la révision de la Charte de l'audit interne
- Approbation du plan d'audit interne de la société pour l'exercice 2025-2026

- Examen de la reddition de comptes sur le suivi des plans d'action, le statut des travaux de l'audit interne et les rapports produits
- Examen de la reddition de comptes de l'auditeur interne à l'égard de la Politique sur les frais de déplacement, de représentation et de réunion ainsi que celle à l'égard des mécanismes de signalement et obtention d'une assurance d'un suivi approprié
- Réception d'une confirmation d'indépendance de l'auditeur interne

Autres

- Suivi du plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société pour l'exercice 2025-2026
- Examen de la reddition de comptes semestrielle sur la conformité à la Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle et approbation de l'octroi ou du renouvellement de certains contrats
- Recommandation au Conseil d'approuver des modifications aux politiques sous sa responsabilité, notamment la Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle, la Politique de divulgation financière et la Politique d'évaluation des placements

Comité de gestion des risques

Mandat

Assister le conseil d'administration dans ses responsabilités en lien avec la mise en place d'un processus de gestion des risques et l'établissement des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société. Approuver ou recommander au Conseil les transactions qui lui sont soumises, conformément au règlement intérieur de la Société.

Composition (au 31 mars 2025)

- L.-Daniel Gauvin (président)
- George S. Attar
- Shahir Guindi
- Marie-Soleil Tremblay

Nombre de réunions

- 4 réunions régulières
- 8 réunions spéciales

Principales activités réalisées au cours de l'année

Gestion intégrée des risques d'entreprise

- Examen du rapport trimestriel sur le profil de risque d'entreprise, lequel met l'accent sur les risques prioritaires pour la Société

- Recommandation au Conseil d'approuver les politiques sous sa responsabilité, ainsi que leur modification, notamment la Politique de gestion du risque de liquidité, la Politique de gestion du risque de marché et la Politique-cadre de gestion intégrée des risques
- Réception des attestations trimestrielles de conformité de la direction à l'égard des politiques de gestion des risques financiers
- Examen de la reddition de comptes sur les divers encadrements relevant de la compétence du comité, notamment en matière de technologies de l'information, de cybersécurité et de protection des renseignements personnels
- Examen de la reddition de comptes sur le statut d'avancement du portefeuille de projets
- Examen de la reddition de comptes trimestrielle sur les interventions financières autorisées par palier d'autorisation, y compris celles autorisées par le Comité de crédit, le Comité d'investissement et le Comité de capital de risque et fonds d'investissement, auxquels le Conseil a délégué certains pouvoirs d'autorisation
- Autorisation ou recommandation au Conseil, selon le cas, de certaines interventions financières, conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués dans le règlement intérieur
- Approbation du plan annuel des travaux de surveillance de la gestion des risques

Fonction de gestion des risques

- Suivi de l'état de l'avancement des travaux d'amélioration du cadre de fonctionnement de la gestion intégrée des risques au sein de la Société

Autre

- Révision du mandat du comité et recommandation de son approbation au Conseil

Comité des ressources humaines

Mandat

Assister le conseil d'administration dans ses responsabilités en lien avec la présidente-directrice générale, les dirigeants de la société et les dirigeants de ses filiales en propriétés exclusives ainsi qu'en lien avec les pratiques et politiques de gestion des ressources humaines. S'acquitter des responsabilités qui lui sont dévolues par la loi, notamment concernant l'établissement d'un programme de planification de la relève et les politiques de rémunération variable.

Composition (au 31 mars 2025)

- Anne Bourhis (présidente)
- Manon Genest
- Gaëtan Desroches
- Mélissa Gilbert

Nombre de réunions

- 5 réunions régulières

Principales activités réalisées au cours de l'année

Présidente-directrice générale

- Évaluation de la performance de la présidente-directrice générale et recommandation au Conseil d'approuver la rémunération incitative à court terme pour l'exercice 2023-2024 ainsi que sa progression salariale
- Recommandation au Conseil d'approuver les critères d'évaluation de la présidente-directrice générale pour l'exercice 2025-2026

Autres dirigeants

- Recommandation au Conseil d'approuver la nomination de nouveaux dirigeants ainsi que leurs conditions d'emploi
- Révision de l'évaluation de la performance des membres du Comité de direction et recommandation au Conseil d'approuver leur rémunération incitative à court terme pour l'exercice 2023-2024 ainsi que leur progression salariale
- Recommandation au Conseil d'approuver les octrois cibles 2025-2026 pour chacun des membres du Comité de direction en vertu du régime incitatif à long terme
- Revue des talents de la Société aux fins de préparation de la relève

Pratiques et politique de gestion des ressources humaines

- Révision et recommandation au Conseil d'approuver la rémunération incitative à court terme des employés de la Société pour l'exercice 2023-2024
- Révision et recommandation au Conseil d'approuver l'augmentation annuelle de la masse salariale admissible et des divers barèmes de rémunération des employés de la Société
- Révision et recommandation au Conseil d'approuver les cibles et indicateurs liés à la rémunération variable des employés de la Société, le tout en fonction du plan stratégique 2023-2027
- Examen du suivi des négociations pour le renouvellement des conventions collectives et recommandation au Conseil d'approuver la prolongation de certaines conventions collectives
- Examen de la reddition de comptes trimestrielle de divers indicateurs de gouvernance en ressources humaines, notamment l'indice d'engagement des employés, la réalisation du plan de main-d'œuvre de la Société, les statistiques en matière d'équité, diversité et inclusion ainsi que sur les signalements visant des enjeux de ressources humaines
- Examen des résultats du sondage annuel effectué auprès des employés

Autres

- Recommandation au Conseil quant à l'approbation des sections sur la rémunération des dirigeants et des employés et sur les ressources humaines du Rapport annuel d'activités et de développement durable 2023-2024
- Révision du mandat du comité et recommandation de son approbation au Conseil

Rémunération des membres du conseil d'administration

La rémunération des membres du conseil d'administration, à l'exception de celle de la présidente du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 10 587 dollars
- une rémunération annuelle de 3 969 dollars pour la présidence de chacun des comités
- un jeton de présence de 662 dollars par réunion du Conseil ou d'un comité
- un jeton de présence de 331 dollars par réunion spéciale du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par téléphone ou tout autre moyen de communication à distance

La présidente du Conseil est, quant à elle, admissible à une rémunération annuelle forfaitaire de 64 292 dollars ainsi qu'à un jeton de présence de 991 dollars chaque fois qu'elle assiste à une réunion du Conseil ou à une réunion des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 496 dollars par réunion spéciale du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par téléphone ou tout autre moyen de communication à distance. Elle peut également participer à toute réunion d'un comité et reçoit un jeton de présence pour cette participation, le cas échéant. Les barèmes de rémunération des membres du conseil d'administration et de la présidente du Conseil sont fixés par le gouvernement.

Le tableau suivant indique le nombre de réunions auxquelles a assisté chacun des membres pendant l'exercice 2024-2025 et la rémunération gagnée pour ces participations. Les administrateurs justifient leur absence aux réunions régulières d'un comité ou du conseil d'administration auprès du secrétariat de la Société. Une session à huis clos est généralement prévue à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil d'administration et de ses comités.

Relevé de présence et rémunération totale des administrateurs d'Investissement Québec

1^{er} avril 2024 au
31 mars 2025

	Nombre de réunions					Rémunération
	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité d'audit	Comité de gestion des risques	Comité des ressources humaines	(\$)
Total	8⁽¹⁾	4	5	12⁽²⁾	5	339 278
Administrateurs						
Geneviève Fortier	8/8	4/4	5/5	11/12 ⁽³⁾	5/5	94 518
Bicha Ngo	8/8	4/4	5/5	12/12	5/5	s. o.
George S. Attar ⁽⁴⁾	5/6			5/8 ⁽⁵⁾		12 230
Anne Bourhis	8/8	0/1 ⁽⁶⁾			5/5	22 500
Gaétan Desroches	8/8				4/4 ⁽⁷⁾	17 869
Catherine Dubé	7/8	3/3 ⁽⁸⁾				16 545
L.-Daniel Gauvin	8/8 ⁽⁹⁾		5/5	11/12		28 458
Manon Genest	8/8				5/5	18 531
Jonathan Gignac ⁽¹⁰⁾	6/7					s. o.
Mélissa Gilbert	8/8		5/5		4/4 ⁽¹¹⁾	21 179
Shahir Guindi	8/8	3/3 ⁽¹²⁾		10/10 ⁽¹³⁾		22 503
Claudine Roy	8/8	4/4			1/1 ⁽¹⁴⁾	18 531
Louise Sanscartier	8/8	4/4	4/4 ⁽¹⁵⁾		1/1 ⁽¹⁶⁾	25 148
Marie-Soleil Tremblay	8/8		5/5	12/12		29 120
Richard Voyer ⁽¹⁷⁾	6/6					9 913
Administrateurs sortants						
David Bahan ⁽¹⁸⁾	1/1					s. o.
Éloïse Harvey ⁽¹⁹⁾	1/1					2 233

(1) Y compris deux réunions hors calendrier, ayant été rémunérées à titre de réunion de courte durée.

(2) Y compris huit réunions hors calendrier, dont quatre ont été rémunérées à titre de réunion de courte durée.

(3) Geneviève Fortier a cessé d'être membre du comité de gestion des risques en date du 23 mai 2024, mais a continué d'assister aux réunions à titre de présidente du conseil d'administration.

(4) George S. Attar a été nommé membre du conseil d'administration en date du 28 août 2024.

(5) George S. Attar a été nommé membre du comité de gestion des risques en date du 18 septembre 2024.

(6) Anne Bourhis a cessé d'être membre du comité de gouvernance et d'éthique en date du 23 mai 2024.

(7) Gaétan Desroches a été nommé membre du comité des ressources humaines en date du 23 mai 2024.

(8) Catherine Dubé a été nommée membre du comité de gouvernance et d'éthique en date du 23 mai 2024.

(9) L.-Daniel Gauvin n'ayant pas pu assister à la totalité de la réunion du 23 mai 2024, sa présence a été comptabilisée à titre de réunion de courte durée.

(10) Jonathan Gignac a été nommé comme sous-ministre du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en date du 3 juin 2024 et est devenu membre du conseil d'administration à compter de cette date.

(11) Mélissa Gilbert a été nommée membre du comité des ressources humaines en date du 23 mai 2024.

(12) Shahir Guindi a été nommé membre du comité de gouvernance et d'éthique en date du 23 mai 2024.

(13) Shahir Guindi a été nommé membre du comité de gestion des risques en date du 23 mai 2024. De plus, n'ayant pas pu assister à la totalité de la réunion du 17 septembre 2024, sa présence a été comptabilisée à titre de réunion de courte durée.

(14) Claudine Roy a cessé d'être membre du comité des ressources humaines en date du 23 mai 2024.

(15) Louise Sanscartier a été nommée membre du comité d'audit en date du 23 mai 2024.

(16) Louise Sanscartier a cessé d'être membre du comité des ressources humaines en date du 23 mai 2024.

(17) Richard Voyer a été nommé membre du conseil d'administration en date du 28 août 2024.

(18) David Bahan a cessé d'être sous-ministre du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en date du 2 juin 2024 et a ainsi cessé d'être membre du conseil d'administration à compter de cette date.

(19) Éloïse Harvey a démissionné de son rôle d'administratrice en date du 24 mai 2024.

Structure de gestion

Comité de direction

Le Comité de direction a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et l'approbation du plan d'action. Il doit également :

- Mettre en œuvre et suivre le plan d'action
- Décider des actions prévues dans le plan stratégique et le plan d'action
- Approuver les directives de la Société
- Recommander l'approbation des politiques au conseil d'administration
- Évaluer les résultats
- Suivre la performance de la Société

Le comité est composé de¹⁰ :



Bicha Ngo
Présidente-
directrice générale



Hubert Bolduc
Premier
vice-président
Investissements
directs étrangers
et exportations



Gladys Caron
Première
vice-présidente
Stratégies et
communications
externes



Claude Farrier
Premier
vice-président
Placements privés



Sylvain Gendron
Premier
vice-président et
chef de la gestion
des risques et
affaires juridiques



Pierre Leblanc
Premier
vice-président
et chef des
technologies
de l'information



**Jean-Philippe
Ménard**
Premier
vice-président,
Réseau régional
et innovation



Laurent Naud
Premier
vice-président
et chef de la
direction financière



Marie Zakaïb
Première
vice-présidente
Ressources
humaines et
communications
internes

Le comité est composé de trois femmes et de six hommes. Les trois femmes appartiennent au groupe des 51 ans ou plus. Quant aux hommes, deux appartiennent au groupe des 30-50 ans, les quatre autres à celui des 51 ans ou plus.

¹⁰ Un poste est vacant.

Rémunération des dirigeants et employés

Investissement Québec adopte des pratiques de rémunération qui respectent les principes de saine gestion pour tous ses emplois.

Objectifs et positionnement de la rémunération

Les programmes de rémunération globale établis par Investissement Québec visent à reconnaître et à rémunérer la performance tout en s'alignant sur ses objectifs stratégiques. Ils sont soumis à des règles et à des pratiques de gouvernance efficaces.

Les programmes ont pour objectif d'offrir une rémunération globale concurrentielle qui permet d'attirer et de retenir les talents nécessaires au succès de la Société. Ainsi, elle vise à offrir une rémunération globale se situant autour du 50^e percentile ou de la médiane de son marché de référence. Ce marché comprend principalement des entreprises de l'est du Canada œuvrant dans le secteur financier (privées et paragouvernementales), secteur avec lequel la Société concurrence pour les talents.

Positionnement des hauts dirigeants

L'objectif de positionnement de la rémunération globale au 50^e percentile est également applicable aux hauts dirigeants de la Société. Les données recueillies lors des différents balisages du marché sont ajustées pour refléter la nature et la taille d'Investissement Québec. À cet égard, les grandes banques ne sont pas considérées comme faisant partie de ce marché. Voici quelques organisations faisant partie du marché de référence :

Marché de référence (échantillon) – Hauts dirigeants du Comité de direction

- Banque de développement du Canada (BDC)
- Banque Laurentienne
- Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)
- CI Financial Corp
- Fonds de solidarité FTQ
- IA Groupe financier
- Mouvement Desjardins
- Office d'investissement des régimes publics de pensions du secteur public (Investissement PSP)
- Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS)

Recours à des experts externes

Investissement Québec et son conseil d'administration ont, à l'occasion, recours à des firmes externes pour qu'elles évaluent certains éléments de rémunération, le positionnement et les pratiques en matière de rémunération globale.

Ainsi, dans un souci de transparence et de bonne gouvernance de la rémunération globale, particulièrement de la rémunération globale des hauts dirigeants, le Comité des Ressources humaines obtient une évaluation d'experts externes tous les deux ou trois ans.

Rémunération globale

La rémunération globale des employés et dirigeants d'Investissement Québec est composée de quatre éléments principaux :

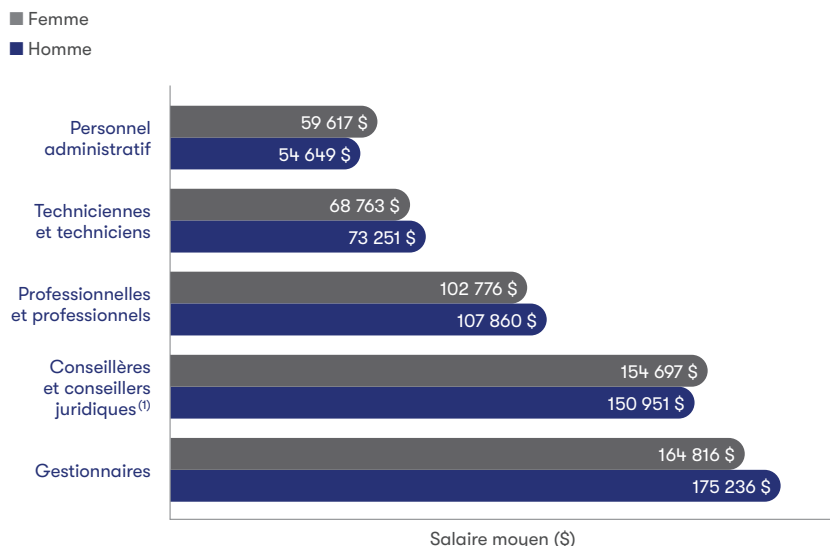
- Salaire de base
- Rémunération incitative
- Régime de retraite
- Avantages sociaux

Salaire de base

Le salaire de base des employés syndiqués est défini et géré par les dispositions prévues aux quatre conventions collectives en vigueur à Investissement Québec.

En ce qui a trait aux employés non syndiqués et aux dirigeants, les paramètres applicables à l'augmentation des échelles ainsi que le budget des augmentations annuelles sont établis en fonction des sondages de prévisions du marché effectués par les firmes-conseils spécialisées. Le budget et l'augmentation des échelles sont approuvés annuellement par le conseil d'administration.

Afin de reconnaître la performance et d'assurer une progression des talents, les augmentations individuelles sont octroyées en fonction d'une matrice d'augmentation annuelle qui tient compte du positionnement dans l'échelle et de la performance individuelle annuelle.



(1) Inclut la prime d'expertise.

Au 31 mars 2025, le salaire de base médian des employés d'Investissement Québec, à l'exclusion du salaire de la présidente-directrice générale, est de 106 575 dollars.

Rémunération incitative

La rémunération incitative est une composante répandue dans plusieurs secteurs, dont le secteur financier et de l'investissement. Cette forme de rémunération fait partie intégrante de la rémunération globale des employés et contribue à l'attraction et à la rétention des talents. Les employés faisant partie du Syndicat des employés du Centre de recherche industrielle du Québec (SECRIQ) ne sont pas assujettis à cette composante de rémunération.

Dans un contexte de saines pratiques en matière de rémunération, le paiement de la rémunération incitative n'est ni automatique ni garanti. Ce paiement est en fonction de la performance de l'employé et/ou de l'atteinte de certains critères et indicateurs organisationnels.

Rémunération incitative à court terme

Le régime de rémunération incitative à court terme (RICT) vise à soutenir le mandat de développement économique et l'atteinte des objectifs annuels de la Société. La rémunération incitative à court terme poursuit trois objectifs, à savoir :

- Offrir une rémunération directe concurrentielle permettant d'attirer et de retenir les talents nécessaires au succès de la Société
- Soutenir le mandat de développement économique et l'atteinte des objectifs annuels du plan stratégique de la Société
- Favoriser une culture de haute performance et une reconnaissance de la performance individuelle

La formule applicable à la rémunération incitative à court terme est la même pour les employés admissibles, incluant les hauts dirigeants et le poste de la présidente-directrice générale. Elle repose sur trois facteurs : la performance organisationnelle, le développement économique et le facteur individuel. La formule se détaille comme suit :



Les indicateurs et les cibles à atteindre des facteurs précédemment mentionnés découlent du plan stratégique de la Société et sont approuvés en début d'année par le conseil d'administration. Ce dernier est également responsable à la fin de l'année financière d'approuver le niveau d'atteinte des cibles et le versement des bonis associés à la RICT. Le facteur individuel est lié à la cote de performance individuelle déterminée selon le programme de gestion de la performance applicable à tous les employés d'Investissement Québec.

Sommaire des différents indicateurs pour l'exercice financier 2024-2025		
Facteur de performance organisationnelle • Contrôle des coûts • Performance annuelle • Expérience client (indice de recommandation client) • Indice d'engagement des employés	Facteur de développement économique • Nombre de projets d'accompagnement technologique visant un avancement en innovation • Valeur des projets financés visant l'accroissement de la productivité • Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale • Valeur des interventions financières auprès des entreprises d'impact et à fort potentiel • Valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues • Nombre d'entreprises accompagnées dans la mise en œuvre de solutions à leurs besoins de main-d'œuvre	Facteur individuel • Performance individuelle

Le tableau suivant présente les primes cibles des cadres par niveau :

Niveaux d'emploi	RICT
	Cible
Présidente-directrice générale	20 %
Premier vice-président exécutif ⁽¹⁾	35 %
Premier vice-président	25 %
Vice-président niveau 1 et 2	25 %
Cadre de direction niveau 4	25 %
Cadre de direction niveau 2 et 3	20 %
Cadre de direction niveau 1	15 %

(1) Aucun titulaire sur ce niveau d'emploi depuis le 1^{er} février 2024, date de nomination de Bicha Ngo à titre de Présidente-directrice générale.

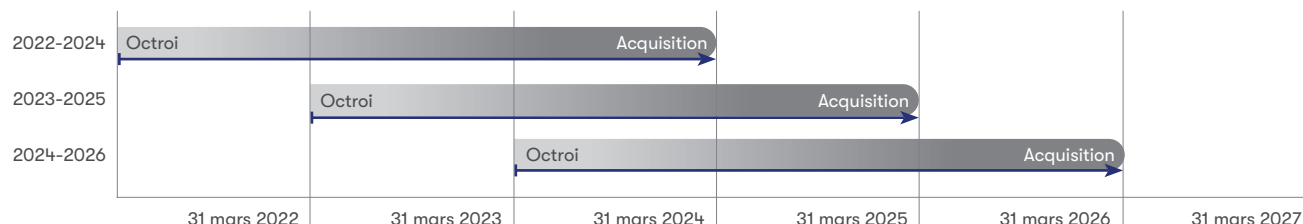
Pour les employés syndiqués, les primes cibles varient selon la catégorie d'emploi et les niveaux. Les primes cibles pour les conseillers juridiques et pour les employés de soutien et techniques varient entre 3 % et 5 %. Pour les employés dans les catégories de professionnels, les primes cibles varient entre 7 % et 20 % (pour certains secteurs spécialisés).

À l'exception de la présidente-directrice générale, laquelle a un boni maximal équivalant à sa cible, le boni maximal pour tous les employés est établi à 1,5 fois la cible.

Rémunération incitative à long terme

Introduit en 2019, le régime de rémunération incitative à long terme (RILT) d'Investissement Québec vise à promouvoir une performance soutenue à long terme alignée sur la mission de la Société, tout en favorisant une prise de risque judicieuse dans l'intérêt du développement économique du Québec.

Applicable aux membres du Comité de direction, cette composante de la rémunération permet d'aligner la rémunération globale de ceux-ci sur l'objectif de positionnement au 50^e percentile du marché de référence. Le RILT permet également d'équilibrer dans un horizon temporel la rémunération globale des hauts dirigeants d'Investissement Québec.



Le RILT repose principalement sur trois facteurs : le développement économique, la performance organisationnelle et le rendement total d'Investissement Québec. Toutefois, à partir du 1^{er} avril 2023, pour le cycle 2024-2026, le facteur Rendement total de la Société a été remplacé par le facteur Vision gouvernementale. Ainsi, le calcul de la rémunération variable à long terme s'effectue selon la formule suivante :



Les deux premiers facteurs sont évalués par des indicateurs de performance découlant du plan stratégique de la Société, lequel est approuvé par le gouvernement. Pour chaque indicateur, un seuil, une cible et un niveau maximal sont identifiés.

Sommaire des différents indicateurs pour le cycle 2024-2026 du RILT

Facteur Performance organisationnelle	Facteur Développement économique	Facteur Vision gouvernementale
- Contrôle des coûts - Performance annuelle - Expérience client (indice de recommandation client) - Indice d'engagement des employés	- Nombre de projets d'accompagnement technologique visant un avancement en innovation - Valeur des projets financés visant l'accroissement de la productivité - Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale - Valeur des interventions financières auprès des entreprises d'impact et à fort potentiel - Valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues - Nombre d'entreprises accompagnées dans la mise en œuvre de solutions à leurs besoins de main-d'œuvre	Performance relative du Québec vs l'Ontario au 31 décembre 2025

Le tableau suivant présente le niveau des primes cibles pour le RILT :

Niveaux d'emploi	RILT
	Cible
Présidente-directrice générale	70 %
Premier vice-président exécutif ⁽¹⁾	45 %
Premier vice-président	35 %

(1) Aucun titulaire sur ce niveau d'emploi depuis le 1^{er} février 2024, date de nomination de Bicha Ngo à titre de Présidente-directrice générale.

À l'exception de la présidente-directrice générale, pour laquelle le RILT maximal est équivalent à sa cible, le RILT maximal pour les autres membres admissibles est établi à 2 fois la cible.

Régimes de retraite

Régime de retraite de base

Tous les employés réguliers d'Investissement Québec participent, selon le poste occupé, à l'un des régimes de retraite à prestations déterminées¹¹, à savoir le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

Les régimes à prestations déterminées assurent une rente aux participants selon une formule de rente équivalant à 2 % du salaire admissible (sujet aux limitations fiscales) par année de participation. Ces régimes prévoient également une coordination avec la Régie des rentes du Québec (RRQ) entraînant une diminution de la rente à 65 ans. La formule de rente à prestations déterminées assure aux employés d'Investissement Québec une sécurité importante lors de la retraite, puisque la rente n'est pas soumise aux aléas des rendements boursiers.

Régime de rentes supplémentaire

Les premiers vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents ainsi que les vice-présidents sont admissibles sous certaines conditions au régime de retraite supplémentaire d'Investissement Québec. Ce régime prévoit une rente d'appoint qui, avec la participation au régime de base, génère un taux d'accumulation de la rente à 3 %. Tout comme le régime de base, ce régime est coordonné avec les prestations reçues de la RRQ à partir de 65 ans.

La présidente-directrice générale participe au régime de prestations supplémentaires défini par les décrets numéro 960-2003 et 961-2003 du 17 septembre 2003, modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

Avantages sociaux

Tous les employés bénéficient d'une gamme d'avantages sociaux comparables à ceux offerts dans les entreprises œuvrant dans des secteurs comparables.

Par ailleurs, tous les premiers vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents ainsi que les vice-présidents bénéficient de quelques avantages accessoires sous forme d'allocations, dont une allocation pour frais d'automobile.

Autres informations sur la rémunération globale

En 2024-2025, la rémunération moyenne versée s'élève à 120 739 dollars¹², y compris la rémunération de base, la rémunération variable et les autres avantages. L'écart-type correspond à 63 127 dollars.

Au 31 mars 2025, le ratio de la rémunération globale versée du plus haut dirigeant par rapport à la rémunération versée médiane de 114 875 dollars des employés d'Investissement Québec, à l'exclusion de son propre salaire, est de 9,07.

¹¹ Le régime de retraite des ex-employés de la Société générale de financement du Québec (SGF) est applicable aux employés qui étaient membres de ce régime au moment de la fusion avec la SGF en avril 2011. Aucun nouveau cotisant n'a été ajouté depuis cette date.

¹² La moyenne calculée tient compte des employés en poste tout au long de l'année.

Rémunération des dirigeants de la Société

Sommaire de la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés, au 31 mars 2025

	Année	Rémunération de base ⁽¹⁾	Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	RILT versé ⁽³⁾	Contribution aux régimes de retraite ^{(4) (5)}	Autres avantages versés ou accordés ⁽⁶⁾	Rémunération globale total (\$)
Bicha Ngo Présidente-directrice générale	2024-2025	603 607	213 769	178 502	24 091	45 463	1 065 433
	2023-2024	470 617	110 973	277 200	191 018	40 458	1 090 266
	2022-2023	433 383	216 930	226 800	235 683	39 250	1 152 047
Marie Zakaib Première vice-présidente, Ressources humaines et communications internes	2024-2025	392 702	136 599	114 658	205 587	36 245	885 791
	2023-2024	375 746	74 296	175 175	206 398	38 679	870 294
	2022-2023	357 919	127 969	143 325	213 582	40 309	883 104
Sylvain Gendron Premier vice-président, Chef de la gestion des risques et affaires juridiques	2024-2025	362 099	92 918	109 200	156 227	32 644	753 088
	2023-2024	349 979	56 199	–	150 743	32 220	589 141
	2022-2023	336 748	118 828	–	168 713	81 531	705 820
Hubert Bolduc Premier vice-président, Investissements directs étrangers et exportations	2024-2025	347 767	89 240	104 126	104 502	40 245	685 880
	2023-2024	336 065	62 907	161 700	99 770	38 884	699 326
	2022-2023	321 102	113 307	132 300	115 422	39 333	721 464
Laurent Naud Premier vice-président, Chef de la direction financière	2024-2025	327 874	102 202	–	117 187	37 778	585 040
	2023-2024	292 673	48 861	–	96 500	41 515	479 549
	2022-2023	234 654	73 312	–	88 712	33 037	429 716

(1) Versée par année.

(2) Le montant correspond à la rémunération variable annuelle versée pendant l'année en lien avec les objectifs de l'année précédente.

(3) Le régime d'intéressement à long terme est une rémunération variable versée à la fin d'une période prédéterminée s'étalant sur plusieurs années et calculée selon différents facteurs.

(4) Les montants correspondent à la contribution aux régimes de retraite assumée par la Société, soit la cotisation versée à Retraite Québec pour le régime de retraite de base ainsi que le coût du service rendu pour le régime d'appoint conformément aux normes comptables en vigueur. La charge d'intérêt sur le passif peut créer un écart significatif par personne selon le service reconnu.

(5) M^{me} Ngo participe au régime de prestations supplémentaires du Gouvernement du Québec dont le coût est assumé entièrement par le gouvernement. Seul le coût de la contribution au régime RRAS est assumé par la Société.

(6) Les autres formes de rémunération incluent les avantages payés par l'employeur qui comprennent, entre autres, le coût en assurances collectives, l'allocation pour frais d'automobile et l'utilisation d'un stationnement; les avantages accessoires qui comprennent, entre autres, le coût d'un bilan de santé et le remboursement sur les programmes aux employés ou toute autre forme de rémunération versée s'il y a lieu.

Rémunération des dirigeants de filiales de la Société

Sommaire de la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés pour l'ensemble des filiales, au 31 mars 2025 ⁽¹⁾

Nom de la société	Noms et fonctions	Rémunération de base	Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	RILT versé ⁽³⁾	Contribution aux régimes de retraite ⁽⁴⁾	Autres avantages versés ou accordés ⁽⁵⁾	Rémunération globale totale (\$)
Ressources Qualium inc.	Nicolas Dalmau Vice-président, Exploitation et directeur général	276 623	71 829	N/A	22 130	21 018	391 600
C.D.M.V. inc.	Serge Varin Président-directeur général	269 808	59 800	N/A	20 236	23 545	373 389
SOQUEM inc.	Tony Brisson Président-directeur général	209 893	55 746	N/A	41 449	39 062	346 150
C.D.M.V. inc.	Marie-Josée Bayard, Vice-présidente, Ventes et développement des affaires	203 845	45 544	N/A	15 297	17 394	282 080
C.D.M.V. inc.	Patrick Beauchamp Vice-président, Finances	203 414	45 448	N/A	15 256	17 774	281 892

(1) Versée dans l'année à l'exception de la contribution au régime de retraite à prestations définies de SOQUEM.

(2) Le montant correspond à la rémunération variable annuelle versée pendant l'année en lien avec les objectifs de l'année précédente.

(3) Aucune filiale n'a de régime d'intéressement à long terme.

(4) Les montants correspondent à la contribution aux régimes de retraite assumée par les filiales. Les régimes sont à cotisations définies à l'exception de SOQUEM dont le régime est à prestations définies.

(5) Les autres formes de rémunération, incluant les avantages payés par l'employeur, comprennent notamment le coût en assurances collectives, l'allocation pour frais automobile, les avantages accessoires, comme le coût d'un bilan de santé, et le remboursement sur les programmes aux employés ou toute autre forme de rémunération versée s'il y a lieu.

Rémunération des administrateurs des filiales

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a versé une rémunération totale de 124 520 dollars aux administrateurs externes siégeant aux conseils et aux comités de ses filiales en propriété exclusive.

Honoraires de l'auditeur externe

Les livres et les comptes d'Investissement Québec sont audités par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe. Les honoraires facturés à Investissement Québec et ses filiales relatifs à cet auditeur externe au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2025 se détaillent comme suit :

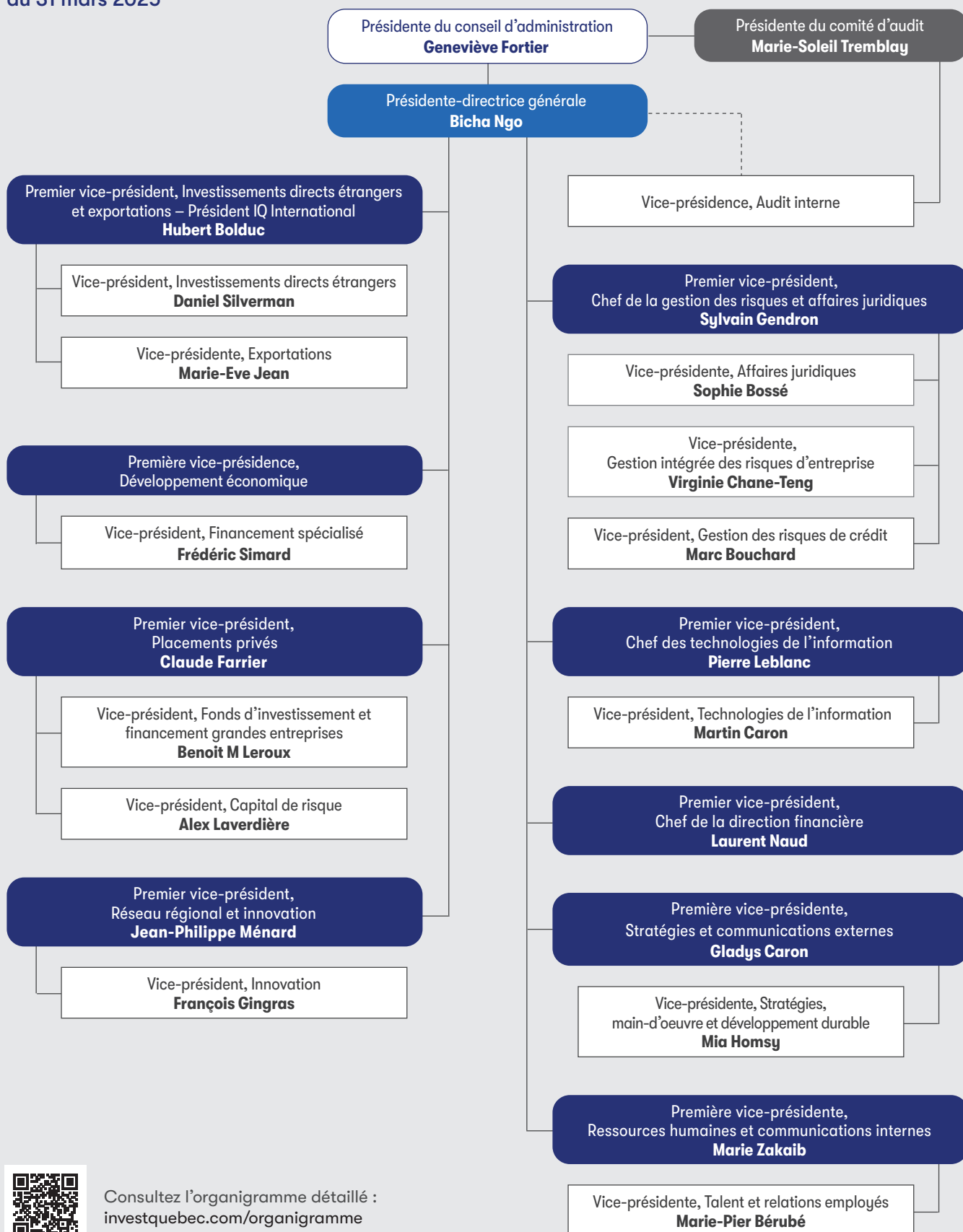
Honoraires de l'auditeur externe, 2024-2025

	(\$) ⁽¹⁾
Honoraires pour services d'audit	546 645
Honoraires pour services reliés à l'audit	–
Honoraires pour services en matière de fiscalité	69 989
Honoraires pour autres services	235 029
Total	851 663

(1) Les honoraires incluent un montant de 437 451 \$ facturés pour les services rendus à l'égard de l'exercice financier complété le 31 mars 2024 ainsi qu'un montant de 238 250 \$ pour les services rendus à l'égard des exercices antérieurs à ce dernier.

Structure organisationnelle

au 31 mars 2025

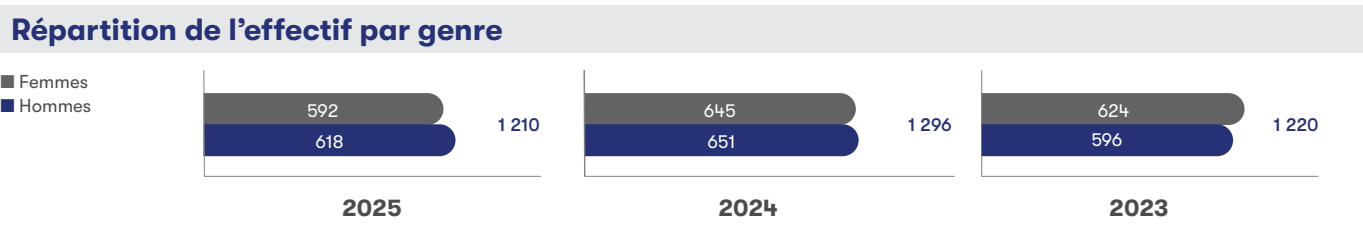


Consultez l'organigramme détaillé :
investquebec.com/organigramme

Ressources humaines

Portrait

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des employés permanents au 31 mars 2025.



Répartition de l'effectif par catégorie d'emploi et par genre

	Au 31 mars 2025			Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023
Catégorie d'emplois	Femmes	Hommes	Total	Total	Total
Gestionnaires	80	95	175	175	167
Conseillères et conseillers juridiques	13	6	19	18	16
Professionnelles et professionnels	317	448	765	831	763
Techniciennes et techniciens	121	63	184	197	194
Personnel administratif	61	6	67	75	80
Total	592	618	1 210	1 296	1 220

Évolution de l'effectif

Au 31 mars 2025, Investissement Québec compte 1 210¹³ employés permanents. La Société a embauché 99 employés permanents et 38 employés temporaires au cours de l'exercice. Dans la dernière année, 107 employés ont évolué vers un autre poste.

Le taux de roulement¹⁴ des employés de la Société s'établit à 15,4 %. Sur un total de 193¹⁵ départs, 101 sont des départs volontaires et 24 sont des départs à la retraite. L'augmentation du taux de départs involontaires durant cet exercice est attribuable à la mise en œuvre d'un plan d'optimisation des effectifs.

Le taux d'absentéisme¹⁶ s'est élevé à 7,4 % au cours de l'année. Plus précisément, 104 personnes se sont absentes pour invalidité prolongée¹⁷, pour une moyenne de 51 jours par absence.

À travers le Québec et ailleurs

Avec des places d'affaires partout au Québec, Investissement Québec contribue à régionaliser des emplois dans l'ensemble des régions administratives. Au 30 septembre 2024, 67 emplois avaient été régionalisés¹⁸.

¹³ Un changement méthodologique a été apporté au décompte des effectifs afin d'inclure dorénavant des employés en préretraite ou qui ont droit à une indemnité compensatrice. Si ce changement avait été appliqué lors du dernier exercice, le nombre d'effectifs aurait été de 1304. Ce changement méthodologique affecte tous les taux calculés sur l'effectif.

¹⁴ Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est présenté ni par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement les employés permanents.

¹⁵ Sans changement méthodologique dans le décompte des effectifs, le nombre de départ aurait été de 186. En raison de ce changement, 8 départs déclarés au rapport annuel 2023-2024 ont été recomptés en 2024-2025.

¹⁶ Le taux d'absentéisme est calculé en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour obligations parentales et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

¹⁷ Absences de 10 jours et plus consécutifs sur présentation d'un rapport médical.

¹⁸ Le Plan gouvernemental de régionalisation est arrivé à son terme au 30 septembre 2024 avec l'atteinte de l'objectif gouvernemental. La cible qui était fixée pour Investissement Québec a été retirée.

Répartition de l'effectif par région administrative

	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023
Région administrative			
01 – Bas-Saint-Laurent	14	15	14
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	19	21	21
03 – Capitale-Nationale	346	369	353
04 – Mauricie	15	18	17
05 – Estrie	18	21	20
06 – Montréal	604	636	598
07 – Outaouais	8	8	5
08 – Abitibi-Témiscamingue	6	7	9
09 – Côte-Nord	6	6	6
10 – Nord-du-Québec	1	2	2
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	4	6
12 – Chaudière-Appalaches	26	25	24
13 – Laval	25	29	23
14 – Lanaudière	22	25	18
15 – Laurentides	13	16	16
16 – Montérégie	41	46	45
17 – Centre-du-Québec	22	24	21
Hors Québec ⁽¹⁾	21	24	22
Total	1 210	1 296	1 220

(1) Exclut les personnes recrutées à l'étranger.

Expérience employé

Attraction et fidélisation des talents

En 2024-2025, dans un marché toujours marqué par la rareté de main-d'œuvre, la Société a continué à miser sur son image de marque employeur afin de renforcer sa notoriété auprès de candidats potentiels et de fédérer un sentiment de fierté au sein de l'équipe.

La promotion de l'image de marque employeur s'inscrit dans une stratégie plus large visant à offrir une expérience employé distinctive. D'ailleurs, pour connaître leur opinion sur divers aspects de leur travail, la Société mène un sondage annuel de mesure de l'engagement auprès de ses employés. Pour l'exercice 2024-2025, le taux de participation a été de 98 % et le résultat global à l'indice d'engagement a été de 83 %.

Flexibilité

Investissement Québec a adopté un mode de travail hybride qui permet aux employés de profiter des bienfaits de la collaboration en présentiel, par une présence régulière obligatoire dans les bureaux, tout en ayant de la flexibilité grâce à la possibilité de télétravailler.

Équité, diversité et inclusion

Le respect, la mise en valeur et la promotion des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) sont essentiels à la réalisation de la mission de la Société et sont inscrits dans sa vision. L'adoption des meilleures pratiques organisationnelles, d'affaires et de gestion en matière d'EDI stimulera sa performance ainsi que sa croissance, en plus de contribuer à ce qu'elle demeure un employeur de choix.

Pour aborder les questions d'EDI, le mouvement Éclectiq réunit un comité directeur et un comité d'employés. Éclectiq est un clin d'œil à éclectisme, qui met en valeur la qualité, la richesse et la distinction qui se dégagent d'un assemblage diversifié et où l'unicité de chacun est rehaussée par celle de l'autre.

De plus, la Société prend des mesures pour assurer une représentation des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation. Au 31 mars 2025, 8 % des employés de la Société ont déclaré être membres d'une minorité visible ou ethnique et 1 % être des personnes handicapées.

Afin d'obtenir un portrait réel de la représentativité des employés, la Société a mis en place un processus volontaire d'auto-identification. Le taux de réponse est passé de 70 % à 88 %¹⁹ en 2024-2025.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées présente des mesures d'accommodement qui tiennent compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec. Ce plan est déposé auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec et revu annuellement. Il est également disponible sur le site web de la Société, dans la section *Documentation*.

Relations de travail

Deux syndicats représentent 83 % des employés : le Syndicat des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB), et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Chaque groupe de syndiqués possède sa propre convention collective qui définit les conditions de travail de ses membres²⁰. Les conventions venant toutes à échéance au 31 mars 2025, des démarches ont été entreprises pour leur renouvellement.

De plus, quatre comités de relations professionnelles contribuent à maintenir de saines relations de travail. Pendant l'exercice financier 2024-2025, 24 griefs ont été déposés.

Développement des talents

Engagé à soutenir le développement professionnel de ses employés, Investissement Québec offre plusieurs opportunités d'acquérir et de développer de nouvelles connaissances et compétences.

Grâce à sa politique en matière d'apprentissage et de développement, la Société s'est dotée d'un cadre qui veille à appuyer les employés qui doivent obtenir ou renouveler une certification de leur ordre professionnel et à encourager tous ceux qui s'inscrivent à des formations professionnelles ou à des programmes collégiaux ou universitaires pour approfondir leurs connaissances et maintenir leurs compétences. En 2024-2025, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 1,3 %²¹ de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 13,7 heures de formation.

La Société encourage fortement la mobilité interne. Ainsi, le cycle annuel de gestion prévoit des exercices d'évaluation du potentiel et d'identification et de planification de la relève. Des parcours de développement et de cheminement de carrière sont développés pour répondre aux besoins prioritaires et préparer la relève.

¹⁹ Afin d'améliorer la précision des données, la méthode de calcul du taux de participation au questionnaire d'auto-identification a été ajustée. Désormais, tout répondant qui répond volontairement à une des questions est considéré comme un participant. Avec cette méthode, le taux de réponse pour l'exercice 2023-2024 aurait été de 78 %.

²⁰ Chacune des conventions collectives prescrit des délais, notamment pour les affichages de postes, les demandes de congés, les périodes d'essai et le surplus d'effectifs. L'exercice du droit d'association a été respecté au cours de l'exercice financier 2024-2025.

²¹ La mesure présentée est différente des exigences requises à la Loi 90. En 2024, la déclaration de l'organisation a atteint 1,1 % selon les requis de cette Loi.

Gestion des risques

Pour mener à bien sa mission, Investissement Québec s'appuie sur un cadre et sur des stratégies de gestion intégrée des risques qui sont à son image en reflétant sa taille, sa complexité et la nature de ses opérations.

Principes de la gestion des risques d'Investissement Québec

Les principes directeurs suivants guident la Société dans la mise en œuvre d'une gestion efficace des risques :

- Gérer les risques en fonction des activités de la Société et en cohérence avec sa mission et son plan stratégique
- Favoriser une prise de décision éclairée en tenant compte de l'appétit aux risques de la Société, des opportunités de performance financière et opérationnelle visées
- Intéresser l'ensemble des administrateurs, des employés et des consultants à contribuer à la gestion des risques
- Encourager une approche optimale de la gestion intégrée des risques en considérant les risques et leurs impacts sur la Société
- Déployer une démarche systématique, dynamique et évolutive en fonction des contextes externes et internes de la Société
- Encourager le partage d'informations en temps opportun au sein de la Société et promouvoir ainsi les collaborations transversales

Cadre de gestion intégrée des risques

Au cours de l'exercice, la Société a su gérer ses risques de manière soutenue, tout en perfectionnant ses outils d'analyse et d'évaluation des risques auxquels elle est exposée. Elle a ainsi poursuivi le rehaussement de son cadre de gouvernance de gestion intégrée des risques.

La politique-cadre en gestion intégrée des risques reste alignée aux meilleures pratiques dans le contexte d'affaires d'Investissement Québec. Elle se décline ainsi :

- L'univers des risques d'Investissement Québec, un univers qui classe les risques selon leurs familles et leurs catégories
- Le processus de gestion intégrée des risques, qui comprend l'identification, l'évaluation, le traitement, le suivi et la révision des risques ainsi que la mise à jour du processus
- La culture de risque, qui favorise une connaissance commune des risques et des comportements appropriés à leur égard

Univers des risques



À la suite de l'approbation de cette politique-cadre, plusieurs encadrements internes ont été revus pour permettre l'optimisation du profil performance-risque de la Société, dont la Politique de gestion des risques de crédit et de participation, la Politique de gestion du risque de liquidité et la Politique de gestion des risques de marché d'Investissement Québec.

De plus, Investissement Québec optimise l'utilisation de ses ressources pour mettre en place des mesures et contrôles lui permettant d'accepter un niveau de risque pour réaliser sa mission.

- Les risques stratégiques sont gérés en fonction des éléments suivants :
 - L'exécution de la mission liée aux participations actives au développement économique du Québec, aux accompagnements soutenant la création et le développement des entreprises et à la stimulation de l'innovation et la croissance de l'investissement local et international
 - Les dynamiques exogènes liées aux enjeux macroéconomiques, socioéconomiques, géopolitiques, systémiques et aux interventions du gouvernement du Québec
 - Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance liés au développement durable de la Société
- Les risques financiers sont gérés de manière à tenir compte des risques suivants :
 - Le risque de crédit, c'est-à-dire la possibilité qu'une entreprise, une institution financière ou des partenaires faillissent à leurs obligations financières envers la Société et fassent que la valeur des actifs détenus se détériore
 - Le risque de participation, c'est-à-dire la possibilité que la Société subisse une perte sur son capital investi ou que le rendement soit inférieur au rendement exigé lors de l'investissement
 - Le risque de marché, c'est-à-dire la possibilité que certaines conditions de l'environnement d'affaires, certains paramètres de marché (cycle, flux des capitaux, liquidités du marché, taux d'intérêt, devises, fiscalités, etc.) varient et influencent la valeur marchande des actifs détenus par la Société ou leur rendement espéré
 - Le risque de liquidité, c'est-à-dire la possibilité que la Société subisse un déséquilibre au niveau de sa structure de capital ou ne puisse pas respecter ses engagements financiers, et doive se procurer des fonds à un coût anormalement élevé ou procéder à des ventes forcées d'actifs à des prix désavantageux
 - Le risque de gestion du capital, c'est-à-dire la possibilité que les fonds propres de la Société ne soient pas suffisants pour couvrir l'ensemble de ses risques financiers
- Les risques opérationnels sont traités de manière à faire face, entre autres, aux événements suivants :
 - Les événements liés aux technologies informatiques causés par une déficience des infrastructures technologiques, des services ou des systèmes informatiques et des communications de la Société qui pourrait ralentir le déploiement et/ou la performance des opérations
 - Les événements liés à la sécurité matérielle et/ou informationnelle, affectant l'intégrité physique des biens, mais aussi celle des technologies de l'information et des renseignements confidentiels de la Société
 - Les événements causés par une défaillance, un manque d'optimisation (efficacité/efficience) des activités de la Société, affectant sa capacité à fonctionner, à performer ou à atteindre ses objectifs adéquatement
 - Les événements liés entre autres aux processus de gestion du capital humain pouvant compromettre la capacité de la Société à atteindre ses objectifs d'affaires
 - Les événements liés au non-respect de dispositions réglementaires, législatives ou contractuelles auxquelles la Société doit se soumettre
 - Les événements liés à la gestion des parties prenantes externes telles que les partenaires d'affaires, les fournisseurs, les communautés, les syndicats, les ministères, le gouvernement et les groupes de personnes ayant un intérêt aux activités de la Société
 - Les événements de continuité des activités, causés par la non-disponibilité des services de technologie de l'information, du personnel clé ou des partenaires d'affaires

Processus de gestion intégrée des risques

En 2024-2025, Investissement Québec a réalloué ses ressources de manière à renforcer les processus de gestion de risques financiers et extrafinanciers. Les activités à valeur ajoutée ont été priorisées afin de faciliter l'identification et l'évaluation des enjeux majeurs.

L'étape d'identification permet de déterminer le risque auquel la Société est exposée. C'est à cette étape que le propriétaire du risque est identifié et que l'univers des risques est utilisé. Le risque identifié est également analysé pour estimer le risque inhérent, puis il est ajouté au registre de risques, et à une fiche de risque d'entreprise.

L'étape d'évaluation consiste à établir le niveau du risque résiduel et à le cartographier en considérant l'efficacité des mesures et contrôles en place pour le gérer selon le niveau ciblé.

L'étape du traitement consiste à déterminer la réponse au risque évalué à l'étape précédente, selon le niveau d'appétit et de tolérance au risque. Le cas échéant, des contrôles et mécanismes de gestion de risques additionnels peuvent être établis.

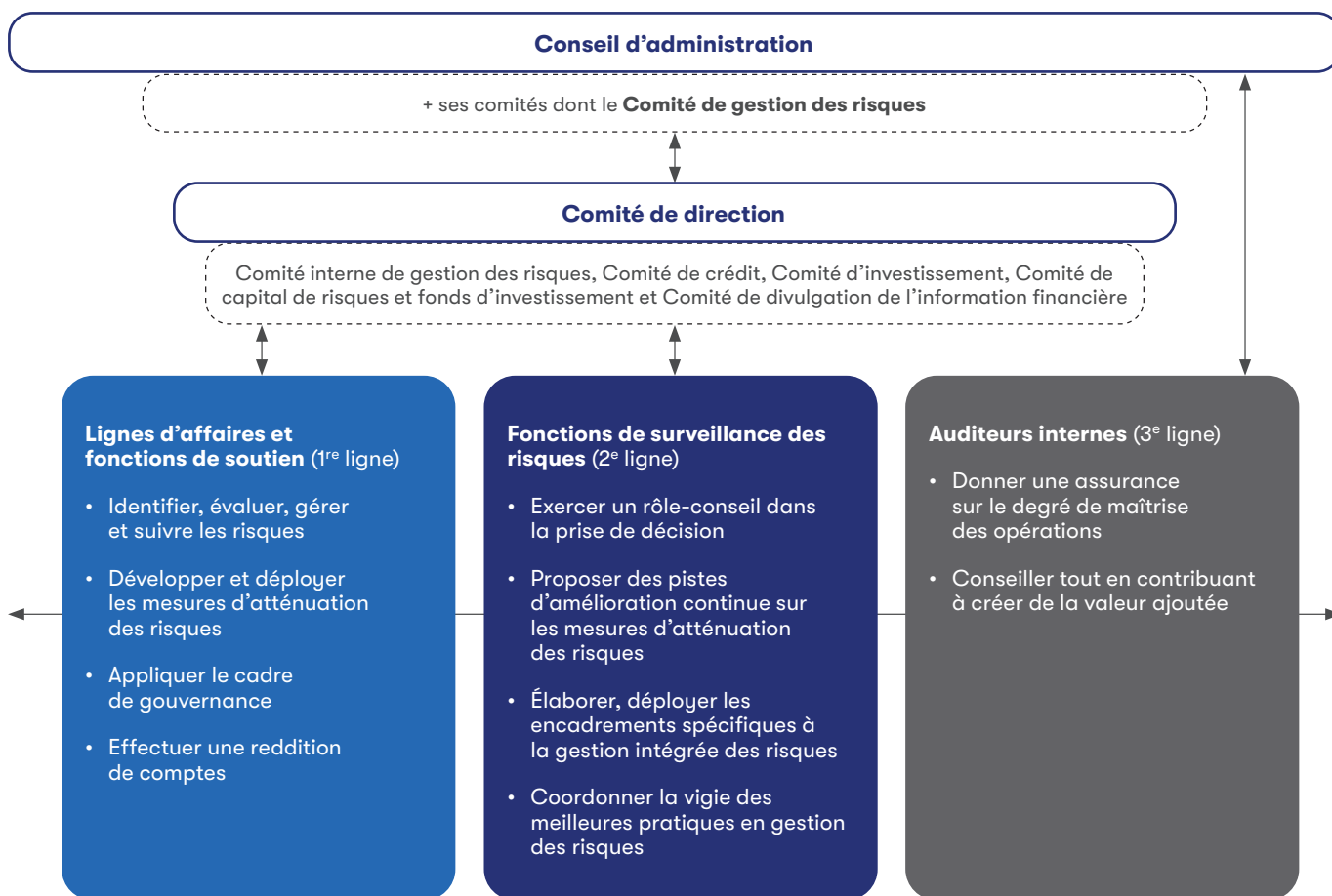
L'étape de suivi et de révision consiste à s'assurer qu'une information juste, suffisante et pertinente sur la gestion du risque est communiquée en temps opportun aux instances et intervenants concernés. La Société assure le suivi en gestion des risques notamment dans le cadre de rencontres de plusieurs comités internes et des sous-comités du conseil d'administration.

Les redditions de comptes régulières permettent de systématiquement aborder les risques auxquels est exposé Investissement Québec. Ainsi sont périodiquement discutées les interventions financières à être autorisées et celles en portefeuille. Les mesures d'atténuation des risques prioritaires de l'entreprise sont analysées et communiquées afin d'assurer leur efficacité.

La Société cherche également à comprendre son exposition aux risques émergents découlant d'enjeux internes ou externes pouvant l'affecter de façon significative.

La structure de gouvernance de la gestion intégrée des risques

Pour Investissement Québec, cette structure est fondée sur le modèle des trois lignes. Chaque intervenant joue un rôle particulier et assume les responsabilités qui lui sont spécifiques.



Les rôles et responsabilités du Conseil d'administration sont spécifiés dans le règlement intérieur d'Investissement Québec. Le Comité de gestion des risques a pour fonction de valider les orientations en matière de gestion des risques et de suivre l'évolution des risques prioritaires et émergents puis soumettre ses recommandations au Conseil d'administration.

Le Comité de direction a la responsabilité de promouvoir une culture de risque organisationnelle soutenant l'intégration de la gestion des risques dans la prise de décision. Il veille à la mise en application des orientations stratégiques de la Société selon le profil performance-risque visé. Il recommande au Conseil d'administration et à ses comités, pour approbation, les orientations en gestion intégrée des risques, les encadrements qui en découlent ainsi que l'énoncé d'appétit global en matière de gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société.

Le Comité de direction et le Comité de gestion des risques sont appuyés par le Comité interne de gestion des risques qui a entre autres la responsabilité de recommander au Comité de direction, pour approbation, les orientations en gestion intégrée des risques incluant l'énoncé d'appétit global en matière de gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société. Il doit informer des enjeux liés à la capacité de la Société à fonctionner opérationnellement, financièrement et stratégiquement. Il valide la reddition de comptes sur la gestion des risques de la Société.

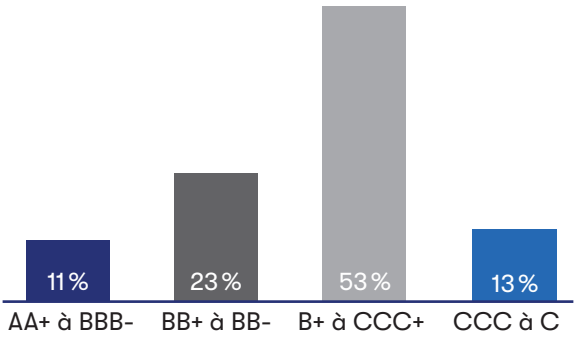
D'autres comités internes relevant du Comité de direction contribuent à une gestion active des risques financiers. C'est le cas du Comité de crédit, du Comité d'investissement et du Comité de capital de risque et fonds d'investissement, tous présidés par le vice-président, Gestion des risques de crédit.

Relevant de la présidente-directrice générale, le chef de la gestion des risques est le premier vice-président, chef de la gestion des risques et affaires juridiques, dont les principales responsabilités sont d'assurer le développement et l'implantation des orientations et des activités en matière de gestion des risques. Il soutient, en continu, une saine évolution de la gestion intégrée des risques en tenant compte des pratiques reconnues dans le domaine.

Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts sains de la Société, au 31 mars 2025				
Notation d'entreprise	Probabilité de défaut annuelle	Qualité	Notion équivalente de Standard & Poor's	Notion équivalente de Moody's
0B – 2C	0 % – 0,35 %	Excellente	AA+ à BBB-	Aa1 à Baa3
3A – 3C	0,36 % – 1,42 %	Bonne	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3
4A – 5A	1,43 % – 9,43 %	Moyenne	B+ à CCC+	B1 à Caa1
5B – 5D	9,44 % – 99,99 %	Faible	CCC à C	Caa2 à Ca
6A ou supérieure	100 %	Défaut	D	C

Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts sains de la Société, au 31 mars 2025

(en pourcentage des valeurs nettes comptables du portefeuille de prêts sains, soit les prêts qui ne sont pas en défaut)



On estime que 34 % du portefeuille de prêts sains est de qualité excellente ou bonne (AA+ à BB-) tandis que 66 % est de qualité moyenne ou faible (B+ à C).

Pour atténuer le risque lié à ses interventions financières, la Société a recours à des sûretés, des instruments financiers dérivés, à la syndication ou à d'autres mesures préalablement autorisées.

En plus du suivi de chaque intervention financière en portefeuille, le niveau de risque global est analysé, que ce soit pour le portefeuille de prêts ou pour le portefeuille de participations en capitaux propres.

Éthique

Codes d'éthique

Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Dans l'accomplissement de sa mission, Investissement Québec s'assure de maintenir des normes et des critères élevés à l'égard du comportement et des pratiques de toute personne prenant part à ses activités, y compris les membres de sa direction et de ses employés ainsi que les personnes occupant de telles fonctions au sein de ses filiales. La Société considère qu'il est fondamental de se doter de normes et de dispositions d'ordre éthique et déontologique qui, par-delà les dispositions législatives et réglementaires ou contractuelles applicables, constituent des exigences à respecter par toute personne agissant pour Investissement Québec ou en son nom. À ces égards, le code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive²² définit les principes fondamentaux en la matière. Il contient, entre autres, des dispositions ayant trait aux conflits d'intérêts et à la protection des renseignements détenus par la Société.

Il ne constitue en rien un substitut à toute disposition autrement applicable. Il apparaît cependant légitime, compte tenu des activités et de la mission d'Investissement Québec, que des exigences élevées d'honnêteté et de bonne conduite soient consignées par écrit, dans le respect des lois et règlements en vigueur, en vue de maintenir sa réputation de confiance et d'intégrité, et ce, à tous les niveaux de son organisation. Le code précise les 10 principes que tout employé doit respecter dans la conduite de ses activités.

Il est de la responsabilité de l'employé de lire le code d'éthique, de s'y référer au besoin et de demander conseil lorsqu'il fait face à une situation qui le préoccupe quant à l'éthique, la loi ou l'atteinte à la réputation de la Société. Tout nouvel employé d'Investissement Québec doit suivre une formation sur le code d'éthique et signer une déclaration quant à son respect. Pour leur part, les employés déjà en poste doivent revoir préalablement à la signature de leur déclaration annuelle une formation rappelant les consignes sur ces 10 principes.

Une section sur l'éthique est disponible sur le site web de la Société. De plus, les principales politiques en soutien à son application sont également accessibles à la section des documents d'intérêt public.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Le Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive se fonde sur des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société, et de ses principes généraux de gestion²³. Il est publié dans la section Renseignements supplémentaires du présent rapport.

²² Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 24 novembre 2020.

²³ Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 24 octobre 2017.

Renseignements et exigences législatives

Divulgaration d’actes répréhensibles

Conformément à la Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics, la Société dispose d’une procédure visant à faciliter la divulgation d’actes répréhensibles et à nommer un responsable du suivi des divulgations. Cette procédure s’ajoute aux autres mécanismes en place qui permettent de communiquer les préoccupations de tout type.

Divulgaration d’actes répréhensibles, 2024-2025 ⁽¹⁾	
Divulgations reçues par la responsable du suivi des divulgations	2
Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l’article 22 de la Loi	1
Divulgations fondées	1
Répartition des divulgations reçues dans les catégories d’actes répréhensibles mentionnées à l’article 4 de la Loi :	–
• Contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d’une telle loi	–
• Manquement grave aux normes d’éthique et de déontologie	1
• Usage abusif des fonds ou des biens d’un organisme public, y compris de ceux qu’il gère ou détient pour autrui	–
• Cas grave de mauvaise gestion au sein d’un organisme public, y compris un abus d’autorité	–
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d’une personne ou à l’environnement	–
• Le fait d’ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible nommé précédemment	–
Communications de renseignements effectuées en vertu du premier alinéa de l’article 23 de la Loi	–

(1) La Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles a été modifiée en novembre 2024, afin de ramener la responsabilité du traitement des actes répréhensibles au Protecteur du citoyen. Les plaintes compilées dans le tableau reflètent donc la réalité jusqu’à ce changement, soit au 30 novembre 2024. Les autres mécanismes permettant de communiquer des préoccupations demeurent néanmoins en place dans la Société.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Au cours de l’année, les employés ont reçu des formations en ligne sur la sécurité et la protection des informations confidentielles et des renseignements personnels détenus par Investissement Québec. Plus particulièrement, l’une d’elles portait sur la collecte des renseignements personnels. Ils ont par ailleurs été de nouveau sensibilisés au sujet, lors de la signature de la déclaration annuelle au code d’éthique des employés et dirigeants de la Société. La Société publie les renseignements relatifs au Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels sur son site web.

Selon le Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels, Investissement Québec doit rendre compte des activités effectuées en vertu de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Accès à l’information	Nombre
Nombre total de demandes reçues au cours de l’exercice 2024-2025	114

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais, 2024-2025

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	56	1	0
21 à 30 jours	48	0	0
31 jours et plus	8 ⁽¹⁾	0	0
Total	112	1	0

(1) Une demande a été traitée à l'extérieur du délai légal imparti avec l'accord du demandeur, tandis que le traitement de sept demandes comprend les délais alloués dans le cadre d'avis au tiers.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue, 2024-2025

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la loi invoquées
Acceptées	33	0	0	s. o.
Partiellement acceptées ou partiellement refusées	22	0	0	21, 22, 23, 24, 27, 28.1, 29, 31, 35, 37, 38, 48, 53, 54, 56, 59 et article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne
Refusées	34	0	0	21, 22, 23, 24, 27, 29, 33, 37, 38, 53, 54 et 56
Autres	23	1	0	1, 13, 15, 42, 48, 95 et 137.1
Total	112	1	0	

Renseignements supplémentaires	Nombre
Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accompagnement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	8

Les demandes d'accès reçues portaient principalement sur des documents ou des renseignements afférents à des interventions financières analysées, effectuées ou administrées par la Société, à son fonctionnement et à certains coûts s'y rattachant, à des éléments relatifs à sa gouvernance, à des activités, ou à des contrats qu'elle a octroyés.

Plaintes et qualité des services

Investissement Québec accorde une importance particulière à la satisfaction de la clientèle. Bien que sa Déclaration d'engagement reflète sa volonté d'offrir des services de qualité, des insatisfactions peuvent survenir. C'est pourquoi la Société propose, sur son site web, un processus dédié aux plaintes et aux commentaires. À cet égard, elle dispose d'une politique de traitement des plaintes qui établit les principes de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités des intervenants.

L'ombudsman de la Société répond aux clients ayant eu recours au processus de plainte, mais n'ayant pas obtenu satisfaction. Il agit de manière indépendante et favorise la résolution des plaintes avec impartialité afin d'améliorer les relations d'affaires entre la Société et sa clientèle. Cette année, l'ombudsman a traité 3 plaintes qualifiées de recevables.

Approvisionnement et gestion contractuelle

L'octroi et la gestion de contrats avec des fournisseurs sont encadrés par une politique élaborée selon des obligations prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics. Mise à jour en septembre 2024, la Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle est disponible sur le site web de la Société et comprend notamment la définition de l'achat québécois.

Plus précisément, Investissement Québec s'approvisionne en biens et services auprès de divers fournisseurs, tout en bénéficiant, lorsque pertinent et rentable, des regroupements d'achats du gouvernement du Québec ou d'autres organismes publics ou sociétés d'État et en privilégiant, dans la mesure du possible, l'achat québécois. Au cours de l'exercice, la Société a fait affaire avec plus de 1 114 fournisseurs provenant de différents secteurs. De plus, 61 % de tous les nouveaux contrats de plus de 50 000 \$ octroyés respectaient la définition de l'achat québécois, ce qui correspond à 40 % de la valeur en dollars²⁴.

Les contrats conclus avec les fournisseurs contiennent des clauses spécifiant qu'ils doivent adopter en tout temps un comportement éthique, intègre et socialement responsable en plus de se conformer aux lois et aux normes auxquelles ils sont assujettis au Québec, notamment en matière de protection de l'environnement, du travail et des droits de la personne.

Politique linguistique

Investissement Québec dispose d'une politique linguistique qui intègre les exigences de la Charte de la langue française et de la Politique linguistique de l'État. La Politique est disponible pour consultation sur le site web de la Société. La Société revoit la composition de son sous-comité créé dans le but d'assister le Comité de direction dans la mise en œuvre de cette politique.

Poste requérant une autre langue que le français

Bien qu'Investissement Québec privilégie l'usage du français par ses employés, certaines de ses équipes ont des besoins en matière de connaissance d'une langue autre que le français en raison de la nature de leurs tâches. Notamment, les équipes d'Investissement Québec International et de Placements privés sont plus susceptibles de devoir utiliser une langue autre que le français dans le cadre de leurs activités. De plus, la petite taille de certaines équipes fait en sorte qu'il est difficile, voire impossible dans certains cas, de concentrer les tâches nécessitant la connaissance d'une autre langue que le français à un nombre limité d'individus.

Au 31 mars 2025, Investissement Québec estime que 581 postes accessibles notamment par recrutement, embauche ou promotion, requièrent voire exigent une connaissance suffisante d'une langue autre que le français, ce qui doit être pris en compte lors de l'embauche ou du maintien en poste.

²⁴ Pendant l'exercice financier 2024-2025, la Société a renouvelé un nombre élevé de contrats de nature technologique, n'ayant pas d'équivalent disponible au Québec. Lorsqu'on exclut ces contrats, 70 % de tous les nouveaux contrats de plus de 50 000 \$ octroyés respectaient la définition de l'achat québécois, ce qui correspond à 72 % de la valeur en dollars.



05

Performance financière

Rapport de gestion

1. Faits saillants de l'exercice clos le 31 mars 2025

7,4 G\$

Portefeuille Fonds propres

0,3 %

Rendement ajusté
des capitaux propres

15 M\$

Résultat net ajusté

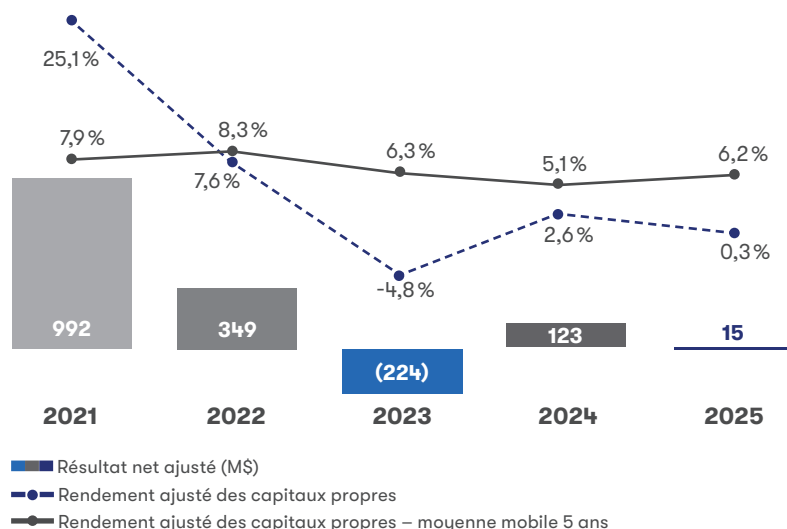
Naviguer dans un environnement d'incertitude

Au terme de l'exercice financier clos le 31 mars 2025, Investissement Québec présente une performance marquée par un environnement économique incertain et une conjoncture mondiale instable. Le quatrième trimestre a été affecté par un repli significatif des marchés financiers, accentué par les répercussions de l'imposition de tarifs douaniers réciproques. Ces facteurs externes ont altéré de manière notable le portrait financier de l'année. Dans ce contexte exigeant, la Société a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique 2023-2027, renforçant son soutien aux entreprises à travers une offre intégrée de services-conseils spécialisés, de financement adapté et de solutions concrètes favorisant l'innovation, la productivité et la transformation numérique. S'inscrivant dans une vision alignée avec les priorités économiques du Québec, la Société a également concentré ses interventions dans des secteurs clés tels que la transition énergétique, les technologies propres et le manufacturier innovant. Malgré les turbulences, l'organisation a maintenu un alignement stratégique de ses actions, réaffirmant son rôle de levier clé pour la croissance et la résilience de l'économie québécoise. L'exercice a ainsi été marqué par :

- un ralentissement généralisé de l'investissement privé, influençant le rythme des interventions financières et reflétant la prudence des entreprises;
- des provisions accrues pour pertes de crédit, en réponse à la détérioration des perspectives économiques;
- une baisse importante des cours boursiers lors du dernier trimestre, en lien avec la menace tarifaire des États-Unis et l'anticipation d'un ralentissement économique.

Investissement Québec joue un rôle plus que jamais essentiel en période d'incertitude en tant que partenaire financier fiable et à long terme pour les entreprises. Dans ce contexte, la Société a réalisé plus de 6 750 accompagnements et 2 350 interventions financières pour soutenir la croissance économique du Québec en 2024-2025.

Résultat net ajusté et rendement ajusté des capitaux propres



Au terme de l'exercice financier, les activités de la Société ont enregistré un résultat net ajusté de 15 millions de dollars et un rendement ajusté des capitaux propres de 0,3%. Les actifs du portefeuille Fonds propres s'élèvent à 7,4 milliards de dollars. Le rendement ajusté des capitaux propres 5 ans, indicateur clé d'évaluation de la performance de la Société, s'élève à 6,2%.

- Le **secteur Financement** a maintenu une contribution significative aux résultats de la Société malgré une hausse de la provision pour pertes de crédit.
- Le **secteur Participations** reflète une forte diminution des cours boursiers, partiellement atténuée par plusieurs réévaluations à la hausse et par des gains sur dispositions.
- Le **secteur Capital de risque et fonds d'investissement** a été fortement affecté par la volatilité des marchés financiers, laquelle a influencé à la baisse la juste valeur des placements détenus dans ce secteur.

	2025	2024	2023
Faits saillants (en millions de dollars)			
Résultat net ajusté	15	123	(224)
Rendement ajusté des capitaux propres ⁽¹⁾	0,3 %	2,6 %	-4,8 %
Rendement ajusté des capitaux propres – moyenne mobile 5 ans	6,2 %	5,1 %	6,3 %
Portefeuille Fonds propres	7 402	7 527	7 427
Ratio de frais de gestion Fonds propres ⁽²⁾	1,02 %	1,10 %	0,97 %
Ratio de frais de gestion Fonds mandataires ⁽³⁾	0,69 %	0,71 %	0,79 %

(1) Résultat net ajusté exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens.

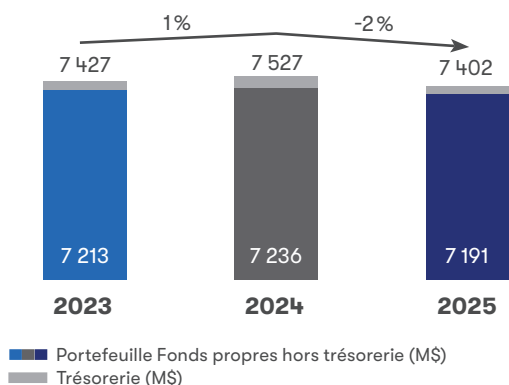
(2) Frais d'administration des secteurs d'investissement Fonds propres exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Le ratio de frais de gestion exclut les frais relatifs au secteur Accompagnement.

(3) Frais d'administration pour la gestion du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Les frais de gestion du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE n'incluent pas les coûts relatifs aux autres mandats et à IQ Immigrants Investisseurs inc. Le portefeuille Fonds mandataires constitue des valeurs non auditées pour l'exercice 2024-2025 et peut entraîner des ajustements ultérieurs au ratio de frais de gestion.

Portefeuille

Investissement Québec soutient le développement des entreprises de toutes tailles, notamment grâce à ses Fonds propres et aux Fonds mandataires qu'elle administre pour le gouvernement du Québec. La Société déploie ses Fonds propres en cohérence avec sa mission en contribuant activement au développement économique du Québec et en agissant en complémentarité avec l'écosystème financier dans une perspective de rentabilité et d'impact durable. Le portefeuille Fonds propres se segmente en quatre grands secteurs : Financement, Participations, Capital de risque et fonds d'investissement et Trésorerie et autres. Les Fonds mandataires regroupent le Fonds du développement économique (FDE), le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) et le Fonds de croissance des entreprises québécoises (FCEQ). Au 31 mars 2025, le portefeuille global sous gestion s'élève à 14,9 milliards de dollars.

Portefeuille Fonds propres



Au 31 mars 2025, le portefeuille de Fonds propres s'établissait à 7,4 milliards de dollars, en baisse de 125 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est le résultat de plusieurs facteurs, dont la réduction de valeurs liées à certaines interventions ainsi que les remboursements et dispositions d'actifs réalisés au cours de l'exercice.

- Le portefeuille de **Financement** affiche un léger recul, principalement en raison du déploiement de capital inférieur aux encaissements observés lors de l'exercice financier.
- Le portefeuille de **Participations** a légèrement diminué, principalement à la suite des fluctuations à la baisse des valeurs en portefeuille, touchant principalement les cours boursiers de participations cotées.
- Le portefeuille de **Capital de risque et fonds d'investissement** est demeuré stable à la suite des réévaluations à la baisse d'interventions de capital de risque contrebalancées par de nouvelles mises de fonds.

En plus de ses activités Fonds propres, Investissement Québec administre des Fonds mandataires de 7,4 milliards de dollars du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). Bien que ces fonds soient gérés par Investissement Québec, leurs résultats ne sont pas consolidés dans les états financiers de la Société et font l'objet d'une divulgation distincte. En raison de la nature des activités de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. (IQII), son actif net est inclus dans le portefeuille sous gestion.

	2025	2024	2023
Portefeuille (en millions de dollars)			
Financement	4 234	4 269	4 316
Participations	1 726	1 730	1 703
Capital de risque et fonds d'investissement	1 231	1 237	1 194
Trésorerie et autres	211	291	214
Portefeuille Fonds propres	7 402	7 527	7 427
IQ Immigrants Investisseurs inc.	99	108	117
Portefeuille Fonds mandataires (FDE, FCEQ et fonds CRNE) ⁽¹⁾	7 398	6 986	6 197
Portefeuille sous gestion	14 899	14 653	13 741

(1) Le portefeuille Fonds mandataires constitue des valeurs non auditées pour l'exercice 2024-2025 et peut entraîner des ajustements ultérieurs.

2. Rendement par rapport aux objectifs

La Société évalue la performance financière de ses activités au moyen du rendement net ajusté de ses capitaux propres sur un horizon de 5 ans. Conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, la Société vise un rendement moyen à long terme des capitaux propres égal ou supérieur au taux d'emprunt fixé par le gouvernement du Québec. Cette mesure exclut le résultat net du secteur Activités mandataires et IQII.

La période retenue (cinq ans) pour le calcul de ce rendement permet de refléter les cycles économiques, les conditions de marché, le degré de maturité des entreprises appuyées et l'horizon moyen des investissements réalisés. À la fin de l'exercice 2024-2025, le rendement ajusté des capitaux propres sur cinq ans s'établit à 6,2 %, dépassant la cible fixée à 2,2 %. Cette cible est calculée en fonction de la moyenne mobile 5 ans du taux d'emprunt²⁵ pour chaque exercice de la période de référence. Au cours du dernier exercice, le taux d'emprunt a fluctué entre 3,0 % et 4,3 %.

Investissement Québec utilise le ratio de frais de gestion pour mesurer l'efficacité de l'utilisation de ses ressources financières. Le ratio de frais de gestion des Fonds propres s'établit à 1,02 %, inférieur au ratio de 1,40 % observé chez des sociétés comparables. Une diminution du ratio représente une augmentation de l'efficacité opérationnelle. Le ratio a diminué au cours de l'exercice à la suite d'une gestion proactive de ses dépenses, en adéquation avec l'évolution de son portefeuille. Il est à noter que le secteur Accompagnement est exclu du calcul de ce ratio.

Au total, les frais d'administration se sont élevés à 260 millions de dollars, soit une diminution de 1 % ou de 3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'inscrit dans la revue stratégique des frais d'administration, alignée sur les priorités organisationnelles ciblées par la direction.

Le portefeuille Fonds propres a atteint 7,4 milliards de dollars en date du 31 mars 2025, en faible diminution par rapport au dernier exercice financier. L'incertitude économique a freiné à la croissance prévue du portefeuille.

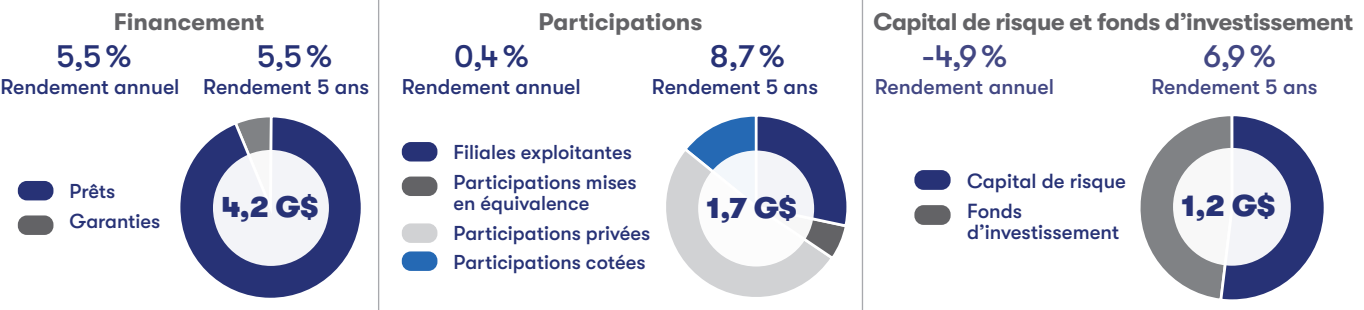
3. Résultat sectoriel

La Société mesure sa performance financière selon le résultat net et le résultat net ajusté de ses activités. Le résultat net ajusté exclut le résultat des Activités mandataires et IQII et présente uniquement la performance de ses Fonds propres.

Les Fonds propres de la Société sont répartis entre les secteurs Financement, Participations, Capital de risque et fonds d'investissement, Trésorerie et autres et Accompagnement. Le secteur Activités mandataires et IQII regroupe la gestion des fonds mandataires du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE, la gestion des différents mandats d'accompagnement du gouvernement du Québec et la gestion du programme IQ Immigrants Investisseurs.

	2025	2024	2023
Résultat sectoriel (en millions de dollars)			
Financement	103	39	31
Participations	(7)	128	(43)
Capital de risque et fonds d'investissement	(72)	(33)	(203)
Trésorerie et autres	10	11	6
Accompagnement	(19)	(22)	(15)
Résultat net ajusté	15	123	(224)
Activités mandataires et IQII	(2)	–	–
Résultat net	13	123	(224)

Rendement par secteur⁽¹⁾ – portefeuille Fonds propres



(1) Revenus exprimés en pourcentage du portefeuille moyen.

25 Le taux d'emprunt correspond à un emprunt à taux fixe avec une échéance de 5 ans consenti par le ministère des Finances via le Fonds de financement.

3.1 Financement

4,2 G\$

Portefeuille



57 %

du portefeuille
Fonds propres

103 M\$

Résultat net

Le secteur Financement représente 57 % du portefeuille Fonds propres. Ce secteur demeure un pilier important de la performance financière de la Société et comprend des prêts et des garanties consentis à des entreprises de toutes tailles.

À la clôture de l'exercice financier, le portefeuille de Financement totalise 4,2 milliards de dollars. La valeur du portefeuille est présentée nette des déductions de provision pour pertes de crédit. Le solde de provision pour pertes de crédit sur prêts est de 225 millions de dollars.

Au terme de l'exercice financier, le portefeuille est demeuré relativement stable, enregistrant une légèrement diminution de 35 millions de dollars ou de 1 %. Le portefeuille de prêts affiche des déboursements de 734 millions de dollars, des encaissements de 763 millions de dollars, 64 millions de dollars en provisions pour pertes de crédit et 81 millions de dollars d'augmentation en raison d'autres variations telles les réévaluations de juste valeur, les fluctuations des taux de change et autres. Le portefeuille de garanties présente une diminution de solde de 23 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, les revenus du portefeuille de Financement ont totalisé 232 millions de dollars, principalement expliqués par 338 millions de dollars en intérêt sur prêts. Bien que le taux directeur ait diminué de 2,25 % durant cette période, le taux moyen sur les prêts nets moyens s'est maintenu à 8,5 %, en raison du délai d'ajustement du portefeuille aux nouvelles conditions de marché. Les revenus d'honoraires associés aux garanties s'établissent à 10 millions de dollars et le taux d'honoraires moyen sur les garanties brutes moyennes, à 3,1 % lors de l'exercice. Les autres revenus sont principalement constitués de réévaluations de juste valeur et de frais d'étude.

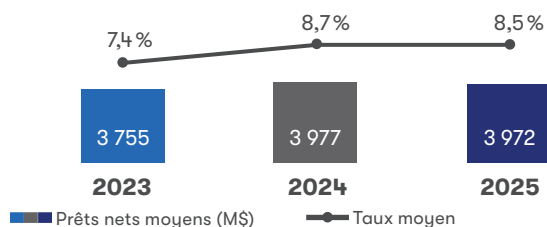
Il est à noter que les charges d'intérêts sur les emprunts²⁶ de la Société sont comptabilisées dans ce secteur. Ces emprunts servent à financer une partie des interventions et à optimiser la gestion du risque financier associé aux fluctuations des taux d'intérêt. Les charges d'intérêts sur les emprunts se sont élevées à 107 millions de dollars sur un solde des emprunts de 2,4 milliards de dollars au 31 mars 2025.

	2025	2024	2023
Résultat (en millions de dollars)			
Intérêts sur les prêts	338	348	276
Intérêts sur les emprunts	(107)	(129)	(74)
Honoraires de garantie nets	10	11	11
Autres revenus	(9)	2	(5)
Revenus	232	232	208
Provisions	(77)	(135)	(130)
Frais d'administration	(52)	(58)	(47)
Résultat net	103	39	31
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	22 %	25 %	23 %
Rendement	5,5 %	5,4 %	5,1 %
Rendement – moyenne mobile 5 ans	5,5 %	5,4 %	5,7 %
Portefeuille (en millions de dollars)			
Prêts	3 966	3 978	3 975
Garanties	268	291	341
Total	4 234	4 269	4 316

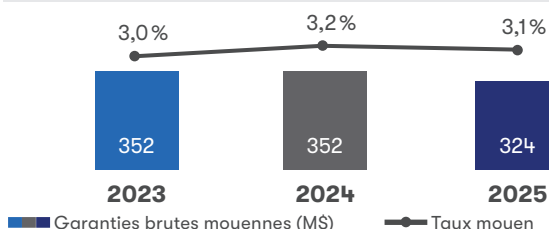
(1) Frais d'administration exprimés en pourcentage des revenus. Une diminution du ratio représente une augmentation de l'efficacité.

²⁶ Il est à noter que ces emprunts sont principalement faits auprès du Fonds de financement offert par le ministère des Finances du Québec.

Taux moyen sur les prêts nets moyens



Taux d'honoraires moyen sur les garanties brutes moyennes



Provision pour pertes de crédit

La dotation aux pertes de crédit correspond au montant comptabilisé dans les résultats afin d'ajuster la provision totale à un niveau jugé représentatif des pertes attendues, selon la meilleure estimation de la direction. Pour l'exercice 2024-2025, Investissement Québec a inscrit une charge de 64 millions de dollars pour les prêts et de 13 millions de dollars pour les garanties.

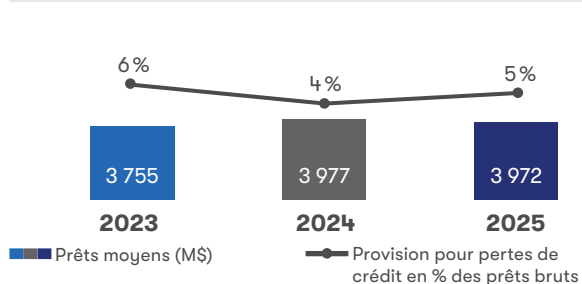
Les provisions pour pertes de crédit varient en fonction du niveau de risque associé aux entreprises en portefeuille et de l'évolution de l'environnement macroéconomique. Au 31 mars 2025, la provision pour pertes de crédit liée aux prêts représente 5 % de la valeur brute du portefeuille.

Le taux de dotation a connu une hausse par rapport à l'exercice précédent, reflétant une augmentation du taux de défaut des interventions en portefeuille. Toutefois, la provision globale a diminué en raison de radiations nettes totalisant 22 millions de dollars au cours de l'exercice. Quant au passif au titre des garanties, il s'établit à 19 % des garanties nettes, soit une progression de 6 % par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2024.

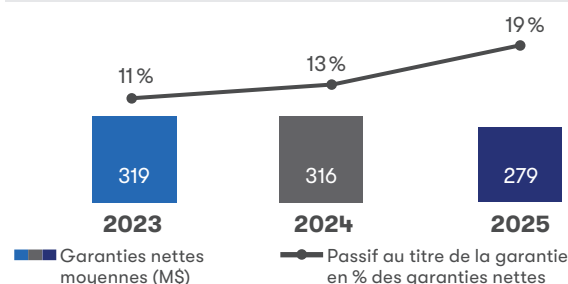
Au chapitre des engagements, la provision pour pertes de crédit associée aux prêts s'élève à 15 millions de dollars sur un total d'engagements financiers avoisinant les 851 millions de dollars. Ces engagements comprennent à la fois les autorisations de prêts en attente d'acceptation par les clients et les portions non encore déboursées des prêts acceptés. Pour les garanties, la provision atteint 7 millions de dollars sur un total de 299 millions de dollars d'engagements. Ceux-ci incluent les garanties autorisées mais non acceptées par les clients ainsi que les montants acceptés qui n'ont pas encore été utilisés.

	2025	2024	2023
Provision (en millions de dollars)			
Prêts dépréciés	230	193	360
Dotation (reprise) aux pertes de crédit	64	132	119
Provision pour pertes de crédit	225	183	246
Prêts moyens	3 972	3 977	3 755
Dotation en % des prêts moyens	1,6 %	3,3 %	3,2 %
Prêts dépréciés en % des prêts bruts	5 %	5 %	9 %
Provision pour pertes de crédit en % des prêts bruts	5 %	4 %	6 %
Provision des garanties (en millions de dollars)			
Dotation (reprise) aux pertes de crédit	13	3	11
Passif au titre de la garantie	51	37	36
Garantie nette moyenne	279	316	319
Dotation en % des garanties moyennes	4,8 %	0,8 %	3,5 %
Passif au titre de la garantie en % des garanties nettes	19 %	13 %	11 %

Prêts moyens et provision pour pertes de crédit en % des prêts bruts



Garanties nettes moyennes et passif au titre de la garantie en % des garanties nettes



3.2 Participations

1,7 G\$

Portefeuille



23 %

du portefeuille
Fonds propres

(7) M\$

Résultat net

Le secteur Participations comprend principalement des investissements en capital-actions réalisés auprès d'entreprises matures ou en croissance. Ces investissements visent à soutenir la croissance des entreprises québécoises, à appuyer leurs plans d'expansion et à renforcer leur ancrage au Québec. Il inclut également les activités exercées par les filiales exploitantes de la Société. En fonction de leur nature, les investissements sont comptabilisés à la juste valeur ou selon la méthode de la mise en équivalence.

Le portefeuille de participations, qui s'élève à 1,7 milliard de dollars, est diversifié et couvre plusieurs secteurs de l'économie. La taille du portefeuille évolue selon les mises de fonds, les désinvestissements, la variation de la juste valeur ainsi que la quote-part des résultats de certains placements, selon le mode de comptabilisation applicable. La valorisation est influencée par le contexte macroéconomique et la performance des entreprises détenues. Ce portefeuille comprend à la fois des placements en capital privé et des titres cotés en bourse.

Filiales exploitantes

La Société utilise la méthode de la mise en équivalence pour la présentation de ses filiales exploitantes dans l'évaluation du portefeuille. Ce choix permet de présenter la valeur nette des filiales comme valeur de placement, représentant la différence entre leurs actifs et leurs passifs, plutôt qu'une approche consolidée.

Les filiales exploitantes²⁷ sont des entreprises dont Investissement Québec détient l'entière responsabilité du capital-actions. Ces entreprises œuvrent dans des secteurs stratégiques de l'économie comme l'aluminium, la foresterie, la santé animale et l'exploitation minière.

Le portefeuille des filiales exploitantes représente 29 % du secteur Participations pour une valeur de 490 millions de dollars à la fin de l'exercice financier 2024-2025. Ce regroupement a augmenté de 45 millions de dollars principalement en raison de la comptabilisation du bénéfice net des sociétés détenues en portefeuille.

Le résultat des filiales exploitantes fluctue selon les prix de commodités et l'environnement économique des secteurs d'activité dans lesquels elles évoluent. Le résultat est de 32 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025 et représente une diminution de 10 millions de dollars par rapport à l'exercice 2023-2024.

Participations mises en équivalence

Dans les états financiers consolidés, la Société comptabilise certaines coentreprises et entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence²⁸. La quote-part des résultats est présentée à l'état consolidé des résultats sous la rubrique « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence ». Les revenus incluent également les gains ou pertes provenant de la cession ou de la réévaluation des placements selon les critères établis pour la dépréciation ou la reprise de valeur. Les pertes comptabilisées résultent principalement de la dégradation financière des entités concernées ou d'un environnement économique défavorable dans leur secteur.

Le portefeuille de participations mises en équivalence représente 6 % du secteur Participations et s'élève à 107 millions de dollars au 31 mars 2025. Ce portefeuille a largement diminué à la suite de dispositions et autres variations qui totalisent 23 millions de dollars en 2024-2025. Il est à noter que la Société ne comptabilise plus les nouvelles participations selon la méthode de la mise en équivalence depuis 2022-2023.

Lors de l'exercice 2024-2025, les revenus de quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence sont de 11 millions de dollars. De plus, la Société a enregistré 38 millions de dollars en gains sur disposition et autres revenus.

²⁷ Se référer à la note 3 A) i) des états financiers consolidés pour la liste des filiales détenues par la Société.

²⁸ Se référer aux notes 3 A) i) et 3 A) ii) des états financiers consolidés.

Participations privées

Le portefeuille de participations privées représente 51 % du secteur Participations et s'élève à 885 millions de dollars. Ce portefeuille a enregistré une croissance de 167 millions de dollars ou de 23 % par rapport à l'année précédente à la suite de mises de fonds additionnelles et de nouveaux investissements réalisés au cours de l'exercice financier.

Les participations privées ont enregistré 5 millions de dollars de revenus au cours de l'exercice financier. Ces revenus sont composés principalement de réévaluations de la juste valeur de placements, de dividendes et autres. La performance de ce portefeuille demeure modeste pour l'exercice 2024-2025 en raison de dévaluations importantes en fin d'année financière.

Participations cotées

Le portefeuille de participations cotées représente 14 % du secteur Participations et s'élève à 244 millions de dollars, soit une diminution de 193 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution importante s'explique par une performance négative de 81 millions de dollars ainsi que par plusieurs dispositions stratégiques totalisant 112 millions de dollars pour l'ensemble de l'exercice 2024-2025.

Le portefeuille a enregistré une perte de 80 millions de dollars au cours de l'exercice, principalement attribuable à la performance boursière négative de 81 millions de dollars et des revenus de dividendes de 1 million de dollars.

	2025	2024	2023
Résultat (en millions de dollars)			
Filiales exploitantes	32	42	61
Participations mises en équivalence	49	36	(20)
Participations privées	5	16	21
Participations cotées	(80)	47	(93)
Revenus	6	141	(31)
Frais d'administration	(13)	(13)	(12)
Résultat net	(7)	128	(43)
Rendement	0,4 %	8,2 %	-2,1 %
Rendement – moyenne mobile 5 ans	8,7 %	5,5 %	5,6 %
Portefeuille (en millions de dollars)			
Filiales exploitantes	490	445	407
Participations mises en équivalence	107	130	236
Participations privées	885	718	519
Participations cotées	244	437	541
Total	1 726	1 730	1 703

3.3 Capital de risque et fonds d'investissement

1,2 G\$

Portefeuille



17 %

du portefeuille
Fonds propres

(72) M\$

Résultat net

Capital de risque

Le secteur du capital de risque regroupe les investissements directs dans des entreprises en phase de démarrage ou de post-démarrage. La Société cible prioritairement des secteurs stratégiques de l'économie, notamment les technologies de l'information et des communications, l'innovation, les technologies propres, le manufacturier innovant et les sciences de la vie.

À la clôture de l'exercice financier 2024-2025, le portefeuille Capital de risque atteint 640 millions de dollars, représentant 9 % du portefeuille Fonds propres, comparativement à 617 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. Cette progression est principalement attribuable à de nouvelles interventions financières de même qu'à certains réinvestissements.

Le portefeuille a enregistré un résultat négatif de 65 millions de dollars pour l'exercice financier 2024-2025. Cette performance s'explique principalement par des réductions de juste valeur comptabilisées et par la diminution de cours boursiers d'interventions cotées en bourse.

Fonds d'investissement

Le secteur des Fonds d'investissement joue un rôle essentiel dans le financement et l'accompagnement des entreprises. Par l'intermédiaire de gestionnaires de fonds externes, Investissement Québec, en collaboration avec des partenaires financiers, soutient des entreprises en capital de risque et en capital de développement. Ce secteur couvre un large éventail d'activités économiques et appuie des entreprises à différents stades de croissance. La filiale IQ FIER inc. est intégrée à ce secteur et ses actifs y sont comptabilisés sur une base consolidée.

Les fonds d'investissement représentent 8 % des Fonds propres de la Société, soit 591 millions de dollars au 31 mars 2025. Le portefeuille a enregistré une diminution par rapport à l'exercice précédent en raison de distributions nettes de mises de fonds de 42 millions de dollars.

La Société affiche des revenus de 4 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025. Cette performance limitée est principalement attribuable aux pertes enregistrées par certains fonds, lesquelles ont réduit l'impact positif des rendements générés par d'autres fonds plus performants. La performance de ce portefeuille est attribuable aux réévaluations limitées en lien avec le contexte économique observé lors de l'exercice financier.

	2025	2024	2023
Résultat (en millions de dollars)			
Capital de risque	(65)	12	(81)
Fonds d'investissement	4	(34)	(112)
Revenus	(61)	(22)	(193)
Frais d'administration	(11)	(11)	(10)
Résultat net	(72)	(33)	(203)
Rendement	-4,9 %	-1,8 %	-14,9 %
Rendement – moyenne mobile 5 ans	6,9 %	11,6 %	17,0 %
Portefeuille (en millions de dollars)			
Capital de risque	640	617	535
Fonds d'investissement	591	620	659
Total	1 231	1 237	1 194

3.4 Trésorerie et autres

211 M\$

Portefeuille



3 %

du portefeuille
Fonds propres

10 M\$

Résultat net

Dans une perspective de saine gouvernance, la Société encadre la gestion de ses risques financiers par des politiques internes, assurant ainsi une surveillance efficace des risques liés à ses opérations. La trésorerie est responsable de la gestion quotidienne et du suivi des risques de liquidité, de taux d'intérêt et de devise, conformément aux paramètres définis dans les politiques approuvées par le conseil d'administration.

Au terme de son exercice financier clos le 31 mars 2025, Investissement Québec dispose d'un portefeuille de trésorerie de 211 millions de dollars, principalement constitué de l'encaisse et d'actifs financiers à court terme. En vertu de la Politique interne de gestion des risques, l'encaisse permet de satisfaire l'ensemble des besoins opérationnels de la Société et d'assurer une saine gestion des flux de trésorerie en fonction de différentes éventualités.

Le résultat net du portefeuille de trésorerie a atteint 10 millions de dollars, comparativement à 11 millions de dollars lors de l'exercice 2023-2024. La performance des actifs de trésorerie est fortement influencée par le taux directeur fixé par la Banque du Canada.

La Société utilise des emprunts à taux fixes et variables pour soutenir ses activités, conformément à sa Politique de gestion du capital. Cette approche permet d'établir une couverture naturelle face aux prêts octroyés aux entreprises et de minimiser les répercussions financières des fluctuations des taux d'intérêt. Les intérêts afférents à ces emprunts sont comptabilisés à la section Financement.

	2025	2024	2023
Résultat (en millions de dollars)			
Résultat net	10	11	6
Portefeuille (en millions de dollars)			
Trésorerie et autres	211	291	214

3.5 Accompagnement

Le secteur Accompagnement concentre ses efforts sur trois axes stratégiques : faciliter l'intégration de talents internationaux au sein des entreprises québécoises, soutenir la relocalisation de chaînes de production sur le territoire et accompagner les entreprises dans l'adoption de technologies novatrices pour accroître leur productivité.

Les autres services d'accompagnement, intégrés au secteur Activités mandataires et IQII, sont réalisés dans le cadre des mandats confiés par le gouvernement du Québec.

Pour l'exercice 2024-2025, le secteur a généré des revenus de 6 millions de dollars, similaires à l'exercice précédent. Les revenus proviennent exclusivement des services d'accompagnement technologique. Il est à noter qu'Investissement Québec bénéficiait d'une contribution gouvernementale qui a pris fin lors de l'exercice 2022-2023.

	2025	2024	2023
Résultats (en millions de dollars)			
Revenus	6	6	10
Frais d'administration	(25)	(28)	(25)
Résultat net	(19)	(22)	(15)

3.6 Activités mandataires et IQII

Conformément à l'article 21 de la *Loi sur Investissement Québec*, la Société assume l'exécution des mandats que le gouvernement du Québec lui confie. En tant que mandataire, Investissement Québec assure la gestion des fonds mandataires du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE.

De plus, Investissement Québec offre plusieurs services d'accompagnement :

- L'accompagnement spécialisé en exportation
- La prospection d'investissements étrangers
- Le conseil d'affaires
- La gestion du programme Immigrants Investisseurs (IQII)
- Les services de normalisation et de certification
- L'administration de mesures fiscales
- La stratégie d'attraction et de rétention des talents
- Le soutien à l'approvisionnement québécois (maximisation)
- La mise en œuvre des zones et réseaux d'innovation

Il est à noter que le secteur Activités mandataires et IQII est exclu du résultat net ajusté de la Société. Les actifs des portefeuilles Fonds mandataires sont également exclus du bilan consolidé à l'exception de l'actif net de la filiale IQII.

Honoraires de gestion

Le gouvernement du Québec fixe la rémunération de la Société pour la gestion des divers programmes, permettant ainsi à Investissement Québec de remplir ses mandats. Ce montant, approuvé par décret gouvernemental, couvre les charges administratives associées à la gestion des mandats gouvernementaux par Investissement Québec. Conformément à la loi, les honoraires de gestion versés par le gouvernement tiennent compte des revenus générés par la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc.

IQ Immigrants Investisseurs inc.

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est présentée à la valeur nette de ses actifs au bilan de la Société. La valeur consolidée de la filiale s'élevait à plus de 99 millions de dollars. La filiale administre plus de 1,6 milliard de dollars d'actifs. Ces actifs sont contrebalancés par 1,5 milliard de dollars de passif en date du 31 mars 2025.

La filiale a enregistré des revenus de 12 millions de dollars lors de l'exercice financier, en diminution de 1 million de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les revenus d'IQII sont principalement constitués de revenus d'intérêt.

Frais d'administration mandataires

Les dépenses attribuables aux activités mandataires sont réparties en fonction des coûts engagés pour remplir les mandats confiés par le gouvernement. La Société utilise un modèle d'allocation basé sur différents facteurs pour répartir ses charges d'exploitation entre les secteurs mentionnés précédemment. Les frais d'administration de chacun des secteurs comprennent des frais directement attribuables et des frais dont une proportion est allouée à ces activités, auquel cas des hypothèses, comme le nombre d'interventions sous gestion et le pourcentage de temps alloué, sont utilisées. La méthodologie d'allocation des coûts utilisée constitue, pour la direction, la meilleure représentation des coûts consommés par les activités du secteur Activités mandataires et IQII.

Pour l'exercice 2024-2025, les frais d'administration mandataires s'élèvent à 159 millions de dollars et représentent 61 % des coûts totaux de la Société. Les charges administratives ont crû de 6 millions de dollars en lien avec la gestion des mandats confiés par le gouvernement.

	2025	2024	2023
Résultat (en millions de dollars)			
Honoraires de gestion	145	140	131
IQ Immigrants Investisseurs inc.	12	13	9
Revenus	157	153	140
Gestion FDE, FCEQ et fonds CRNE	(49)	(47)	(45)
Conseil d'affaires et aide financière	(29)	(27)	(24)
Investissement Québec International	(53)	(51)	(47)
Mesures fiscales	(6)	(6)	(6)
BNQ	(16)	(15)	(14)
Autres mandats ⁽¹⁾	(6)	(7)	(4)
Frais d'administration	(159)	(153)	(140)
Résultat net	(2)	-	-

(1) Les autres mandats regroupent IQII, le soutien à l'approvisionnement québécois, les zones et réseaux d'innovation, IQ Tourisme et la stratégie d'attraction et rétention des talents.

4. Frais d'administration

260 M\$

Frais d'administration



Fonds propres | **39%**
Activités mandataires
et IQII | **61%**

1,02 %

Ratio de frais de gestion
Fonds propres

Dans un contexte économique exigeant et en adéquation avec les orientations gouvernementales en matière d'optimisation au sein des sociétés d'État, la Société a procédé à une révision stratégique de ses activités. Cet exercice a permis de recentrer ses efforts sur ses priorités stratégiques, tout en maximisant les synergies organisationnelles.

À cet égard, la Société a fait preuve de rigueur en gérant de manière responsable et en portant une attention constante à la maîtrise des coûts. Les frais d'administration se sont élevés à 260 millions de dollars, en baisse de 1 % par rapport à l'exercice précédent. Le ratio de frais de gestion demeure inférieur à celui observé chez des organisations comparables. Des efforts soutenus sont déployés afin de maintenir ce positionnement favorable.

Les **salaires et avantages sociaux** constituent la principale dépense de la Société, représentant 75 % des charges totales. Une gestion responsable et rigoureuse des effectifs a permis de limiter la croissance à 4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La réorganisation stratégique de certains postes et fonctions permettra à la Société de dégager des économies additionnelles lors des prochains exercices.

Les **frais de locaux et bureaux à l'étranger** sont demeurés stables grâce à une revue stratégique du réseau à l'international.

Les **dépenses en informatique et logiciels** se sont maintenues à 16 millions de dollars et reflètent la modernisation soutenue des systèmes et de l'infrastructure technologique. Cette transformation s'inscrit dans une démarche à long terme axée sur la sécurité, l'efficacité et l'expérience client.

Les **frais d'honoraires et autres** ont connu une diminution de 7 millions de dollars à la suite d'un exercice rigoureux d'identification des opportunités d'optimisation à l'échelle de l'organisation.

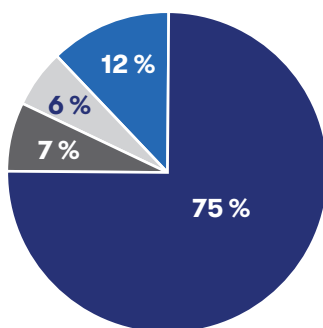
Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a enregistré 101 millions de dollars ou 39 % des frais d'administration pour la gestion de ses Fonds propres. Pour la réalisation des mandats confiés par le gouvernement du Québec, les frais d'administration se sont élevés à 159 millions de dollars ou 61 %.

L'ensemble des frais d'administration sont alloués aux différents secteurs présentés précédemment. La Société utilise cette répartition notamment pour faire la distinction entre les activités Fonds propres et les Activités mandataires et IQII. Le ratio de frais de gestion est également calculé en fonction de la répartition des charges allouées aux secteurs de financement et d'investissement. Ce ratio est utilisé comme mesure de productivité globale pour la gestion du portefeuille Fonds propres et du portefeuille Fonds mandataires. Il est important de souligner que la Société se positionne favorablement par rapport à la moyenne des entreprises comparables établie dans le rapport d'étalonnage réalisé par la firme PwC en 2023-2024.

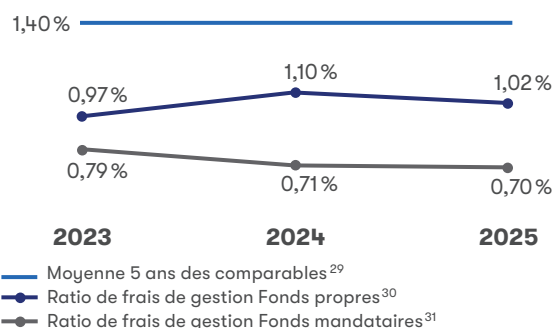
Répartition des frais d'administration

260 M\$

- Salaires et avantages sociaux
- Frais de locaux et bureaux à l'étranger
- Frais informatiques et logiciels
- Frais d'honoraires et autres



Ratio de frais de gestion



²⁹ La moyenne du ratio de frais de gestion des comparables a été établie à la suite d'un exercice d'étalonnage réalisé au courant de l'exercice 2023-2024 en collaboration avec PwC.

³⁰ Frais d'administration des secteurs d'investissement Fonds propres exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Le ratio de frais de gestion exclut les frais relatifs au secteur Accompagnement.

³¹ Frais d'administration pour la gestion du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Les frais de gestion du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE n'incluent pas les coûts relatifs aux autres mandats et à IQ Immigrants Investisseurs inc. Le portefeuille Fonds mandataires constitue des valeurs non auditées pour l'exercice 2024-2025 et peut entraîner des ajustements ultérieurs au ratio de frais de gestion.

	2025	2024	2023
Frais d'administration (en millions de dollars)			
Salaires et avantages sociaux	196	192	164
Frais de locaux et bureaux à l'étranger	18	18	17
Frais informatiques et logiciels	16	16	16
Frais d'honoraires et autres	30	37	37
Frais d'administration	260	263	234
Nombre d'employés	1 210	1 296	1 220
Répartition par secteur			
Activités Fonds propres	101	110	94
Activités mandataires et IQII	159	153	140
Frais d'administration	260	263	234
Dépenses en capital ⁽¹⁾	4	4	7

(1) Les dépenses en capital excluent les actifs aux titres des droits locatifs et les améliorations locatives financées par l'entremise de la Société québécoise des infrastructures.

5. Bilan

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers de la Société sont consolidés avec ceux des filiales³². Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et des filiales comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique. Ils présentent également les résultats financiers de la société mère, des filiales et d'autres entités sous son contrôle après l'élimination des soldes et des transactions interentreprises.

La présentation du rapport de gestion diffère toutefois de celle des états financiers consolidés par les éléments suivants : les entreprises mises en équivalence, les filiales exploitantes, les activités mandataires et IQ Immigrants Investisseurs inc. Le mode de présentation de ces éléments est décrit sous leurs secteurs respectifs.

Le tableau suivant présente la réconciliation du portefeuille Fonds propres avec l'actif de la Société, comme présenté aux états financiers consolidés.

	2025	2024	2023
Situation financière (en millions de dollars)			
Portefeuille Fonds propres	7 402	7 527	7 427
Garanties (éléments hors bilan)	(268)	(291)	(341)
Passif des filiales présenté contre l'actif dans le portefeuille	263	252	221
Autres éléments d'actif	112	115	129
Actif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 615	2 064	2 890
Réconciliation de l'actif de la Société aux états financiers consolidés	9 124	9 667	10 326
Avances du gouvernement du Québec	51	82	106
Emprunts	2 361	2 479	2 472
Passif au titre de la garantie	51	37	36
Autres éléments du passif	178	159	152
Passif des filiales exploitantes	263	252	221
Passif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 517	1 956	2 773
Total du passif	4 421	4 965	5 760
Capital social	3 206	3 206	3 206
Résultats non distribués	1 475	1 463	1 339
Cumul des autres éléments du résultat global	22	33	21
Total des capitaux propres	4 703	4 702	4 566
Total du passif et des capitaux propres	9 124	9 667	10 326

³² Note 9 Se référer à la note 3 A) i) des notes afférentes aux états financiers consolidés.

Emprunts et source de fonds

Comme permis par la loi, Investissement Québec a recours à des emprunts pour financer ses activités. Ces emprunts sont faits auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et auprès d'institutions financières. Au 31 mars 2025, le solde des emprunts de la Société s'élève à 2,4 milliards de dollars, dont 2,3 milliards auprès du Fonds de financement. Conformément au décret 518-2022 et à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière*, la Société est autorisée à emprunter jusqu'à 4,9 milliards de dollars. À partir du 1^{er} avril 2025, le décret 362-2025 permettra d'emprunter un montant additionnel de 4,4 milliards de dollars, soit à court terme auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, soit à long terme auprès du ministre des Finances.

Capitaux propres

À la clôture de l'exercice financier 2024-2025, les capitaux propres de la Société atteignent 4,7 milliards de dollars. Les capitaux propres demeurent stables au courant de l'année, ce qui est expliqué par des résultats non distribués et par la diminution du cumul des autres éléments du résultat global.

En vertu de sa loi et des décrets gouvernementaux, Investissement Québec peut lever jusqu'à 5,1 milliards de dollars en capital-actions auprès de son actionnaire. Au 31 mars 2025, le capital social est de 3,2 milliards de dollars. La Société n'a pas émis de capital social supplémentaire au cours de l'année financière.

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	2025	2024	2023
Cumul des autres éléments du résultat global (en millions de dollars)			
Couverture de flux de trésorerie	(21)	(26)	(39)
Écart de conversion	43	59	60
Total	22	33	21

L'écart de conversion provient de la conversion des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société.

6. Gestion du capital

Le détail des objectifs de la Société en matière de gestion du capital se trouve à la note 27 des notes afférentes aux états financiers consolidés.

7. Modifications comptables futures

Les modifications de méthodes comptables (adoption de nouvelles normes comptables et normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur) sont présentées à la note 2 des notes afférentes aux états financiers consolidés.

8. Contrôles et procédures

La Société n'est pas une émettrice assujettie au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Comme ces règles constituent les meilleures pratiques du marché en matière de gouvernance financière, la Société s'en est inspirée pour bonifier son programme de gouvernance financière et d'encadrer son opérationnalisation. Ainsi, conformément à sa Politique de divulgation financière, la direction de la Société est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures appropriés en matière de communication de l'information financière.

La Société dispose d'un programme de gouvernance financière pour évaluer la conception et l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de l'information financière et de ses contrôles et procédures de communication de l'information financière. Ce programme se fonde sur le cadre de contrôle (Internal Control – Integrated Framework) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Conclusions sur la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Les CIIF sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board. En raison de leurs limites inhérentes, les CIIF ne peuvent donner qu'une assurance raisonnable et ne permettent pas de prévenir ou de détecter toutes les inexactitudes.

Dans le cadre du programme de gouvernance financière, La Société a évalué la conception et l'efficacité des CIIF. En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, la direction a conclu que les contrôles et les procédures en matière d'information à fournir ont été conçus de façon adéquate et fonctionnent efficacement pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS.

Conclusions sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière (CPCI)

La préparation des informations importantes de la Société s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication de l'information mis en place par la direction. Les CPCI sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée dans les documents annuels est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits, puis communiquée à la direction selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun.

La direction a approuvé la méthodologie d'évaluation des contrôles clés et les gestionnaires responsables des processus significatifs à la reddition de comptes financière ont attesté, qu'à tout égard important, les contrôles sous leur responsabilité ont été conçus de façon adéquate pour donner une assurance raisonnable que l'information financière pertinente a été recueillie et transmise en temps opportun aux fins de prise de décisions.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité d'audit ainsi que le conseil d'administration de la Société, qui l'ont approuvé avant sa publication.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a amélioré ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne pouvant avoir une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur les CIIF et CPCI.

Ainsi, elle a poursuivi le rehaussement de son programme de gouvernance financière afin de se rapprocher des meilleures pratiques. En ce sens, des tests d'efficacité des contrôles ont été réalisés et les gestionnaires responsables de processus significatifs ont attesté de l'adéquation et du fonctionnement des contrôles dont ils sont responsables.

Le comité de divulgation assiste la présidente-directrice générale et le premier vice-président, Chef de la direction financière en s'assurant de la conception, de la mise en place et du bon fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. C'est ainsi qu'il peut s'assurer de l'existence, de la pertinence et de l'efficacité du cadre de contrôle interne.

9. Informations supplémentaires

Répartition du portefeuille de la Société par secteur d'activité, au 31 mars 2025

	\$	%
(en millions de dollars)		
Manufacturier		
Fabrication de produits et matériel informatiques et électroniques	584	8
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques	543	8
Fabrication de machines et de matériel de transport	465	7
Fabrication d'aliments et de boissons	455	6
Fabrication de produits chimiques ou produits en plastique et en caoutchouc	405	6
Fabrication de produits du bois et de papier	316	4
Autres types de fabrication	256	3
	3 024	42
Ressources naturelles		
Extraction et activité de soutien à l'extraction minière	385	5
Foresterie et exploitation forestière	159	2
Production d'électricité	77	1
	621	8
Services		
Services professionnels, scientifiques et techniques	799	11
Commerce, transport et entreposage	792	11
Autres services	704	9
	2 295	31
Cultures agricoles et activités de soutien à l'agriculture	20	–
Autres		
Capital de risque et fonds d'investissement	1 231	16
Trésorerie et autres	211	3
	1 442	19
Portefeuille Fonds propres	7 402	100

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'information qu'ils contiennent comprend des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne appliqué à tous les niveaux de l'organisation, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Ce système de contrôle est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information financière est adéquate. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au Comité d'audit du conseil d'administration, le cas échéant.

Le système de contrôle interne est appuyé par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Société, effectuée par le personnel de l'audit interne. De plus, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

Le premier vice-président, Chef de la direction financière

Original signé

Original signé

Bicha Ngo, CFA

Laurent Naud, M. Sc., CFA

Montréal, le 22 mai 2025

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Investissement Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel d'activités et de développement durable, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel d'activités et de développement durable avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,

Original signé

Christine Roy, CPA auditrice
Sous-vérificatrice générale

Québec, le 22 mai 2025

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Original signé

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A124208

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2025

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2025	2024
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	327 201	390 890
Débiteurs	6	249 116	235 997
Stocks	7	112 520	96 397
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	8	1 438 357	1 838 941
Prêts	9	3 973 464	3 978 709
Placements	10	2 477 356	2 569 351
Participations dans des entreprises mises en équivalence	11	106 935	130 209
Immobilisations corporelles	12	216 427	218 019
Actifs biologiques	13	97 090	100 340
Immobilisations incorporelles	14	102 844	88 098
Autres actifs	15	22 923	19 661
		9 124 233	9 666 612
Passif et capitaux propres			
Passif			
Créditeurs et charges à payer	16	253 722	242 012
Emprunts à court terme	17	98 097	73 672
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt		50 884	60 884
Dette à long terme	18	3 742 404	4 316 268
Instruments financiers dérivés		32 843	27 382
Passif au titre de la garantie	19	51 274	37 107
Passif au titre des engagements	9 et 19	22 146	22 047
Passif au titre des régimes à prestations définies	20	42 395	40 383
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs		83 833	115 960
Autres passifs	21	43 643	28 728
		4 421 241	4 964 443
Capitaux propres			
Capital social	26	3 205 868	3 205 868
Résultats non distribués		1 475 131	1 462 782
Cumul des autres éléments du résultat global		21 993	33 519
		4 702 992	4 702 169
		9 124 233	9 666 612

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,

Original signé

Geneviève Fortier, M.A., Fellow CRHA
Présidente du conseil d'administration

Original signé

Marie-Soleil Tremblay, FCPA
Présidente du Comité d'audit

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2025	2024
Revenus financiers			
Revenus provenant des instruments financiers	23	450 308	453 056
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		32 959	48 774
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	23	(193 387)	24 748
Gain net (perte nette) sur les placements et autres		47 517	50 622
		337 397	577 200
Charges financières			
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	24	62 965	91 361
Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit	24	75 211	133 875
Dépréciation (reprise de valeur) des entreprises mises en équivalence	11	11 253	18 460
Autres charges financières	24	110 739	133 858
		260 168	377 554
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	11 369	3 473
Résultat du portefeuille		88 598	203 119
Chiffre d'affaires des activités opérationnelles		877 076	832 304
Charges d'exploitation			
Coût des ventes		776 824	735 301
Frais généraux	22	67 318	61 371
		844 142	796 672
Résultat des activités opérationnelles		32 934	35 632
Honoraires de gestion	25	144 600	139 800
Revenu net provenant des activités connexes	22	6 035	6 418
Frais d'administration	22	(260 012)	(262 963)
Résultat des activités poursuivies		12 155	122 006
Résultat des activités abandonnées	11	1 110	1 017
Résultat net		13 265	123 023

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2025	2024
Résultat net		13 265	123 023
Autres éléments du résultat global			
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	20	(916)	754
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie			
Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	30	9 458	12 616
Reclassement au résultat net des (gains) pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	30	(5 349)	-
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie de coentreprises et d'entreprises associées	11	431	342
		4 540	12 958
Écarts de conversion			
Écart de conversion d'une filiale		9 853	340
Écart de conversion de coentreprises et d'entreprises associées	11	490	(371)
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion de coentreprises et d'entreprises associées	11	(26 409)	-
		(16 066)	(31)
Total des autres éléments du résultat global		(12 442)	13 681
Résultat global		823	136 704

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Capital social	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global		Total des capitaux propres
			Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	
Solde au 1 ^{er} avril 2023	3 205 868	1 339 005	(38 799)	59 391	4 565 465
Résultat net de l'exercice	-	123 023	-	-	123 023
Autres éléments du résultat global	-	754	12 958	(31)	13 681
Solde au 31 mars 2024	3 205 868	1 462 782	(25 841)	59 360	4 702 169
Résultat net de l'exercice	-	13 265	-	-	13 265
Autres éléments du résultat global	-	(916)	4 540	(16 066)	(12 442)
Solde au 31 mars 2025	3 205 868	1 475 131	(21 301)	43 294	4 702 992

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat des activités poursuivies		12 155	122 006
Ajustements pour :			
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	(11 369)	(3 473)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	12, 14 et 21	27 701	31 518
Radiation et perte nette de valeur sur les immobilisations incorporelles	14	1 855	2 003
Perte (gain) sur disposition des immobilisations corporelles et incorporelles		(246)	(10 388)
Revenus provenant des instruments financiers		(437 714)	(437 151)
Charges financières		227 978	329 889
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		(32 959)	(48 774)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	23	193 387	(24 748)
Perte nette (gain net) sur les placements et autres		(47 517)	(50 622)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente des actifs biologiques	13	3 250	(390)
Autres éléments, montant net		791	2 209
		(62 688)	(87 921)
Dividendes encaissés		143 452	96 768
Intérêts encaissés		318 515	422 121
Règlement de garanties		(4 017)	(292)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation			
Variation nette des prêts et honoraires de garantie à recevoir		43 345	(112 587)
Variation nette des débiteurs, stocks et autres actifs		(28 625)	(68 146)
Variation nette des créditeurs et charges à payer et autres passifs		32 745	43 945
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies		442 727	293 888
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec		398 125	921 694
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec		(2 899)	(191 076)
Acquisitions de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence		(294 591)	(267 835)
Dispositions de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence		131 348	312 215
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(40 573)	(47 969)
Dispositions d'immobilisations corporelles et incorporelles		911	11 540
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies		192 321	738 569
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées		(400)	(6 000)
		191 921	732 569
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme		20 545	(412 727)
Variation des avances du gouvernement du Québec		(10 000)	(25 000)
Augmentation de la dette à long terme	18	902 420	1 482 050
Remboursement de la dette à long terme	18	(1 514 563)	(1 882 417)
Intérêts payés		(104 307)	(122 255)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies		(705 905)	(960 349)
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		7 568	209
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(63 689)	66 317
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		390 890	324 573
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	5	327 201	390 890
Élément sans effets sur la trésorerie			
Conversion en actions de prêts à la juste valeur par le biais du résultat net		-	50 847

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Nature des activités	94
2. Modifications de méthodes comptables	95
3. Informations significatives sur les méthodes comptables	96
4. Instruments financiers	111
5. Trésorerie et équivalents de trésorerie	116
6. Débiteurs et provision pour pertes de crédit	117
7. Stocks	117
8. Billets à recevoir du gouvernement du Québec	117
9. Prêts, engagements de prêts et provision pour pertes de crédit	118
10. Placements et engagements d'investissement	125
11. Participations dans des entreprises mises en équivalence	126
12. Immobilisations corporelles	127
13. Actifs biologiques	127
14. Immobilisations incorporelles	129
15. Autres actifs	130
16. Crédoiteurs et charges à payer	131
17. Emprunts à court terme	131
18. Dette à long terme	131
19. Garanties, engagements de garantie, passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit	133
20. Avantages postérieurs à l'emploi	136
21. Autres passifs	141
22. État consolidé des résultats par fonction	141
23. Revenus financiers	142
24. Charges financières	143
25. Honoraires de gestion	143
26. Capital social	144
27. Gestion du capital	144
28. Autres engagements	144
29. Éventualités	145
30. Gestion des risques associés aux instruments financiers	145
31. Parties liées	153

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Nature des activités

A) Informations de la Société

Investissement Québec (la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur Investissement Québec* (RLRQ, chapitre I-16.0.1) et est une compagnie à fonds social qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement du Québec (le « gouvernement »). Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE), le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) et le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ), ainsi que des revenus et des pertes de ces derniers. Les comptes du FDE, du fonds CRNE et du FCEQ sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé dans l'Édifice Iberville 1, au 1195, avenue Lavigerie, bureau 060, Québec (Québec), Canada.

Étant une société d'État, la Société de même que ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

B) Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 22 mai 2025.

Base de présentation et d'évaluation

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- Les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur;
- Les instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur;
- Les actifs biologiques qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- Le passif au titre des régimes à prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

L'état consolidé de la situation financière est présenté selon le critère de liquidité, ainsi, chaque poste peut inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Jugements, estimations et hypothèses importants

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction exerce son jugement, effectue des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir une incidence importante à l'égard de la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont périodiquement l'objet d'une révision en fonction de l'évolution des circonstances et des faits pertinents, et les changements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée.

La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations ou a établi des hypothèses décrites dans les notes ci-dessous :

- | | |
|---|------------------------|
| • Participations dans des entreprises associées | Note 3 |
| • Classement des actifs financiers | Note 3 |
| • Dépréciation des instruments financiers | Notes 3, 6, 8, 9 et 19 |
| • Dépréciation des actifs non financiers | Notes 3, 11, 12 et 14 |
| • Juste valeur des instruments financiers | Note 4 |

Considérations liées à l'environnement économique

En raison de l'incertitude liée à l'environnement économique, découlant entre autres de l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis, le degré de complexité lié à l'exercice du jugement est élevé. Le bouleversement du commerce international et des chaînes d'approvisionnement affecte les marchés et ajoute de la volatilité qui pourrait avoir une incidence sur les résultats et la situation financière de la Société.

Ainsi, les données et hypothèses clés utilisées dans la modélisation des pertes de crédit attendues, dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers et dans la dépréciation des actifs non financiers sont davantage complexifiées. Les principales estimations et hypothèses de même que l'analyse et la gestion des risques tiennent compte des incertitudes et des facteurs connus à ce jour.

La Société a ajusté les données non observables utilisées au 31 mars 2025 pour refléter les incidences potentielles liées à l'environnement économique, en fonction des informations et des données disponibles à cette date. Ces évaluations font appel à des estimations et à des jugements particulièrement complexes qui sont reflétés aux notes 4, 9, 11 et 19. La Société continue de surveiller l'évolution de la situation économique mondiale.

2. Modifications de méthodes comptables

A) Nouvelles méthodes comptables appliquées

Les modifications suivantes ont été adoptées par la Société le 1^{er} avril 2024 :

i) IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir, et IAS 7 Tableau des flux de trésorerie

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir* et à l'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*. Ces modifications consistent en l'ajout de nouvelles obligations d'information visant à accroître la transparence quant aux accords de financement de fournisseurs et à leur incidence sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité et sur l'exposition de celle-ci au risque de liquidité.

L'application prospective des modifications n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

ii) IFRS 16 Contrats de location

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 16 *Contrats de location*. Ces modifications ajoutent des exigences en matière d'évaluation ultérieure qui précisent le traitement comptable d'une cession-bail après la date de la transaction.

L'application rétrospective des modifications n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) IAS 1 Présentation des états financiers

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 *Présentation des états financiers*, qui visent à exiger que les entités fournissent dans les notes, dans les circonstances spécifiées, des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que les passifs non courants assortis de clauses restrictives deviennent remboursables dans les 12 mois suivant la date de clôture.

L'application rétrospective des modifications n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

B) Normes comptables et modifications publiées, mais non encore entrées en vigueur

i) IFRS 18 États financiers: présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 *États financiers : présentation et informations à fournir*. Cette nouvelle norme, qui remplace la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* énonce les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers qui visent à ce que les informations figurant dans les états financiers soient pertinentes et donnent une image fidèle des actifs, des passifs, des capitaux propres, des produits et des charges de la Société. Les dispositions d'IFRS 18 portent notamment sur la présentation dans l'état des résultats de nouveaux sous-totaux définis, les informations à fournir dans les notes afférentes aux états financiers en ce qui concerne les mesures de la performance définies par la direction ainsi que des principes améliorés en ce qui concerne le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers et les notes afférentes.

Les dispositions d'IFRS 18 s'appliqueront à la Société de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} avril 2027. L'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

ii) IFRS 9 Instruments financiers, et IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié *Modification au classement et à l'évaluation des instruments financiers* qui touche certaines dispositions de l'IFRS 9 *Instruments financiers* et de l'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications s'appliquent à la décomptabilisation des passifs financiers lorsqu'ils sont réglés par un transfert électronique, au classement de certains actifs financiers présentant des caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi qu'aux informations à fournir sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux modalités contractuelles qui peuvent changer le moment ou le montant des flux de trésorerie contractuels.

Les dispositions de ces modifications s'appliqueront à la Société de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} avril 2026. L'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers consolidés de la Société.

A) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et des partenariats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Au 31 mars 2025, les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

- | | |
|--|------------------------------------|
| • Ressources Qualium inc. | • C.D.M.V. inc. |
| • Gestion forestière du Saint-Maurice inc. | • IQ Immigrants Investisseurs inc. |
| • Gestion forestière Lacroix inc. | • SOQUEM inc. |
| • IQ FIER inc. | • Rexforêt inc. |
| • Mine Arnaud inc. | |

ii) Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

Certaines activités d'investissement de la Société se qualifient comme étant un organisme de capital-risque. IAS 28 *Participations dans des entreprises associées*, permet à une entité qui se qualifie comme un organisme de capital-risque ou une entité similaire et qui détient des participations dans une entreprise associée de choisir d'évaluer ces participations à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9, Instruments financiers. Depuis le 1^{er} avril 2022, la Société a fait le choix irrévocable d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net toutes ses nouvelles participations dans des entreprises associées. Les participations dans des entreprises associées acquises avant cette date sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, à la hauteur de la participation dans celles-ci.

Les participations dans les entreprises associées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, ont été initialement comptabilisées au coût. La participation comprend l'écart d'acquisition identifié lors de la transaction, après déduction des pertes de valeur cumulées. Cet écart d'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre de regroupements d'entreprises. Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Après leur comptabilisation initiale, les variations de juste valeur des participations dans les entreprises associées qui sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- **Entreprise commune** : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, revenus et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, revenus et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts, dans une entreprise commune.

La Société détient deux participations dans des entreprises communes significatives qui œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais et dont le principal établissement est au Québec, Canada. Aux 31 mars 2025 et 2024, la Société détient 6,67 % et 62,74 % des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à ces partenariats.

- **Coentreprise** : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence ou l'évalue à la juste valeur par le biais du résultat net, comme décrit au point ii) ci-haut.

B) Monnaie étrangère

Les filiales, entreprises associées ou partenariats, dont les activités sont conduites dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société sont considérés comme des établissements étrangers. Les actifs et les passifs de ces établissements sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin d'exercice. Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transaction ou au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) Instruments financiers

i) Comptabilisation et évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en revenus ou en charges lorsqu'ils sont engagés. La Société comptabilise les actifs financiers à la date de transaction.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Classement

Actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Le classement dépend du modèle économique que suit la Société pour gérer ses actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels afférents.

Détermination des modèles économiques :

La Société gère ses actifs financiers selon les modèles économiques suivants :

- Les actifs sont détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels;
- Les actifs sont détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente;
- Les autres modèles économiques à la juste valeur.

La Société établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif commercial que doit atteindre la gestion de ses portefeuilles d'actifs financiers. Le jugement sert à déterminer les modèles économiques et il s'appuie sur les éléments probants suivants :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application, dans la pratique, des politiques énoncées;
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction;
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des exercices précédents, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels implique de déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cadre de cette évaluation, la Société tient compte des modalités contractuelles de l'instrument qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Les modalités suivantes sont évaluées pour savoir si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours aux critères des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Modalités qui permettent la conversion en un nombre déterminé d'instruments de capitaux propres;
- Modalités qui limitent les droits de la Société aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours);
- Modalités qui permettent un remboursement anticipé ou de prorogation;
- Caractéristiques liées à l'effet de levier;
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent.

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs financiers sont évalués à la JVAERG si les deux conditions suivantes sont réunies :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les autres actifs financiers sont évalués à la JVRN.

Passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti, sauf dans le cas des instruments financiers dérivés pour lesquels la Société est tenue de les évaluer à la JVRN.

iii) Évaluation ultérieure

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, la majorité des débiteurs, les billets à recevoir du gouvernement du Québec, la majorité des prêts, les placements dans les obligations et les certificats de dépôt ainsi que certains autres actifs.

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et le cas échéant, des découverts bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une correction de la valeur pour pertes de crédit attendues. Les revenus d'intérêts liés à ces actifs financiers sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers » au résultat net. Les gains ou pertes de valeur comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés sous la rubrique « Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit » au résultat net.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent certains créditeurs et charges à payer, les emprunts à court terme, les avances du gouvernement du Québec, la dette à long terme à l'exception des obligations locatives, le passif au titre de la garantie, le passif au titre des engagements ainsi que certains autres passifs.

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti. Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable de ces passifs, s'il y a lieu, et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts liées à ces passifs financiers sont comptabilisées sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net, à l'exception de la charge d'intérêts sur les billets à payer aux immigrants investisseurs, qui est comptabilisée sous la rubrique « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs ».

Billets à payer aux immigrants investisseurs

À la date initiale, tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Instruments financiers évalués à la JVRN

Les instruments financiers évalués à la JVRN comprennent certains débiteurs, certains prêts, les placements privés et les placements cotés ainsi que les instruments financiers dérivés.

Les placements privés comprennent les actions, les parts de sociétés privées, certaines dettes convertibles en actions ainsi que les participations dans des coentreprises et des entreprises associées pour lesquelles la Société a fait le choix de les évaluer à la JVRN. Ces placements sont détenus par le biais d'un organisme de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net. Les revenus d'intérêts sur les prêts classés à la JVRN et les revenus de dividendes sur les placements cotés et les placements privés sont présentés aux états financiers consolidés sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers ».

iv) Dépréciation

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société applique un modèle de dépréciation lié aux pertes de crédit de manière prospective afin de mesurer les pertes de crédit attendues des actifs financiers évalués au coût amorti, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie qui ne sont pas évalués à la JVRN.

L'approche simplifiée pour le calcul de la perte attendue est utilisée pour les créances clients. Selon cette approche, la Société évalue toujours la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

De plus, le risque de crédit que comportent les billets à recevoir du gouvernement du Québec et la subvention à recevoir du gouvernement du Québec est faible puisqu'il s'agit d'instruments financiers contractés auprès du gouvernement et qui sont de nature peu risquée. Par conséquent, la Société présume qu'il n'y a pas d'augmentation importante du risque de crédit et la provision pour pertes de crédit est établie au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir.

Détermination de la phase

La correction de valeur pour pertes de crédit attendues est évaluée selon un modèle de dépréciation en trois phases :

- **Phase 1** - pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir : La correction de valeur est évaluée à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si le risque de crédit n'augmente pas de manière importante depuis la comptabilisation initiale;
- **Phase 2** - pertes de crédit attendues pour la durée de vie : La correction de valeur est évaluée à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit augmente de manière importante depuis la comptabilisation initiale et que le prêt n'est pas considéré comme étant déprécié;
- **Phase 3** - pertes de crédit attendues pour la durée de vie : La correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée de ses flux de trésorerie futurs estimés si le prêt est considéré comme étant déprécié.

Les revenus d'intérêts sont calculés selon leur valeur comptable brute pour les actifs financiers qui sont en phases 1 et 2 et selon leur valeur comptable nette pour les actifs financiers de la phase 3 ainsi que pour les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

Évaluation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues à chacune des périodes de présentation de l'information financière reflète la valeur actualisée de toute insuffisance de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

L'évaluation des pertes de crédit attendues actualisées à la date de clôture est établie en fonction du produit des paramètres de risque suivants : la probabilité de défaut (PD) de l'entreprise associée à l'instrument, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Les données d'entrée relatives à la PD utilisées pour estimer les pertes de crédit attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont les plus étroitement liés aux pertes de crédit du portefeuille pertinent.

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées sous la rubrique « Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit » au résultat net. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Passif au titre des engagements » à l'état consolidé de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsqu'un actif financier est considéré comme sain (phase 1 ou 2), les pertes de crédit attendues sont calculées principalement en multipliant la PD de l'instrument par la PCD et l'ECD, le produit obtenu étant actualisé à la date de clôture. La principale différence entre les pertes de crédit attendues de la phase 1 et de la phase 2 est leur horizon respectif servant au calcul. Les estimations de la phase 1 projettent la PD, la PCD et l'ECD sur 12 mois, alors que les estimations de la phase 2 projettent ces paramètres sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié (phase 3), les pertes de crédit attendues sont calculées selon une approche individuelle, lorsque le risque cumulé des instruments financiers pour une même entreprise est individuellement important, et selon une approche collective pour tous les autres actifs. Le calcul pour établir la perte de crédit attendue est effectué de la façon suivante :

- **Approche individuelle** : en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des montants que la Société s'attend à recouvrer;
- **Approche collective** : en multipliant la PCD de l'instrument au moment du défaut par l'ECD au moment du défaut. La PCD de l'instrument en approche collective est calculée sur un portefeuille comportant des caractéristiques de crédit semblables.

Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À leur comptabilisation initiale, la Société détermine si les prêts sont dépréciés. Pour ceux qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Ainsi, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt correspond à l'insuffisance des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir et de la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent est amortie sur la durée de vie restante du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers » au résultat net. Les pertes de crédit attendues pour les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont établies selon les mêmes approches que celles utilisées pour les actifs dépréciés (phase 3) et font l'objet d'une présentation distincte à la note 9.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée pour évaluer les pertes de crédit est la durée de vie contractuelle restante. Toutes les modalités contractuelles sont prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement anticipé, de prolongation et de renouvellement. Pour les instruments financiers rotatifs sans maturité contractuelle, par exemple les garanties d'engagement financier, la durée de vie attendue est basée sur la durée de vie comportementale des clients. Cet exercice nécessite un jugement important de la part de la direction.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit

À chacune des dates de clôture, la Société évalue si le risque d'un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de crédit à la date de clôture à celui à la date de comptabilisation initiale. L'évaluation prend en compte des informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Société évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Société compare la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de comptabilisation initiale. Un actif passe à la phase 2 si le risque de crédit a augmenté de façon importante ou s'il est en souffrance pendant 30 jours consécutifs.

Les seuils d'un transfert entre les phases 1 et 2 sont symétriques. Si un actif financier qui a été transféré vers la phase 2 n'est plus considéré comme ayant subi une augmentation importante depuis la comptabilisation initiale, l'actif financier est réintégré à la phase 1. L'appréciation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Définition de défaut

Lorsqu'un actif financier est en défaut, celui-ci est transféré en phase 3. La Société considère qu'un instrument financier est en défaut lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie estimés de cet actif financier, s'il est en souffrance pendant 90 jours consécutifs, s'il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement ou en cas d'événements défavorables jugés graves et probablement irrémédiables, de sorte que la Société ne peut plus s'attendre à percevoir la totalité des flux de trésorerie attendus.

Informations prospectives

La Société a mis en place des modèles internes basés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD et leurs structures à terme. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinents. Dans le processus d'évaluation des pertes de crédit attendues, la Société considère trois scénarios macroéconomiques prospectifs : un scénario économique de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste, fondés sur une conjoncture économique probable et réaliste. Tous les scénarios économiques sont mis à jour annuellement et sont incorporés, selon le cas, dans la modélisation des paramètres de risque de PD du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important.

Les estimations des variables macroéconomiques ainsi que la pondération de chaque scénario sont fournies par le gouvernement et sont basées sur des données historiques économiques du Québec. La direction exerce son jugement pour recommander, annuellement, les ajustements à effectuer sur les divers scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants de la première vice-présidence, Finances et de la première vice-présidence, Gestion des risques et affaires juridiques de la Société. La Société appliquera des facteurs de pondération aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues.

Variables macroéconomiques

Dans ses modèles, la Société s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives canadiennes comme données d'entrée, notamment la croissance du produit intérieur brut (PIB), les taux de chômage et l'écart de taux d'intérêt entre les obligations du gouvernement du Canada et les obligations corporatives. Ces données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers consolidés.

Jugements d'experts en matière de crédit

Dans le cadre du processus d'évaluation des pertes de crédit, une perte de crédit attendue est estimée pour chaque exposition. Des paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen d'une segmentation du portefeuille. Pour refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas suffisamment prises en compte par la modélisation, des jugements d'experts en matière de crédit sont exercés pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

La direction exerce son jugement pour établir le montant des pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille des instruments financiers évalués au coût amorti et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes de crédit au résultat net et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes de crédit à l'état consolidé de la situation financière.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Société considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Société ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et que les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouvrés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Modification des contrats de prêts

Les conditions initiales d'un prêt peuvent être renégociées ou modifiées, ce qui occasionne une modification des dispositions contractuelles de l'actif financier et a une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Les modifications peuvent comprendre des changements du montant de principal, une modification de taux d'intérêt, une modification de la durée du prêt et d'autres mesures. Le traitement de ces modifications dépend de la nature et de l'ampleur des changements.

Lorsque l'incidence des modifications des dispositions contractuelles est jugée importante, la renégociation donne lieu à une décomptabilisation de l'actif financier initial et à la comptabilisation d'un nouvel actif financier selon les nouvelles dispositions contractuelles. Le nouvel actif financier est généralement classé dans la phase 1, sauf s'il est déterminé que le nouvel actif financier est déprécié au moment de la renégociation.

Si la Société établit qu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, l'actif financier continue de faire l'objet des mêmes évaluations d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et de la dépréciation, comme il est décrit précédemment.

v) Garanties

La Société émet des contrats de garantie qui pourraient l'obliger à faire des paiements pour rembourser le bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt de ce dernier.

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Autres actifs » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles.

La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Passif au titre de la garantie

Après la comptabilisation initiale, le passif initial au titre de la garantie est évalué au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le passif initial au titre de la garantie est constaté sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers » au résultat net, et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société considère les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que celles indiquées à la sous-section « Dépréciation » de la section « Instruments financiers » des présentes informations significatives sur les méthodes comptables. Dès que la provision pour pertes de crédit devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

vi) Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque la Société transfère les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

D) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Lorsque la Société détermine que la comptabilité de couverture est appropriée, une relation de couverture est désignée et documentée à son origine. L'efficacité de la couverture est évaluée dès l'origine et à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et ce, pendant toute la durée de la couverture. La comptabilité de couverture ne peut être appliquée que s'il est démontré que la relation de couverture est efficace. S'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, si l'instrument de couverture est vendu ou si la transaction prévue a cessé d'être hautement probable, la Société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture de façon prospective.

i) Couvertures de flux de trésorerie

La portion efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée sous la rubrique « Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie » dans les autres éléments du résultat global. Le gain ou la perte relatif à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers » au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture, cumulée aux autres éléments du résultat global, est transférée sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers » au résultat net dans l'exercice au cours duquel l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers » au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments de couverture ainsi que les variations de la juste valeur de l'instrument financier couvert sont comptabilisées sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers » au résultat net. Par le fait même, le gain ou la perte relatif à la portion inefficace de la couverture est reconnu au résultat net.

E) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

F) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

• Bâtiments	20 à 30 ans
• Machinerie et équipements	3 à 25 ans
• Autres	3 à 20 ans
• Actifs au titre des droits d'utilisation	1 à 25 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location d'espaces à bureau sont comptabilisés comme décrits à la note 3J). La charge d'amortissement est présentée à la note 12.

G) Actifs biologiques

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée sous la rubrique « Coût des ventes » au résultat net. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

H) Immobilisations incorporelles

i) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages et les échantillonnages. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net comme indiqué à la note 14. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur et ne sont pas amortis.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone. Elle effectue alors un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation capitalisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

ii) Licences et autres

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeurs, s'il y a lieu.

La Société capitalise les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel applicatif utilisé dans un accord infonuagique lorsqu'ils créent un actif incorporel distinct du logiciel ou lorsque ces services peuvent seulement être effectués par le fournisseur du logiciel applicatif. Tout autre coût de configuration et de personnalisation est comptabilisé sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net.

La Société comptabilise l'amortissement des licences et autres selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives variant entre 3 à 25 ans. La charge d'amortissement est présentée à la note 14.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

I) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des participations dans des entreprises mises en équivalence, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est examinée à chacune des dates de fin d'exercice afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribuable à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices précédents sont évaluées à la date de fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception de l'écart d'acquisition, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

L'écart d'acquisition inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris l'écart d'acquisition, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier.

Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations dans des entreprises mises en équivalence, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées respectivement aux notes 11, 12 et 14.

À chacune des dates de clôture, la direction détermine si les participations dans des entreprises mises en équivalence, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

J) Contrats de location

À la date de début de contrat, la Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative, à l'exception des contrats dont la durée est de 12 mois ou moins ainsi que les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour ces derniers, la Société a fait le choix de les comptabiliser au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

i) Actifs au titre des droits d'utilisation

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location sont initialement comptabilisés au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté de tout paiement de loyer versé à la date de début de la période de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, majoré des coûts directs initiaux engagés par la Société pour la conclusion du contrat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ensuite amortis selon le mode linéaire depuis la date de début des contrats de location jusqu'à la date de la première échéance entre la date de la fin de vie utile du bien sous-jacent et la date de fin du contrat de location.

La Société présente ses actifs au titre des droits d'utilisation avec les immobilisations corporelles à la note 12.

ii) Obligations locatives

Lors de leur comptabilisation initiale, les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société pour un actif similaire. Les paiements inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et l'estimation de toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité.

Après leur comptabilisation initiale, les obligations locatives sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant principalement d'un changement dans l'intention de la Société d'exercer son option de prolongation ou de résiliation ou d'un changement dans les paiements de loyer en raison de la réévaluation de la superficie d'un emplacement. L'ajustement découlant de la réévaluation de l'obligation locative est porté en contrepartie du coût non amorti de l'actif au titre du droit d'utilisation ou à l'état consolidé des résultats lorsque cet actif est totalement amorti.

Les charges d'intérêts liées aux obligations locatives ainsi que les paiements variables qui n'ont pas été pris en compte lors de l'évaluation initiale des obligations locatives et qui ont été engagés au cours de l'exercice sont comptabilisés respectivement sous les rubriques « Autres charges financières » et « Frais d'administration » au résultat net.

La Société présente ses obligations locatives avec la dette à long terme à la note 18.

K) Aide gouvernementale

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est amortie sous la rubrique « Frais d'administration » et « Coût des ventes » au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles et incorporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est admissible à une subvention gouvernementale pour financer la dette contractée dans le cadre de rénovations d'immobilisations corporelles pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette subvention est présentée sous les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière. Cette aide gouvernementale est amortie sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net, selon le même mode, la même durée et le même taux que l'immobilisation corporelle à laquelle elle se rapporte.

L) Avantages postérieurs à l'emploi

i) Régimes à cotisations définies

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par Retraite Québec, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les employés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chacune des dates de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagné en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs des régimes ainsi que l'effet du plafonnement de l'actif des régimes doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprises de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : 1) la date de modification ou de réduction du régime; 2) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs du régime, en excluant les intérêts, sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice au cours duquel elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement aux résultats non distribués et ne seront pas reclassées au résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies par le taux d'actualisation, comme déterminé au début de l'exercice en tenant compte de la variation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de l'exercice.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans les résultats non distribués à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iii) Autres régimes

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans l'exercice au cours duquel ce gain ou cette perte survient.

M) Revenus

i) Revenus financiers

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais qui font partie intégrante de l'octroi ou de la renégociation d'un prêt sont différés et comptabilisés comme produits d'intérêts sur la durée de vie prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les autres frais sont comptabilisés en résultat net à mesure que les services afférents sont rendus.

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés comme décrits à la note 3C).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Chiffre d'affaires des activités opérationnelles

Le chiffre d'affaires des activités opérationnelles de la Société provient des filiales exploitantes détenues à 100 %. Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services décrits ci-dessous sont comptabilisés sous la rubrique « Chiffre d'affaires des activités opérationnelles » au résultat net.

Vente de biens

Produits d'aluminium

Ressources Qualium inc. est un distributeur d'aluminium primaire pour des entreprises de transformation qui fabriquent des produits d'aluminium. La filiale comptabilise les produits tirés de contrats conclus avec ses clients au moment où le transfert de contrôle a lieu, ce qui correspond majoritairement au moment de la livraison des biens chez le client.

Produits de médecine vétérinaire

C.D.M.V. inc. est un distributeur de produits pour la médecine vétérinaire. La filiale comptabilise les produits tirés de contrats conclus avec ses clients au moment où le transfert de contrôle a lieu, ce qui correspond majoritairement au moment de la livraison des biens chez le client.

iii) Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion consistent en la rémunération pour les programmes d'aide financière et les mandats que lui confie le gouvernement dans le FDE, dans le fonds CRNE et dans le FCEQ. La Société comptabilise les revenus progressivement, au fur et à mesure que les services sont rendus. La facturation est émise annuellement conformément aux conditions adoptées dans le décret du gouvernement.

iv) Revenu net provenant des activités connexes

Les activités connexes consistent essentiellement en des services d'accompagnement technologique. La Société comptabilise les revenus progressivement, au fur et à mesure que les services sont rendus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Instruments financiers

A) Classement et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable et le classement des instruments financiers se détaillent comme suit :

	2025		
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés au coût amorti	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	327 201	327 201
Débiteurs ⁽¹⁾	15 321	227 388	242 709
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	-	1 438 357	1 438 357
Prêts	211 805	3 761 659	3 973 464
Placements	2 325 356	152 000	2 477 356
Autres actifs ⁽¹⁾	-	13 795	13 795
	2 552 482	5 920 400	8 472 882
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer ⁽¹⁾	-	222 374	222 374
Emprunts à court terme	-	98 097	98 097
Avances du gouvernement du Québec	-	50 884	50 884
Dette à long terme ⁽²⁾	-	3 677 532	3 677 532
Instruments financiers dérivés	32 843	-	32 843
Passif au titre de la garantie	-	51 274	51 274
Passif au titre des engagements	-	22 146	22 146
	32 843	4 122 307	4 155 150
	2024		
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés au coût amorti	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	390 890	390 890
Débiteurs ⁽¹⁾	17 211	209 306	226 517
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	-	1 838 941	1 838 941
Prêts	213 435	3 765 274	3 978 709
Placements	2 376 422	192 929	2 569 351
Autres actifs ⁽¹⁾	-	10 276	10 276
	2 607 068	6 407 616	9 014 684
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer ⁽¹⁾	-	206 769	206 769
Emprunts à court terme	-	73 672	73 672
Avances du gouvernement du Québec	-	60 884	60 884
Dette à long terme ⁽²⁾	-	4 248 403	4 248 403
Instruments financiers dérivés	27 382	-	27 382
Passif au titre de la garantie	-	37 107	37 107
Passif au titre des engagements	-	22 047	22 047
Autres passifs ⁽¹⁾	-	1 167	1 167
	27 382	4 650 049	4 677 431

⁽¹⁾ Certains éléments dans ces catégories ne répondant pas à la définition d'un instrument financier ont été exclus.

⁽²⁾ Les obligations locatives sont exclues de la dette à long terme puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'un instrument financier.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Juste valeur des instruments financiers et hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour certains actifs financiers au coût amorti, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

L'information à fournir concernant les instruments financiers est présentée selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations des justes valeurs des actifs et des passifs financiers. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours du marché non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux paramètres non observables sur le marché. Les trois niveaux de la hiérarchie des évaluations sont décrits comme suit :

- **Niveau 1** : la juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- **Niveau 2** : la juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données corroborées sur le marché.
- **Niveau 3** : la juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur au début de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit. Au cours des exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie.

i) Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers classés au coût amorti

La Société a déterminé que les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, certains autres actifs, des emprunts à court terme, des créditeurs et charges à payer, des avances du gouvernement du Québec et des autres passifs se rapprochaient de leurs justes valeurs en raison des courtes durées de ces instruments.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière classés au coût amorti. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Le tableau ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

2025					
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	1 438 357	1 446 752	-	1 446 752	-
Prêts ⁽²⁾	3 761 659	3 859 824	-	-	3 859 824
Placements ⁽³⁾	152 000	163 239	6 021	157 218	-
	5 352 016	5 469 815	6 021	1 603 970	3 859 824
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽⁴⁾	3 677 532	3 717 877	-	3 717 877	-
Passif au titre de la garantie ⁽⁵⁾	51 274	44 730	-	-	44 730
Passif au titre des engagements ^{(2) (5)}	22 146	22 146	-	-	22 146
	3 750 952	3 784 753	-	3 717 877	66 876

2024					
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	1 838 941	1 783 128	-	1 783 128	-
Prêts ⁽²⁾	3 765 274	3 793 822	-	-	3 793 822
Placements ⁽³⁾	192 929	197 038	18 248	178 790	-
	5 797 144	5 773 988	18 248	1 961 918	3 793 822
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽⁴⁾	4 248 403	4 214 747	-	4 214 747	-
Passif au titre de la garantie ⁽⁵⁾	37 107	27 430	-	-	27 430
Passif au titre des engagements ^{(2) (5)}	22 047	22 047	-	-	22 047
	4 307 557	4 264 224	-	4 214 747	49 477

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- ⁽¹⁾ La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- ⁽²⁾ La juste valeur des prêts et du passif au titre des engagements de prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités.
- ⁽³⁾ Les placements se composent de certificats de dépôts et d'obligations. La juste valeur des certificats de dépôt est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des titres similaires émis par des émetteurs reliés aux certificats de dépôt. Lorsque les obligations sont transigées sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les courbes de rendement des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités.
- ⁽⁴⁾ La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- ⁽⁵⁾ La juste valeur du passif au titre de la garantie et du passif au titre des engagements de garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités.

ii) Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers classés à la juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière classés à la juste valeur. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation expliquée précédemment.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025			
	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Débiteurs ⁽¹⁾	15 321	-	15 321	-
Prêts ⁽²⁾	211 805	-	-	211 805
Placements				
Placements privés ^{(3) (4) (5) (6)}	2 067 190	-	-	2 067 190
Placements cotés ⁽⁷⁾	256 359	179 320	77 039	-
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	1 807	410	-	1 397
	2 552 482	179 730	92 360	2 280 392
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	32 843	-	32 843	-
	2024			
	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Débiteurs ⁽¹⁾	17 211	-	17 211	-
Prêts ⁽²⁾	213 435	-	-	213 435
Placements				
Placements privés ^{(3) (4) (6)}	1 902 360	-	8 010	1 894 350
Placements cotés ⁽⁷⁾	466 903	345 697	121 206	-
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	7 159	3 328	1 874	1 957
	2 607 068	349 025	148 301	2 109 742
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	27 382	-	27 282	-

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- ⁽¹⁾ La juste valeur des débiteurs est estimée au montant de la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.
- ⁽²⁾ La juste valeur des prêts est notamment estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et tient compte des instruments dérivés qui sont inclus au contrat hôte, s'il y a lieu. La juste valeur de ces instruments est déterminée selon les principes décrits au point (8) ci-bas.
- ⁽³⁾ La juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissement est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basée sur la valeur des parts établie par les fonds sous-jacents, telle qu'établie dans les états financiers audités de ces fonds. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.
- ⁽⁴⁾ La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les approches et techniques conformes aux pratiques généralement reconnues au Canada. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces techniques sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, le taux de capitalisation, les escomptes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) et d'autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- ⁽⁵⁾ La direction a déployé des procédures pour les instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont plus à risque d'être directement affectés par l'instauration des tarifs douaniers par les États-Unis. Pour les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la direction a, au besoin, sondé ses clients pour lesquels les activités sont exposées au marché des États-Unis, tant pour le volet d'exportation que d'importation, afin de mesurer et refléter leur niveau de dépendance envers ce marché et leur capacité de résilience face aux récentes politiques commerciales américaines. Ainsi, lors de l'application des méthodes d'évaluation, la direction a ajusté les données non observables utilisées au 31 mars 2025 en fonction des informations et des données disponibles à cette date. Des analyses de sensibilité ont été effectuées au niveau du taux d'actualisation, des multiples de valorisation, et des flux monétaires prévisionnels utilisés lors de l'évaluation. Des ajustements ont été appliqués afin de refléter individuellement le risque inhérent relatif aux mesures tarifaires, le cas échéant. Étant donné l'incertitude liée à l'ampleur, la durée et la portée des politiques commerciales américaines, il existe un risque que les données et les hypothèses utilisées par la Société aux fins de la détermination de la juste valeur de ces instruments financiers diffèrent des résultats réels qu'auront ces politiques commerciales sur les clients.
- ⁽⁶⁾ Au 31 mars 2025, la juste valeur des placements privés inclut la juste valeur des placements dans des coentreprises ou des entreprises associées totalisant 557 659 000 \$ (541 759 000 \$ au 31 mars 2024).
- ⁽⁷⁾ La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteurs publiés. Pour certains placements, la juste valeur est déterminée en fonction des cours acheteurs publiés pour des actifs semblables dans des marchés actifs.
- ⁽⁸⁾ La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteurs publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial, du modèle d'évaluation Black-Scholes, du modèle *probability-weighted expected return* ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés au niveau 3 se détaille comme suit :

	Prêts	Placements privés	Instruments financiers dérivés	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2023	227 380	1 704 625	1 777	1 933 782
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(10 685)	425	513	(9 747)
Acquisitions	58 151	368 664	36	426 851
Dispositions	(61 411)	(92 677)	(369)	(154 457)
Distributions	-	(86 687)	-	(86 687)
Solde au 31 mars 2024	213 435	1 894 350	1 957	2 109 742
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(17 767)	10 583	(158)	(7 342)
Acquisitions	17 495	290 923	113	308 531
Dispositions	(1 358)	(20 857)	(515)	(22 730)
Distributions	-	(107 809)	-	(107 809)
Solde au 31 mars 2025	211 805	2 067 190	1 397	2 280 392

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les pertes nettes latentes cumulatives comptabilisées au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 11 726 000 \$ (pertes nettes latentes cumulatives de 40 724 000 \$ au 31 mars 2024).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, des pertes nettes de 7 342 000 \$ imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 sont présentées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net (pertes nettes de 9 747 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024).

D) Sensibilité des actifs financiers évalués à la juste valeur et classés au niveau 3

i) Prêts

La juste valeur de la plupart des prêts de niveau 3 est évaluée à l'aide de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus. Le tableau suivant illustre la sensibilité des évaluations de la juste valeur des prêts par rapport à la variation du taux d'actualisation :

	2025	2024
Valeur comptable des prêts faisant l'objet de l'analyse de sensibilité	205 495	213 435
Augmentation de 1 % du taux d'actualisation		
Incidence sur le résultat net	(4 832)	(6 947)
Diminution de 1 % du taux d'actualisation		
Incidence sur le résultat net	5 608	7 571

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Placements privés

Les placements privés de niveau 3 sont composés des actions et parts de sociétés privées. L'évaluation de la juste valeur des actions et parts de sociétés privées est établie selon leur phase de développement et selon une ou plusieurs des techniques d'évaluation suivantes :

- La technique de l'actif net redressé.
- Les techniques fondées sur le marché : La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la géographie, la situation financière et la stratégie d'affaires. Ces techniques s'appuient sur des données d'entrée observables et non observables sur le marché. Ces données comportent entre autres les multiples de valorisation des sociétés comparables auxquels des ajustements sont effectués pour tenir compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs prévus. Les principales techniques d'évaluation sont les suivantes :
 - Multiples des bénéfices de sociétés publiques comparables;
 - Transactions comparables;
 - Prix d'une transaction récente.
- Les techniques fondées sur la rentabilité : Ces techniques s'appuient sur des données d'entrée observables et non observables sur le marché, telles que le taux d'actualisation et le taux de capitalisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs prévus. Les principales techniques d'évaluation sont les suivantes :
 - L'actualisation des flux monétaires;
 - La capitalisation des flux monétaires.

Des analyses de sensibilité sont effectuées sur les instruments financiers classés de niveau 3 et évalués selon une ou des techniques fondées sur la rentabilité. Les placements privés évalués selon la technique de l'actif net redressé et les techniques fondées sur le marché ne sont pas inclus dans l'analyse de sensibilité en raison de la nature des hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur.

Le tableau suivant illustre la sensibilité des évaluations de la juste valeur des placements privés évalués à l'aide de techniques fondées sur la rentabilité par rapport à la variation du taux d'actualisation :

	2025	2024
Valeur comptable des placements privés faisant l'objet de l'analyse de sensibilité	446 697	357 257
Augmentation de 1 % du taux d'actualisation		
Incidence sur le résultat net	(63 959)	(59 665)
Diminution de 1 % du taux d'actualisation		
Incidence sur le résultat net	78 250	69 168

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2025	2024
Trésorerie	303 407	362 239
Équivalents de trésorerie		
Compte d'épargne à intérêts élevés, taux quotidien majoré de 0,30%, sans échéance	9 552	11 284
Billets au porteur, de 4,40% à 4,41%, échéant en avril 2025	14 242	17 367
	327 201	390 890

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. Débiteurs et provision pour pertes de crédit

A) Débiteurs

	2025	2024
Débiteurs au coût amorti		
Créances clients	209 441	185 661
Autres débiteurs	10 370	8 444
Autres débiteurs - parties liées	11 777	19 736
	231 588	213 841
Provision pour pertes de crédit	(4 200)	(4 535)
	227 388	209 306
Débiteurs à la juste valeur par le biais du résultat net		
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	12 570	14 199
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir - parties liées	2 751	3 012
	15 321	17 211
Autres débiteurs	6 407	9 480
	249 116	235 997

B) Risque de crédit

L'analyse chronologique des débiteurs au coût amorti aux 31 mars se détaille comme suit :

	2025	2024
Moins de 31 jours	227 094	205 269
31 à 60 jours	220	1 901
61 à 90 jours	11	343
Plus de 90 jours	63	1 793
	227 388	209 306

7. Stocks

	2025	2024
Produits finis	80 579	74 214
Matières premières	20 764	13 146
Pièces consommables et de rechange	6 822	6 344
Produits en cours	2 448	1 521
Autres	1 907	1 172
	112 520	96 397

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, le coût des stocks comptabilisé sous la rubrique « Coût des ventes » s'élève à 753 788 000 \$ (733 635 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024).

8. Billets à recevoir du gouvernement du Québec

En vertu du décret 1808-2023, la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs en partenariat avec des intermédiaires financiers. Les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalant aux obligations du Québec de cinq ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Billets à recevoir du gouvernement du Québec

	2025	2024
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 0,68 % à 4,72 %, échéant entre avril 2025 et novembre 2029, valeur nominale de 1,5 milliard de dollars	1 439 407	1 841 486
Provision pour pertes de crédit	(1 050)	(2 545)
	1 438 357	1 838 941

Les encaissements prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2025	2024
Moins de 1 an	600 800	436 800
De 1 an à 2 ans	325 600	600 800
De 2 à 3 ans	344 400	325 600
De 3 à 4 ans	234 800	344 400
De 4 à 5 ans	3 400	234 800
	1 509 000	1 942 400

9. Prêts, engagements de prêts et provision pour pertes de crédit

A) Prêts

	2025			
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Prêts commerciaux ⁽²⁾	3 756 685	229 762	211 805	4 198 252
Provision pour pertes de crédit	(118 769)	(106 019)	-	(224 788)
	3 637 916	123 743	211 805	3 973 464

	2024			
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Prêts commerciaux ⁽²⁾	3 755 227	193 266	213 435	4 161 928
Provision pour pertes de crédit	(88 822)	(94 397)	-	(183 219)
	3 666 405	98 869	213 435	3 978 709

⁽¹⁾ Non assujettis aux pertes de crédit.

⁽²⁾ Le solde contractuel des prêts qui ont été radiés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 et qui font encore l'objet d'efforts de recouvrement est de 19 763 000 \$ (199 282 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024).

Au 31 mars 2025, les prêts incluent des prêts dans des coentreprises ou des entreprises associées totalisant 173 241 000 \$ selon les conditions du marché (179 083 000 \$ au 31 mars 2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux suivants présentent les prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt aux 31 mars :

	2025		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Total			
Prêts, déduction faite de la provision pour :			
Pertes de crédit pour les 12 mois à venir	974 049	1 913 041	172 584
Pertes de crédit pour la durée de vie - prêts sains	223 590	354 172	480
Pertes de crédit pour la durée de vie - prêts dépréciés	89 912	26 292	2 201
Pertes de crédit pour la durée de vie - prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	3 673	1 550	115
	1 291 224	2 295 055	175 380
	3 761 659		
Rendement au taux effectif pondéré	6,83%	7,37 %	7,26 %

	2024		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Total			
Prêts, déduction faite de la provision pour :			
Pertes de crédit pour les 12 mois à venir	1 228 133	1 603 267	213 785
Pertes de crédit pour la durée de vie - prêts sains	287 604	326 281	7 335
Pertes de crédit pour la durée de vie - prêts dépréciés	54 270	26 836	3 960
Pertes de crédit pour la durée de vie - prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	9 538	2 197	2 068
	1 579 545	1 958 581	227 148
	3 765 274		
Rendement au taux effectif pondéré	8,29%	8,15 %	7,40 %

Les encaissements prévus de capital et d'intérêts gagnés capitalisés sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2025	2024
Moins de 1 an	1 638 476	1 825 713
De 1 an à 2 ans	1 013 683	944 830
De 2 à 3 ans	690 907	807 650
De 3 à 4 ans	281 394	312 549
De 4 à 5 ans	516 309	186 859
Plus de 5 ans	96 426	162 428
	4 237 195	4 240 029

Au 31 mars 2025, les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non dépréciés totalisent 5 765 000 \$ (14 676 000 \$ au 31 mars 2024).

B) Engagements de prêts

Les engagements de prêts de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des engagements de prêts se détaille comme suit :

				2025
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Ententes de prêts ⁽²⁾	853 296	2 533	10 000	865 829
Provision pour pertes de crédit	(14 382)	(356)	-	(14 738)
	838 914	2 177	10 000	851 091

				2024
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Ententes de prêts ⁽²⁾	835 265	8 525	-	843 790
Provision pour pertes de crédit	(13 403)	(1 931)	-	(15 334)
	821 862	6 594	-	828 456

⁽¹⁾ Non assujetties aux pertes de crédit.

⁽²⁾ Comprennent un montant de renouvellement de prêts de 80 267 000 \$ au 31 mars 2025 (106 085 000 \$ au 31 mars 2024).

C) Provision pour pertes de crédit

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les engagements de prêts :

Prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création ⁽¹⁾	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2023	36 157	41 181	167 898	1 142	246 378
Transferts vers la phase 1 ⁽²⁾	1 814	(9 066)	(1 330)	-	(8 582)
Transferts vers la phase 2 ⁽²⁾	(7 635)	28 758	(2 276)	-	18 847
Transferts vers la phase 3 ⁽²⁾	(896)	(6 663)	58 346	-	50 787
Décomptabilisations ⁽³⁾	(12 041)	(16 622)	(12 858)	-	(41 521)
Radiations	(75)	-	(197 982)	887	(197 170)
Recouvrements	-	-	1 753	167	1 920
Créations ou acquisitions ⁽⁴⁾	20 061	15 917	50	79	36 107
Changements de paramètres de risque ⁽⁵⁾	(3 951)	1 640	81 037	(2 163)	76 563
Variation des taux de change et autres ajustements	289	(46)	(353)	-	(110)
Solde au 31 mars 2024	33 723	55 099	94 285	112	183 219
Transferts vers la phase 1 ⁽²⁾	1 527	(5 451)	(1 105)	-	(5 029)
Transferts vers la phase 2 ⁽²⁾	(10 052)	30 813	(1 234)	-	19 527
Transferts vers la phase 3 ⁽²⁾	(674)	(3 354)	45 595	-	41 567
Décomptabilisations ⁽³⁾	(11 204)	(9 945)	(7 478)	(76)	(28 703)
Radiations	(211)	(1)	(23 053)	-	(23 265)
Recouvrements	-	3	813	458	1 274
Créations ou acquisitions ⁽⁴⁾	27 915	14 254	7	-	42 176
Changements de paramètres de risque ⁽⁵⁾	(637)	(4 708)	(2 245)	(489)	(8 079)
Variation des taux de change et autres ajustements	245	1 427	429	-	2 101
Solde au 31 mars 2025	40 632	78 137	106 014	5	224 788

⁽¹⁾ Pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, le montant total non actualisé des pertes de crédit lors de la comptabilisation initiale des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création est d'un montant négligeable.

⁽²⁾ Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu à la fin de l'exercice, y compris la réévaluation de la provision pour pertes de crédit.

⁽³⁾ Correspondent à la diminution de la provision pour pertes de crédit attribuable aux décomptabilisations qui sont présumées avoir eu lieu au début de l'exercice.

⁽⁴⁾ Les créations ou acquisitions sont présumées avoir eu lieu à la fin de l'exercice.

⁽⁵⁾ Comprennent la réévaluation de la provision pour pertes de crédit (sans tenir compte des transferts) attribuable principalement à la qualité du crédit ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2023	7 887	9 069	925	55	17 936
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	155	(659)	-	-	(504)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(296)	598	-	-	302
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(67)	(304)	1 579	-	1 208
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(8 488)	(10 769)	(592)	(55)	(19 904)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	9 582	7 663	-	-	17 245
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	(783)	(185)	19	-	(949)
Solde au 31 mars 2024	7 990	5 413	1 931	-	15 334
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	104	(440)	-	-	(336)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(614)	2 074	-	-	1 460
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(10)	(15)	197	-	172
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(10 158)	(6 904)	(1 644)	-	(18 706)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	11 965	4 816	-	-	16 781
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	(22)	171	(128)	-	21
Variation des taux de change et autres ajustements	12	-	-	-	12
Solde au 31 mars 2025	9 267	5 115	356	-	14 738

⁽¹⁾ Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites au tableau de la provision pour pertes de crédit sur les prêts de la présente note.

i) Données et hypothèses clés

L'évaluation des pertes de crédit attendues s'appuie sur un nombre important de données, d'estimations fondées sur des pondérations probabilistes et d'hypothèses. Les principaux facteurs qui font varier les pertes de crédit attendues sont :

- les changements dans la qualité du crédit des sociétés emprunteuses principalement reflétés dans les notations d'entreprises;
- les variations des conditions macroéconomiques prospectives, en particulier les variables macroéconomiques les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille de la Société;
- les changements dans la conception des scénarios et les changements de pondérations attribuées à chacun des scénarios;
- les transferts entre les catégories, qui sont la conséquence des changements subis par n'importe lequel des facteurs ci-dessus ou leur combinaison.

Cadre de gestion des risques

Les notations d'entreprises sont assignées conformément au cadre de gestion des risques en vigueur dans la Société, lequel repose sur les modèles internes d'estimations des paramètres de risque de crédit de la probabilité de défaut (PD). Les changements apportés aux notations d'entreprises se reflètent dans ces paramètres, qui sont estimés en fonction de l'historique des pertes de la Société selon le segment de risque pertinent et sont ajustés par les informations prospectives, lorsque pertinentes.

Variables macroéconomiques prospectives

Les variables macroéconomiques qui entrent dans les modèles d'ajustement des paramètres de risque de crédit sont celles les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille de la Société. Trois scénarios macroéconomiques, soit un scénario de base et deux scénarios alternatifs (optimiste et pessimiste), entrent dans le calcul des pertes de crédit attendues. Le scénario pessimiste reflète les crises probables pouvant affecter un ou plusieurs secteurs économiques. Il reflète un événement macroéconomique négatif, marqué ensuite par un rebond de croissance qui ramènera l'économie vers un rythme de croissance durable au cours du reste de la période de prévision. Le scénario optimiste prend en compte toutes les opportunités accessibles selon des hypothèses raisonnablement optimistes et reflète un événement macroéconomique positif. Le scénario de base reflète l'événement économique le plus probable pour les cinq prochaines années. Il sert également de point d'ancrage pour les deux scénarios alternatifs. Tous ces scénarios sont établis à partir de l'expérience passée et tablent sur une politique monétaire qui, en réponse, ramènera l'économie vers un rythme de croissance durable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Chacun des trois scénarios comprend une projection, sur cinq ans, avec une granularité trimestrielle de trois principales variables macroéconomiques pertinentes dont se servent les modèles d'ajustement. Chacun des deux scénarios alternatifs est bâti dans une perspective à moyen terme. Les projections des scénarios alternatifs s'étendent en effet sur un à deux ans, puis convergent vers les projections de base (scénario de base) qui servent d'ancrage.

Les tableaux ci-après présentent les trois principales variables macroéconomiques utilisées dans la conception des scénarios. Il s'agit de la croissance du PIB, du taux de chômage et de l'écart de taux entre le taux corporatif BBB (10 ans) et le taux d'intérêt des obligations (10 ans) du gouvernement du Canada.

2025						
Variables macroéconomiques	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans
Croissance du PIB ⁽¹⁾	1,40 %	1,88 %	1,80 %	2,28 %	- %	1,75 %
Taux de chômage ⁽¹⁾	6,61 %	5,58 %	6,39 %	4,76 %	7,40 %	6,55 %
Écart de taux ⁽¹⁾	1,58 %	1,60 %	1,40 %	1,05 %	2,27 %	2,24 %

2024						
Variables macroéconomiques	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans
Croissance du PIB ⁽¹⁾	0,70 %	1,98 %	1,10 %	2,38 %	(0,70) %	1,83 %
Taux de chômage ⁽¹⁾	6,17 %	5,32 %	6,05 %	4,53 %	6,62 %	6,33 %
Écart de taux ⁽¹⁾	1,78 %	1,89 %	1,68 %	1,39 %	2,17 %	2,52 %

⁽¹⁾ Correspond au taux moyen de la période.

Une hausse du taux de chômage au Canada ou de l'écart de taux sera habituellement corrélée avec une augmentation des pertes de crédit attendues, tandis qu'une hausse de la croissance du PIB sera habituellement corrélée avec une diminution des pertes de crédit attendues.

Dès le début de 2025, l'économie mondiale est entrée dans un climat de fortes incertitudes. L'administration américaine impose unilatéralement des droits de douane à certains de ses partenaires économiques, dont le Canada. Ainsi, la croissance devrait demeurer faible en 2025. Au Canada, comme ailleurs dans le monde, l'activité économique évoluera dans un contexte incertain et plusieurs aléas pourraient influencer les perspectives économiques, tant à la hausse qu'à la baisse, au cours des prochains mois.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, les variables économiques ont connu des fluctuations importantes entre autres, en réaction aux différentes annonces de la baisse des taux d'intérêt par la Banque du Canada à la suite de la maîtrise de l'inflation. D'autres fluctuations sont à prévoir au cours de l'exercice 2025-2026, attribuables non seulement aux impacts négatifs sur l'économie des mesures tarifaires imposées par les États-Unis, mais aussi du risque de la remontée de l'inflation au-dessus des seuils escomptés, exacerbées par les tensions géopolitiques grandissantes.

Les données présentées sur un horizon de 12 mois peuvent voiler certaines de ces fluctuations. Les scénarios ont été élaborés pour mitiger les sources d'incertitude, la gravité et de la durée de la détérioration des conditions économiques ainsi que les pondérations probabilistes y afférentes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le scénario de base anticipe le ralentissement de l'activité économique en 2025. Il est établi sous l'hypothèse que les tarifs douaniers pourraient être ajustés au cours des prochains mois, que les effets seraient en moyenne équivalents à des tarifs de 10 % et qu'ils pourraient être en place pour une période transitoire d'environ deux ans. Les données encourageantes sur l'inflation, la poursuite de l'assouplissement de la politique monétaire, la nécessité d'accroître le parc de logements, le ratio d'endettement des ménages et la faiblesse du dollar canadien sont des facteurs devant contribuer à revigorer l'activité économique dès 2026.

Le scénario optimiste reflète une hausse de l'activité économique qui serait plus dynamique que celle escomptée dans le scénario de base. Il table en effet sur un scénario où les tarifs douaniers seraient enlevés et la poursuite de l'assouplissement des conditions de crédit.

Le scénario pessimiste reflète un ralentissement plus marqué en 2025 avec en moyenne une croissance nulle avant le début d'une remontée et l'entame d'une croissance positive en fin 2026. Ce scénario traduit la réalisation de certains risques telle la mise en place définitive des tarifs, la remontée de la poussée inflationniste ou une aggravation des tensions géopolitiques.

ii) Élaboration et pondération des scénarios

L'estimation des pertes de crédit attendues des phases 1 et 2 tient compte de trois différents scénarios macroéconomiques futurs, comme décrits ci-haut. Ces scénarios sont pondérés selon l'estimation de la Société quant à la probabilité d'occurrence de chacun d'eux à la date de clôture. Ces pondérations tiennent compte de la fréquence passée, des tendances actuelles et des conditions prospectives, lesquelles sont appelées à changer. L'incidence des trois scénarios varie d'un secteur d'activité à l'autre, étant donné que chaque portefeuille possède une sensibilité différente au contexte économique. Dans le contexte exceptionnel, la Société attache les probabilités 60 %, 10 % et 30 % (60 %, 20 %, 20 % au 31 mars 2024) respectivement pour les scénarios de base, optimiste et pessimiste.

La Société a mis en place une méthodologie ponctuelle pour prendre des montants de provision pour pertes de crédit supplémentaires selon la vulnérabilité de chaque emprunteur qui est plus à risque d'être directement impactés par l'instauration des tarifs douaniers par les États-Unis. La direction a, au besoin, sondé ses clients pour lesquels les activités sont exposées au marché des États-Unis, tant pour le volet d'exportation que d'importation, afin de mesurer et refléter leur niveau de dépendance envers ce marché et leur capacité de résilience face aux récentes politiques commerciales américaines. Ainsi, la direction a ajusté les données d'entrées utilisées au 31 mars 2025 en fonction des informations et des données disponibles à cette date.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) Risque de crédit

Les tableaux suivants présentent les prêts et les engagements de prêts selon la qualité du crédit liée au client, basée sur le système de notation de la Société :

2025					
Qualité du crédit des prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	380 724	-	-	-	380 724
Bon	938 552	1 591	-	-	940 143
Moyen	1 655 936	181 554	-	115	1 837 605
Faible	84 462	395 097	-	-	479 559
Défaut	-	-	118 405	5 223	123 628
	3 059 674	578 242	118 405	5 338	3 761 659

2024					
Qualité du crédit des prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	375 756	-	-	-	375 756
Bon	951 752	5 754	-	155	957 661
Moyen	1 639 980	298 618	-	6 761	1 945 359
Faible	77 697	316 848	-	1 619	396 164
Défaut	-	-	85 066	5 268	90 334
	3 045 185	621 220	85 066	13 803	3 765 274

⁽¹⁾ Au 31 mars 2025, 76 % des prêts dépréciés sont totalement ou partiellement couverts par des garanties (71 % au 31 mars 2024).

2025					
Qualité du crédit des engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	56 732	-	-	-	56 732
Bon	353 941	823	-	-	354 764
Moyen	334 108	11 466	-	-	345 574
Faible	32 829	49 015	-	-	81 844
Défaut	-	-	1 492	685	2 177
	777 610	61 304	1 492	685	841 091

2024					
Qualité du crédit des engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	40 776	-	-	-	40 776
Bon	205 334	-	-	-	205 334
Moyen	492 270	15 007	-	132	507 409
Faible	26 701	41 774	-	-	68 475
Défaut	-	-	6 462	-	6 462
	765 081	56 781	6 462	132	828 456

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10. Placements et engagements d'investissement

A) Placements

	2025	2024 ⁽⁴⁾
Placements au coût amorti		
Certificats de dépôt, de 3,76 % à 6,10 %, échéant entre mai 2025 et novembre 2027	74 000	78 000
Obligations, taux d'intérêt contractuel de 1,0 % à 4,45 %, échéant entre avril 2025 et novembre 2029, valeur nominale de 78,5 millions de dollars (taux effectifs de 1,50 % à 4,59 %)	78 000	114 929
	152 000	192 929
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements privés ^{(1) (2) (3)}	2 067 190	1 902 360
Placements cotés	256 359	466 903
Instruments financiers dérivés	1 807	7 159
	2 325 356	2 376 422
	2 477 356	2 569 351

⁽¹⁾ Au 31 mars 2025, les placements privés incluent des placements dans des coentreprises ou des entreprises associées totalisant 557 659 000 \$ (541 759 000 \$ au 31 mars 2024).

⁽²⁾ Au 31 mars 2024, une participation dans un placement privé dans une coentreprise est individuellement significative pour la Société, soit la participation de 33 % dans Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre. Au 31 mars 2024, l'actif net de Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c. est de 366 019 000 \$ alors que son résultat net pour l'exercice clos le 31 mars 2024, composé en quasi-totalité de la variation de la juste valeur des placements, est de (15 459 000) \$. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a reçu sa quote-part des distributions totalisant 25 492 000 \$. Au 31 mars 2025, cette participation n'est plus considérée significative pour la Société.

⁽³⁾ Les conséquences des mesures tarifaires imposées par les États-Unis sur l'évaluation de la juste valeur sont décrites à la note 4.

⁽⁴⁾ Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice en cours.

Les encaissements de capital prévus sur les placements, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2025			2024		
	Certificats de dépôt	Obligations	Total	Certificats de dépôt	Obligations	Total
Moins de 1 an	28 000	23 241	51 241	9 000	42 505	51 505
De 1 an à 2 ans	35 000	19 389	54 389	28 000	23 241	51 241
De 2 à 3 ans	11 000	24 751	35 751	30 000	19 389	49 389
De 3 à 4 ans	-	5 977	5 977	11 000	24 751	35 751
De 4 à 5 ans	-	5 189	5 189	-	5 977	5 977
	74 000	78 547	152 547	78 000	115 863	193 863

En raison de la nature de ces investissements, les encaissements de capital sur les placements privés et les placements cotés ont une échéance indéterminée.

B) Engagements d'investissement

La Société s'est engagée à investir dans des placements privés sous forme de parts de sociétés en commandite. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car des engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Au 31 mars 2025, le montant des engagements d'investissement est de 394 944 000 \$ (372 513 000 \$ au 31 mars 2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. Participations dans des entreprises mises en équivalence

La Société détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées. La valeur comptable et la quote-part revenant à la Société se détaillent comme suit :

	2025	2024
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises et des entreprises associées	106 935	130 209
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	11 369	3 473
du résultat net après impôt des activités abandonnées	1 110	1 017
des autres éléments du résultat global	(25 488)	(29)
Quote-part du résultat global	(13 009)	4 461

Aucune société n'a été jugée significative prise individuellement aux 31 mars 2025 et 2024.

La Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes dans des coentreprises et des entreprises associées lorsque les pertes sont supérieures à sa participation et lorsqu'elle n'a aucune obligation à l'égard de ces pertes :

	2025	2024
Solde au début	26 271	17 574
Dispositions	-	(1 238)
Perte de l'exercice non comptabilisée	50 559	9 935
Solde à la fin	76 830	26 271

Ces coentreprises et entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. Au 31 mars 2025, la Société a pris des engagements en capital en lien avec ses participations dans des coentreprises et entreprises associées de 15 466 000 \$ (4 983 000 \$ au 31 mars 2024).

À la date de clôture, les participations ont fait l'objet d'un examen plus approfondi visant à déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation et d'évaluation de la valeur recouvrable pour prendre en compte les répercussions sur notre économie de l'incertitude entourant la politique commerciale américaine. Les techniques d'évaluation de la valeur recouvrable utilisées par la Société sont demeurées inchangées. Cependant, la Société a ajusté les données non observables utilisées au 31 mars 2025 pour refléter les impacts potentiels de la politique commerciale américaine, en fonction des informations et des données disponibles à cette date. Étant donné l'incertitude liée à l'ampleur, la durée et la portée des politiques commerciales américaines, il existe un risque que les données et les hypothèses utilisées par la Société aux fins de la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs non financiers diffèrent des résultats réels qu'auront ces politiques commerciales sur les clients.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une participation (plusieurs participations au 31 mars 2024) qui présentait des indicateurs objectifs de dépréciation. La valeur recouvrable est estimée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a comptabilisé une perte de valeur pour un montant de 11 253 000 \$ (18 460 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024) sous la rubrique « Dépréciation (reprise de valeur) des entreprises mises en équivalence » au résultat net.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation de la valeur recouvrable des participations de niveau 3 qui présentaient des indicateurs objectifs de dépréciation en raison d'une détérioration de la situation financière :

	2025	2024
Techniques d'évaluation / données observables		
Capitalisation des flux monétaires (Taux de capitalisation)	9,6 %	10,0 %
Multiple de BAIIA	4,8x	6,5x

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments	Machineries et équipements	Immobilisations corporelles en cours	Autres	Actifs au titre des droits d'utilisation	Total
Coût	22 292	57 495	231 852	7 841	50 538	84 516	454 534
Amortissement cumulé	-	31 953	151 658	-	31 628	22 990	238 229
Solde au 1^{er} avril 2023	22 292	25 542	80 194	7 841	18 910	61 526	216 305
Acquisitions	-	-	8 327	7 121	5 279	11 089	31 816
Amortissement de l'exercice	-	(1 864)	(15 182)	-	(5 756)	(6 162)	(28 964)
Effet de change	-	12	25	10	-	-	47
Dispositions	-	-	(177)	-	(62)	-	(239)
Autres transferts	-	918	8 817	(9 735)	-	-	-
Autres changements	-	-	-	-	(553)	(393)	(946)
	-	(934)	1 810	(2 604)	(1 092)	4 534	1 714
Coût	22 292	58 446	233 210	5 237	55 236	94 092	468 513
Amortissement cumulé	-	33 838	151 206	-	37 418	28 032	250 494
Solde au 31 mars 2024	22 292	24 608	82 004	5 237	17 818	66 060	218 019
Acquisitions	-	208	10 524	7 382	3 894	2 029	24 037
Amortissement de l'exercice	-	(1 907)	(15 218)	-	(5 640)	(5 254)	(28 019)
Effet de change	14	488	3 533	293	-	24	4 352
Dispositions	(102)	(217)	(223)	-	(34)	(197)	(773)
Autres transferts	-	795	7 293	(8 088)	-	-	-
Autres changements	-	-	-	-	(619)	(570)	(1 189)
	(88)	(633)	5 909	(413)	(2 399)	(3 968)	(1 592)
Coût	22 204	60 484	253 386	4 824	57 375	91 959	490 232
Amortissement cumulé	-	36 509	165 473	-	41 956	29 867	273 805
Solde au 31 mars 2025	22 204	23 975	87 913	4 824	15 419	62 092	216 427

La charge d'amortissement a été comptabilisée sous les rubriques suivantes :

	2025	2024
Charge comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière		
Stock	1 164	-
Charge comptabilisée à l'état consolidé des résultats		
Coût des ventes	13 465	13 847
Frais généraux	4 886	4 775
Frais d'administration	8 504	10 342
	26 855	28 964
	28 019	28 964

13. Actifs biologiques

	2025	2024
Solde au début	100 340	99 950
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	(3 250)	390
Solde à la fin	97 090	100 340

Au 31 mars 2025, le bois d'œuvre exploitable comprend 450 000 hectares de plantations (450 000 hectares au 31 mars 2024). Au 31 mars 2025, le volume marchand de bois sur pied est d'approximativement de 26 991 000 m³ (26 991 000 m³ au 31 mars 2024), dont 80 % de résineux (80 % au 31 mars 2024) et 20 % de feuillus (20 % au 31 mars 2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a procédé à la coupe de 138 000 m³ (138 000 m³ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024) et a vendu des droits de coupe pour 162 000 m³ (221 000 m³ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 385 000 m³ (385 000 m³ au 31 mars 2024). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours des saisons de coupe 2024-2025 et 2023-2024, la Société n'a procédé à aucun reboisement, aucun travail d'éclaircie précommerciale et aucun dégagement mécanique.

La juste valeur diminuée des coûts de vente des actifs biologiques récoltés est de 8 835 000 \$ au 31 mars 2025 (10 352 000 \$ au 31 mars 2024).

A) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- Un taux d'actualisation de 6 % (6 % au 31 mars 2024) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- Une valeur marchande de bois sur pied entre 15,70 \$/m³ et 19,40 \$/m³ (17,90 \$/m³ et 19,40 \$/m³ au 31 mars 2024) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2025;
- Une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 538 000 m³ (538 000 m³ au 31 mars 2024) par année sur des périodes de 10 à 20 ans (10 à 20 ans au 31 mars 2024), soit jusqu'à l'écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché. Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

L'analyse de sensibilité ci-dessous démontre les répercussions sur la juste valeur des actifs biologiques de la variation des hypothèses les plus significatives lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes :

	2025	2024
Valeur comptable des actifs biologiques faisant l'objet de l'analyse de sensibilité	97 090	100 340
Augmentation de 5 % du prix du bois d'œuvre		
Incidence sur le résultat net	4 170	4 445
Diminution de 5 % du prix du bois d'œuvre		
Incidence sur le résultat net	(4 640)	(4 935)
Augmentation de 1 % du taux d'actualisation		
Incidence sur le résultat net	(6 310)	(6 360)
Diminution de 1 % du taux d'actualisation		
Incidence sur le résultat net	6 210	6 464

B) Risques financiers

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. La Société est régie par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale) et Forest Stewardship Council - National Boreal Standard (FSC) (aménagement forestier). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les insectes, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, qui comprend des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connus de l'industrie.

14. Immobilisations incorporelles

	Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	Licences et autres	Total
Coût	50 176	57 794	107 970
Amortissement cumulé	-	40 153	40 153
Solde au 1 ^{er} avril 2023	50 176	17 641	67 817
Acquisitions générées à l'interne	26 239	-	26 239
Autres acquisitions	-	986	986
Amortissement de l'exercice	-	(4 873)	(4 873)
Radiation et perte nette de valeur ⁽¹⁾	(2 003)	-	(2 003)
Autres changements	(21)	(47)	(68)
	24 215	(3 934)	20 281
Coût	74 391	58 791	133 182
Amortissement cumulé	-	45 084	45 084
Solde au 31 mars 2024	74 391	13 707	88 098
Acquisitions générées à l'interne	19 242	-	19 242
Autres acquisitions	-	753	753
Amortissement de l'exercice	-	(3 130)	(3 130)
Radiation et perte nette de valeur ⁽¹⁾	(1 855)	-	(1 855)
Autres changements	(317)	53	(264)
	17 070	(2 324)	14 746
Coût	91 461	59 533	150 994
Amortissement cumulé	-	48 150	48 150
Solde au 31 mars 2025	91 461	11 383	102 844

⁽¹⁾ La Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2025, la Société estime que ces immobilisations incorporelles ont une valeur économique inférieure à leur valeur comptable nette et une perte nette de valeur de 1 855 000 \$ (2 003 000 \$ au 31 mars 2024) a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Frais généraux » pour refléter la valeur recouvrable de ces actifs.

La charge d'amortissement, les radiations et pertes nettes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes :

	2025	2024
Charges comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière		
Stock	42	-
Charges comptabilisées à l'état consolidé des résultats		
Coût des ventes	484	510
Frais généraux	3 213	3 440
Frais d'administration	1 246	2 926
	4 943	6 876
	4 985	6 876

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les informations financières résumées relativement aux activités des propriétés minières et aux actifs de prospection et d'évaluation sont les suivantes :

	2025	2024
Actifs totaux	107 169	87 797
Passifs totaux	7 303	10 387
Produits	1 405	3 218
Charges	5 559	6 321
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	(734)	(3 379)
Activités d'investissement	(17 438)	(26 450)

15. Autres actifs

	2025	2024
Autres actifs au coût amorti		
Courants		
Honoraires de garantie à recevoir	7 094	5 918
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	1 599	1 599
	8 693	7 517
Non courants		
Honoraires de garantie à recevoir	5 102	1 160
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	-	1 599
	13 795	10 276
Autres actifs		
Courants		
Frais payés d'avance	7 929	8 209
Non courants		
Autres	1 199	1 176
	9 128	9 385
	22 923	19 661

⁽¹⁾ La Société détient une subvention gouvernementale pour financer la dette contractée dans le cadre de rénovations d'immobilisations corporelles pour lesquelles des travaux ont été réalisés et dont l'échéance est le 1^{er} mars 2026.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. Créiteurs et charges à payer

	2025	2024 ⁽¹⁾
Comptes fournisseurs et frais courus	170 679	159 019
Avantages du personnel	58 402	55 579
Autres créiteurs	24 641	27 414
	253 722	242 012

⁽¹⁾ Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice en cours

17. Emprunts à court terme

	2025	2024
Facilité de crédit - institution financière, au taux de base américain diminué de 1,38 % ou au taux SOFR à terme majoré de 0,28 % à 0,43 %, remboursable en totalité sur demande	73 097	43 672
Billet - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, au taux fixe de 2,63 %, échéant en avril 2025	25 000	30 000
	98 097	73 672

Au 31 mars 2025, la Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés totalisant 116 000 000 \$ (216 000 000 \$ au 31 mars 2024), portant intérêt au taux préférentiel de 4,95 % (7,20 % au 31 mars 2024) et renouvelables annuellement.

Au 31 mars 2025, la Société a émis des lettres de crédit totalisant 51 169 000 \$ (48 633 000 \$ au 31 mars 2024) à même ses marges de crédit bancaire autorisées. Ainsi, le montant non utilisé des marges de crédit bancaire est de 64 831 000 \$ au 31 mars 2025 (167 367 000 \$ au 31 mars 2024).

Au 31 mars 2025, la Société dispose d'une facilité de crédit bancaire libellée en dollars américains d'un montant autorisé de 200 000 000 \$ US (200 000 000 \$ US au 31 mars 2024), portant intérêt au taux de base américain de 8,00 % diminué de 1,38 % (taux de base américain de 9,00 % diminué de 1,30 % au 31 mars 2024) ou au taux SOFR à terme majoré de 0,28 % à 0,43 % (taux SOFR à terme majoré de 0,35 % à 0,50 % au 31 mars 2024), dont le montant non utilisé est de 149 205 000 \$ US (167 759 000 \$ US au 31 mars 2024).

Au 31 mars 2025, la Société dispose de cartes de crédit corporatives de montants autorisés totalisant 10 000 000 \$ (10 000 000 \$ au 31 mars 2024) portant intérêt au taux de base de la Banque du Canada de 2,75 % majoré de 3,00 % (5,00 % majoré de 3,00 % au 31 mars 2024), dont le montant non utilisé est de 9 597 000 \$ (9 635 000 \$ au 31 mars 2024).

18. Dette à long terme

	2025	2024
Billets - immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2025 et avril 2030, valeur nominale de 1,5 milliard de dollars (taux effectifs de 0,68 % à 4,72 %) ⁽¹⁾	1 432 798	1 839 893
Billets - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, au taux fixe de 2,38 % à 4,48 %, échéant entre mars 2026 et février 2029, valeur nominale de 655,8 millions de dollars	654 290	585 095
Billets - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, au taux CORRA ⁽²⁾ majoré de 0,05 % à 0,67 %, échéant entre mai 2025 et février 2028, valeur nominale de 1,6 milliard de dollars	1 581 696	1 794 415
Montant dû au FDE, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033, valeur nominale de 17,3 millions de dollars (taux effectif de 8,40 %)	8 748	8 070
Avances du gouvernement du Québec, remboursées au cours de l'exercice	-	20 930
Obligations locatives	64 872	67 865
	3 742 404	4 316 268

⁽¹⁾ Le paiement du capital est garanti par le gouvernement.

⁽²⁾ La Société a procédé à la transition de l'ensemble des billets au taux de base CDOR vers un taux de base CORRA.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant contractuel des versements à effectuer sur les obligations locatives se détaille comme suit :

	2025	2024
Moins de 1 an	7 800	8 612
De 1 an à 2 ans	7 104	8 187
De 2 à 3 ans	6 129	7 523
De 3 à 4 ans	5 738	5 806
De 4 à 5 ans	5 291	5 059
Plus de 5 ans	65 352	67 654
	97 414	102 841

La variation de la dette à long terme se détaille comme suit :

	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	2025 Total
Solde au début	67 865	4 248 403	4 316 268
Augmentation de la dette à long terme	-	902 420	902 420
Remboursement de la dette à long terme	(8 113)	(1 506 450)	(1 514 563)
Total des changements de trésorerie attribuables aux activités de financement	(8 113)	(604 030)	(612 143)
Augmentation de la dette à long terme	1 832	-	1 832
Intérêts sur la dette à long terme	3 288	35 320	38 608
Diminution de la dette à long terme en contrepartie de la subvention à recevoir	-	(1 529)	(1 529)
Nouveaux avantages conférés par les immigrants investisseurs	-	(632)	(632)
Total des changements sans contrepartie de trésorerie	5 120	33 159	38 279
Solde à la fin	64 872	3 677 532	3 742 404

	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	2024 Total
Solde au début	62 657	4 636 646	4 699 303
Augmentation de la dette à long terme	-	1 482 050	1 482 050
Remboursement de la dette à long terme	(8 861)	(1 873 556)	(1 882 417)
Total des changements de trésorerie attribuables aux activités de financement	(8 861)	(391 506)	(400 367)
Augmentation de la dette à long terme	11 089	-	11 089
Intérêts sur la dette à long terme	2 980	48 480	51 460
Diminution de la dette à long terme en contrepartie de la subvention à recevoir	-	(1 493)	(1 493)
Nouveaux avantages conférés par les immigrants investisseurs	-	(43 724)	(43 724)
Total des changements sans contrepartie de trésorerie	14 069	3 263	17 332
Solde à la fin	67 865	4 248 403	4 316 268

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. Garanties, engagements de garantie, passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit

A) Garanties

	2025			2024		
	Sains	Dépréciés	Total	Sains	Dépréciés	Total
Garanties						
D'emprunt	116 813	21 941	138 754	127 627	15 380	143 007
D'engagement financier	151 477	28 754	180 231	163 100	22 107	185 207
	268 290	50 695	318 985	290 727	37 487	328 214
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾						
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie						
Garanties d'emprunt	(5 639)	(104)	(5 743)	(3 637)	(71)	(3 708)
Garanties d'engagement financier	(5 305)	(159)	(5 464)	(2 383)	(125)	(2 508)
	(10 944)	(263)	(11 207)	(6 020)	(196)	(6 216)
Provision pour pertes de crédit						
Garanties d'emprunt	(3 707)	(14 619)	(18 326)	(3 923)	(8 438)	(12 361)
Garanties d'engagement financier	(4 456)	(17 285)	(21 741)	(7 059)	(11 471)	(18 530)
	(8 163)	(31 904)	(40 067)	(10 982)	(19 909)	(30 891)
	(19 107)	(32 167)	(51 274)	(17 002)	(20 105)	(37 107)
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	249 183	18 528	267 711	273 725	17 382	291 107

⁽¹⁾ Le passif au titre de la garantie est classé dans le passif non courant.

Le solde des garanties, réparti en fonction de leur échéance contractuelle, se détaille comme suit :

	2025	2024
Moins de 1 an	207 559	275 879
De 1 an à 2 ans	35 535	15 272
De 2 à 3 ans	35 095	31 622
De 3 à 4 ans	1 981	3 806
De 4 à 5 ans	38 815	1 377
Plus de 5 ans	-	258
	318 985	328 214

B) Engagements de garantie

Les engagements de garantie de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés.

Le montant des engagements de garantie se détaille comme suit :

	2025			2024		
	Sains	Dépréciés	Total	Sains	Dépréciés	Total
Ententes de garanties						
D'emprunt ⁽¹⁾	40 735	28	40 763	16 767	308	17 075
D'engagement financier ⁽²⁾	251 460	6 742	258 202	222 208	10 450	232 658
	292 195	6 770	298 965	238 975	10 758	249 733
Provision pour pertes de crédit						
Garanties d'emprunt	(608)	-	(608)	(394)	-	(394)
Garanties d'engagement financier	(3 173)	(3 627)	(6 800)	(2 830)	(3 489)	(6 319)
	(3 781)	(3 627)	(7 408)	(3 224)	(3 489)	(6 713)
	288 414	3 143	291 557	235 751	7 269	243 020

⁽¹⁾ Comprendent un montant de renouvellement de garanties d'emprunt au 31 mars 2025 de 1 176 000 \$ (265 000 \$ au 31 mars 2024).

⁽²⁾ Comprendent un montant de renouvellement de garanties d'engagement financier de 3 065 000 \$ au 31 mars 2025 (4 317 000 \$ au 31 mars 2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit

Passif au titre de la garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2023	7 516	10 757	17 822	36 095
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	380	(2 480)	(351)	(2 451)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(1 030)	6 093	(314)	4 749
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(198)	(733)	5 201	4 270
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(2 456)	(4 517)	(3 101)	(10 074)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	(292)	(292)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	2 206	2 569	250	5 025
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	-	-	15	15
Variation nette du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	(1 195)	516	(91)	(770)
Transfert du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie vers la provision pour pertes de crédit	588	(585)	25	28
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	(173)	(256)	941	512
Solde au 31 mars 2024	5 638	11 364	20 105	37 107
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	469	(2 091)	(107)	(1 729)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(372)	2 602	(109)	2 121
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(79)	(2 277)	16 825	14 469
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(1 702)	(4 545)	(3 315)	(9 562)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	(4 020)	(4 020)
Recouvrements	-	-	3	3
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	2 144	3 389	2 297	7 830
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	-	-	465	465
Variation nette du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	4 670	253	68	4 991
Transfert du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie vers la provision pour pertes de crédit	(620)	81	(555)	(1 094)
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	(111)	278	566	733
Variation des taux de change et autres ajustements	-	16	(56)	(40)
Solde au 31 mars 2025	10 037	9 070	32 167	51 274

Engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2023	1 360	2 458	2 419	6 237
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	96	(659)	-	(563)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(207)	1 101	(574)	320
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(56)	(25)	2 193	2 112
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(995)	(1 232)	(280)	(2 507)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	1 020	541	276	1 837
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	(109)	(63)	(545)	(717)
Variation des taux de change et autres ajustements	(6)	-	-	(6)
Solde au 31 mars 2024	1 103	2 121	3 489	6 713
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	73	(242)	-	(169)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(321)	866	-	545
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(5)	(139)	1 979	1 835
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(682)	(1 225)	(2 098)	(4 005)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	1 887	670	-	2 557
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	(78)	(247)	257	(68)
Solde au 31 mars 2025	1 977	1 804	3 627	7 408

⁽¹⁾ Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites à la section correspondante des prêts à la note 9.

i) Données et hypothèses clés

Les données et les hypothèses clés utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les garanties sont les mêmes que celles décrites pour l'évaluation des prêts à la note 9.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Élaboration et pondération des scénarios

L'élaboration et la pondération des scénarios utilisés dans l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les garanties sont les mêmes que celles décrites pour l'évaluation des prêts à la note 9.

D) Risque de crédit

Les tableaux suivants présentent les garanties et les engagements de garantie selon la qualité du crédit liée au client, basée sur le système de notation de la Société :

	2025			
Qualité du crédit des garanties	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Total
Excellent	16 415	-	-	16 415
Bon	47 839	-	-	47 839
Moyen	144 252	11 206	-	155 458
Faible	5 273	24 198	-	29 471
Défaut	-	-	18 528	18 528
	213 779	35 404	18 528	267 711

	2024			
Qualité du crédit des garanties	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Total
Excellent	12 874	-	-	12 874
Bon	52 172	119	-	52 291
Moyen	133 564	21 080	-	154 644
Faible	10 179	43 737	-	53 916
Défaut	-	-	17 382	17 382
	208 789	64 936	17 382	291 107

⁽¹⁾ Au 31 mars 2025, 90 % des garanties dépréciées sont totalement ou partiellement couvertes par des garanties (85 % au 31 mars 2024).

	2025			
Qualité du crédit des engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Total
Excellent	3 150	-	-	3 150
Bon	63 779	-	-	63 779
Moyen	177 895	14 585	-	192 480
Faible	7 529	21 476	-	29 005
Défaut	-	-	3 143	3 143
	252 353	36 061	3 143	291 557

	2024			
Qualité du crédit des engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Total
Excellent	7 400	-	-	7 400
Bon	64 135	-	-	64 135
Moyen	125 977	11 614	-	137 591
Faible	4 031	22 594	-	26 625
Défaut	-	-	7 269	7 269
	201 543	34 208	7 269	243 020

⁽¹⁾ Au 31 mars 2025, 100 % des engagements de garantie dépréciés sont totalement ou partiellement couverts par des garanties (98 % au 31 mars 2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. Avantages postérieurs à l'emploi

A) Régimes à cotisations définies

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Tous les employés qui satisfont à certaines conditions doivent participer à ces régimes.

Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations de la Société à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent aux versements de cotisations à titre d'employeur. Conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 20 039 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (17 954 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024).

B) Régimes à prestations définies

i) Régimes de retraite

La Société offre des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. De plus, la Société offre également des régimes de retraite complémentaires pour la direction ainsi que pour tous les vice-présidents. Ces régimes sont basés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen établi au moment du départ ou de la retraite. Afin de réduire son exposition aux risques liés aux prestations de retraite, la Société a également conclu un contrat de rentes assurées sans rachat des engagements auprès d'une compagnie d'assurances. À l'issue de ce contrat, la Société doit s'assurer que les prestations couvertes par le contrat sont versées aux rentiers. La juste valeur de l'actif est établie en fonction de l'obligation actuarielle associée aux rentes assurées.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de retraite qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou d'anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs des fonds.

Le 24 mars 2025, le gouvernement du Québec a procédé à des modifications à l'annexe I de la Loi sur le RREGOP et à l'annexe II de la Loi sur le RRPE (C.T. 232280). Les présentes modifications qui touchent un des régimes capitalisés entrent en vigueur le 1^{er} avril 2025. À cette date, les participants cesseront de cotiser au régime et vont dorénavant contribuer au RREGOP ou au RRPE, selon le cas. Les obligations liées aux services passés et aux retraités ne seront pas transférées au RREGOP ou au RRPE, seulement les services futurs des employés actifs seront couverts par le RREGOP ou le RRPE. Ces modifications n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société au 31 mars 2025.

ii) Autres régimes

La Société offre d'autres régimes à certains employés, principalement des régimes d'assurances collectives postérieurs à l'emploi sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie à certains retraités admissibles. Ces régimes non contributifs sont destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

La Société s'attend à ce que des cotisations de 3 487 000 \$ (3 657 000 \$ au 31 mars 2024) soient versées pour tous ces régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Risque de placement

La valeur actualisée du passif au titre des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2025, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs au titre des régimes à prestations définies sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

iv) Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes. Cependant, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des fonds d'obligations atténuera partiellement cette diminution.

v) Risque de longévité

La valeur actualisée du passif au titre des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

			2025
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Solde au début	127 673	10 030	137 703
Coût des services rendus	2 547	88	2 635
Cotisations versées par les participants aux régimes	632	-	632
Coût financier	6 215	483	6 698
Prestations versées	(6 936)	(407)	(7 343)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	3 863	378	4 241
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(23)	(328)	(351)
Solde à la fin	133 971	10 244	144 215
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	121 679	-	121 679
Produits d'intérêts	5 643	-	5 643
Cotisations versées par l'employeur	3 381	170	3 551
Cotisations versées par les participants aux régimes	632	-	632
Prestations versées	(6 936)	(170)	(7 106)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	3 452	-	3 452
Solde à la fin	127 851	-	127 851
Effet du plafonnement de l'actif des régimes			
Solde au début	24 359	-	24 359
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	478	-	478
Intérêts sur l'effet du plafonnement de l'actif des régimes	1 194	-	1 194
Solde à la fin	26 031	-	26 031

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			2024
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Solde au début	123 170	10 032	133 202
Coût des services rendus	2 841	87	2 928
Cotisations versées par les participants aux régimes	643	-	643
Coût financier	6 058	472	6 530
Prestations versées	(6 112)	(374)	(6 486)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(11)	(187)	(198)
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	1 084	-	1 084
Solde à la fin	127 673	10 030	137 703
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	118 063	-	118 063
Produits d'intérêts	5 427	-	5 427
Cotisations versées par l'employeur	2 739	152	2 891
Cotisations versées par les participants aux régimes	643	-	643
Prestations versées	(6 112)	(152)	(6 264)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	919	-	919
Solde à la fin	121 679	-	121 679
Effet du plafonnement de l'actif des régimes			
Solde au début	23 909	-	23 909
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	(721)	-	(721)
Intérêts sur l'effet du plafonnement de l'actif des régimes	1 171	-	1 171
Solde à la fin	24 359	-	24 359

Les montants reconnus dans l'état consolidé de la situation financière se composent comme suit :

			2025
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des régimes à prestations définies			
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Régimes capitalisés	(100 246)	-	(100 246)
Régimes non capitalisés	(33 725)	(10 244)	(43 969)
Juste valeur des actifs des régimes	127 851	-	127 851
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(26 031)	-	(26 031)
	(32 151)	(10 244)	(42 395)

			2024
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des régimes à prestations définies			
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Régimes capitalisés	(94 631)	-	(94 631)
Régimes non capitalisés	(33 042)	(10 030)	(43 072)
Juste valeur des actifs des régimes	121 679	-	121 679
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(24 359)	-	(24 359)
	(30 353)	(10 030)	(40 383)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2025	2024
Fonds d'actions canadiennes	9,8 %	10,4 %
Fonds d'actions étrangères	18,6 %	20,2 %
Fonds d'obligations	47,5 %	45,3 %
Autres	24,1 %	24,1 %
	100,0 %	100,0 %

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement des régimes, se détaille comme suit :

- Actions canadiennes 9,3 %
- Actions étrangères 18,2 %
- Obligations 47,6 %
- Autres 24,9 %

Les charges au titre des régimes à prestations définies se composent comme suit :

	2025		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	2 547	88	2 635
Intérêts nets	1 766	483	2 249
	4 313	571	4 884

	2024		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	2 841	87	2 928
Intérêts nets	1 802	472	2 274
	4 643	559	5 202

Les charges au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2025	2024
Coût des ventes	1 061	1 125
Frais généraux	429	407
Frais d'administration	3 394	3 670
	4 884	5 202

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	2025		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(388)	(50)	(438)
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(478)	-	(478)
	(866)	(50)	(916)

	2024		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(154)	187	33
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	721	-	721
	567	187	754

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles se détaillent comme suit :

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	4,67 %	4,57 %	4,90 %	4,90 %
Taux de croissance de la rémunération	3,06 %	3,04 %	3,06 %	3,03 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	4,59 %	s. o.	4,02 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	21	18	19	18
Femmes	24	22	23	22
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	27	27	28	27
Femmes	29	30	30	30

Au 31 mars 2025, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est de 13 ans (14 ans au 31 mars 2024).

Un changement de 1 %, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des régimes à prestations définies, aurait l'incidence suivante :

	2025			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(14 979)	18 765	(1 136)	1 391
Taux de croissance de la rémunération	3 081	(2 836)	8	(8)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	s. o.	1 119	(939)
Mortalité	2 402	(2 540)	282	(279)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2024			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(14 082)	17 594	(1 125)	1 381
Taux de croissance de la rémunération	2 792	(2 703)	10	(9)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	s. o.	1 122	(937)
Mortalité	2 187	(2 290)	261	(257)

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

21. Autres passifs

	2025	2024 ⁽³⁾
Courants		
Provisions ⁽¹⁾	438	780
Revenus différés	20 680	2 025
Autres	-	1 167
	21 118	3 972
Non courants		
Provisions ⁽¹⁾	2 424	2 186
Subventions différées ⁽²⁾	18 068	20 241
Autres	2 033	2 329
	22 525	24 756
	43 643	28 728

⁽¹⁾ Les provisions sont liées à la mise hors service des immobilisations corporelles et incorporelles et découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur.

⁽²⁾ Au 31 mars 2025, les subventions différées incluent un amortissement de 2 309 000 \$ (2 319 000 \$ au 31 mars 2024) dont 67 000 \$ (aucun au 31 mars 2024) est comptabilisé dans les stocks. Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

⁽³⁾ Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice en cours.

22. État consolidé des résultats par fonction

	2025	2024
Produits		
Vente de biens	874 546	830 344
Prestation de services	153 636	148 688
Revenus financiers	337 397	577 200
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11 369	3 473
	1 376 948	1 559 705
Charges		
Coût des ventes de biens et des prestations de services	777 295	735 811
Charges financières	260 168	377 554
	1 037 463	1 113 365
Frais généraux		
Frais d'exploitation	20 539	19 617
Frais de distribution	42 252	28 073
Frais de vente	4 527	13 681
	67 318	61 371
Frais d'administration	260 012	262 963
Résultat des activités poursuivies	12 155	122 006
Résultat des activités abandonnées	1 110	1 017
Résultat net	13 265	123 023

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le revenu net provenant des activités connexes se détaille comme suit :

	2025	2024
Produits		
Prestation de services	6 506	6 928
Charges		
Coût direct des projets	471	510
	6 035	6 418

La nature des frais d'administration se détaille comme suit :

	2025	2024
Salaires et avantages sociaux	195 870	191 439
Honoraires	15 775	18 692
Frais de locaux	14 362	13 307
Services informatiques et logiciels	11 346	10 258
Amortissement des immobilisations corporelles	7 085	8 923
Publicité et promotion	4 307	4 952
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 246	2 926
Déplacements, représentation et réunions	4 359	5 551
Autres	5 662	6 915
	260 012	262 963

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	Note	2025	2024
Salaires et autres avantages à court terme		213 479	209 422
Cotisations au titre des régimes à cotisations définies	20	20 039	17 954
Charges au titre des régimes à prestations définies	20	4 884	5 202
		238 402	232 578

23. Revenus financiers

Revenus provenant des instruments financiers

	2025	2024
Actifs financiers évalués au coût amorti		
Intérêts sur les prêts	321 330	325 368
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	31 823	45 392
Intérêts sur les placements	7 302	7 248
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	11 428	12 865
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	1 250	2 089
	373 133	392 962
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		
Intérêts sur les prêts	23 573	26 809
Dividendes sur les placements de sociétés cotées et privées	6 108	4 901
	29 681	31 710
Autres revenus attribuables aux instruments financiers		
Honoraires de garantie	10 582	11 352
Frais d'étude	2 612	4 712
Gain (perte) de change sur les instruments financiers	23 746	723
Autres	10 554	11 597
	47 494	28 384
	450 308	453 056

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net

	2025	2024
Gain (perte) sur les placements privés ⁽¹⁾	11 157	1 357
Gain (perte) sur les placements cotés	(101 160)	39 039
Gain (perte) sur les prêts	(17 767)	(10 685)
Gain (perte) sur les instruments financiers dérivés	(85 617)	(4 963)
	(193 387)	24 748

⁽¹⁾ Au 31 mars 2025, le gain (perte) sur les placements privés inclut une perte sur les placements privés dans des coentreprises et des entreprises associées totalisant 33 046 000 \$ (perte de 16 124 000 \$ au 31 mars 2024).

24. Charges financières

Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs

	2025	2024
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	31 937	45 363
Honoraires d'intermédiaires financiers	7 315	9 983
Contributions financières non remboursables	23 713	36 015
	62 965	91 361

Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit

	Note	2025	2024
Perte (gain) sur les prêts et les garanties	9 et 19	76 288	134 150
Perte (gain) sur les engagements de prêts et de garantie	9 et 19	99	(2 126)
Perte (gain) sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec		(1 495)	(854)
Perte (gain) sur les autres actifs financiers		319	2 705
		75 211	133 875

Autres charges financières

	2025	2024
Intérêts sur les emprunts à court terme	10 907	17 521
Intérêts sur la dette à long terme	96 745	112 362
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	1 723	2 180
Autres	1 364	1 795
	110 739	133 858

25. Honoraires de gestion

Selon la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE, dans le fonds CRNE et dans le FCEQ. En vertu du décret 342-2025 daté du 19 mars 2025, la rémunération a été établie à des montants de 139 000 000 \$ pour le FDE, de 3 200 000 \$ pour le fonds CRNE et de 2 400 000 \$ pour le FCEQ pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (134 400 000 \$ pour le FDE, 3 200 000 \$ pour le fonds CRNE et 2 200 000 \$ pour le FCEQ pour l'exercice clos le 31 mars 2024 en vertu du décret 494-2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26. Capital social

Autorisé, d'une valeur de 1 000 \$ par action :

5 065 000 actions ordinaires, avec droit de vote, totalisant 5,065 milliards de dollars.

	2025	2024
Émis et entièrement libéré		
3 205 868 actions ordinaires	3 205 868	3 205 868

Le 14 juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le décret 1001-2023 autorisant le ministre des Finances à souscrire 400 000 actions au capital social d'Investissement Québec d'une valeur de 400 000 000 \$. Cette souscription aura lieu ultérieurement lorsque le niveau du ratio interne de capital à la note 27 le requerra.

27. Gestion du capital

Bien que la Société ne soit assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, celle-ci a adopté une politique de gestion du capital afin de suivre les meilleures pratiques en la matière tout en tenant compte des facteurs propres au mandat de la Société en sa qualité de société d'État à vocation économique.

Le cadre de gestion du capital repose sur le principe que la Société dispose d'un capital suffisant pour se protéger des risques qui pourraient nuire à sa capacité de réaliser son mandat tout en évitant d'avoir du capital excédentaire qui réduirait sa performance financière.

La mesure principale que la Société utilise pour évaluer la suffisance de son capital est le ratio interne de capital. Celui-ci correspond au rapport entre le capital disponible et le capital requis :

- Le capital disponible représente les capitaux propres de la Société.
- Le capital requis représente le capital nécessaire pour couvrir les risques de ses actifs.

La méthodologie utilisée s'inspire fortement des normes de fonds propres publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ainsi, les risques qui sont pris en compte dans cette évaluation sont les risques de crédit, de marché et d'opération.

Ce ratio, qui est suivi trimestriellement, doit se situer à l'intérieur d'une fourchette opérationnelle. Advenant que le ratio se situe à l'extérieur de cette fourchette, diverses actions (émissions de capital, désinvestissement, dividendes) doivent être envisagées afin de le ramener à l'intérieur de la fourchette.

28. Autres engagements

A) Engagements de contributions financières

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte des engagements de contributions financières. Ceux-ci représentent les montants dont le déboursement n'a pas été autorisé. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Au 31 mars 2025, le montant des engagements de contributions financières est de 69 828 000 \$ (83 424 000 \$ au 31 mars 2024).

B) Engagements à long terme

Au 31 mars 2025, en vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 2 822 000 \$ (4 498 000 \$ au 31 mars 2024) et de matières premières et autres totalisant 17 544 000 \$ (17 710 000 \$ au 31 mars 2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2025, en vertu d'ententes contractuelles, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, de solutions et de services informatiques externes totalisant 6 244 000 \$ (3 653 000 \$ au 31 mars 2024).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 \$ (66 000 000 \$ au 31 mars 2024) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

C) Engagements de contrats de location

En vertu des obligations locatives, la Société s'est engagée à recourir à des services liés à la location de locaux ainsi qu'à verser des paiements de loyer minimaux futurs variables qui se détaillent comme suit :

	2025	2024
Moins de 1 an	2 575	3 009
De 1 an à 2 ans	2 449	2 758
De 2 à 3 ans	2 403	2 648
De 3 à 4 ans	2 377	2 171
De 4 à 5 ans	2 304	1 867
Plus de 5 ans	21 251	18 968
	33 359	31 421

D) Autres

Au 31 mars 2025, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 4 174 000 \$ (11 449 000 \$ au 31 mars 2024) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

29. Éventualités

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

30. Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des fluctuations des cours boursiers, des variations des taux d'intérêt, des variations des cours des monnaies étrangères et des fluctuations du prix des marchandises. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise sur son résultat net et sur sa situation financière, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers ou en raison d'une dégradation de sa situation financière. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières incluant ses engagements et de certaines de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, à certains débiteurs, aux billets à recevoir du gouvernement du Québec, aux prêts, à certains placements et à certains autres actifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Concentration du risque

La concentration du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition de celui-ci par entreprise et par catégorie d'actifs. Dans son ensemble, le portefeuille d'investissement respecte les balises établies par la Société. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société. Pour de plus amples renseignements à cet effet, se reporter à la sous-section « Portefeuille » à la section « Rapport de gestion » du rapport annuel d'activités et de développement durable pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2025	2024
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	327 201	390 890
Débiteurs	242 709	226 517
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	1 438 357	1 838 941
Prêts	3 973 464	3 978 709
Placements ⁽¹⁾	152 000	192 929
Autres actifs	13 795	10 276
	6 147 526	6 638 262
Obligations hors bilan		
Garanties	267 711	291 107
Engagements de prêts	851 091	828 456
Engagements de garantie	291 557	243 020
	1 410 359	1 362 583
	7 557 885	8 000 845

⁽¹⁾ Correspond aux placements au coût amorti.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit à l'égard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est géré en maintenant des actifs à faible risque auprès d'institutions financières et d'émetteurs de grande qualité. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime.

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2025, 20,40% (22,50 % au 31 mars 2024) des créances clients sont garanties par un assureur.

Billets à recevoir du gouvernement

La Société a déterminé que le risque de crédit que comportent les billets à recevoir du gouvernement du Québec est faible puisqu'il s'agit d'instruments financiers contractés auprès du gouvernement et qui sont de nature peu risquée.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chacune des entreprises, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci et une révision périodique de la notation du risque de crédit.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité de la Société de réunir les fonds nécessaires à un coût raisonnable afin d'honorer ses engagements financiers.

En vertu du décret 518-2022, la Société possède un régime d'emprunt valide jusqu'au 31 mars 2025 lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, ou à long terme auprès du ministre des Finances, et ce, pour un montant n'excédant pas 4 870 000 000 \$ (4 870 000 000 \$ au 31 mars 2024). Au 31 mars 2025, le régime d'emprunts était utilisé à la hauteur de 3 468 333 000 \$ (2 541 713 000 \$ au 31 mars 2024). En vertu du décret 362-2025, un nouveau régime d'emprunt sera en vigueur à partir du 1^{er} avril 2025, permettant à la Société d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, ou à long terme auprès du ministre des Finances, et ce, pour un montant n'excédant pas 4 438 000 000 \$.

De plus, la Société établit des prévisions de trésorerie et voit à apparier les entrées de fonds avec les sorties de fonds. Ainsi, la Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les échéances des flux contractuels non actualisés des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan. Les flux contractuels comprennent le capital et les intérêts. Ces montants peuvent donc différer des valeurs comptables :

						2025
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	222 374	-	-	-	-	222 374
Emprunts à court terme	98 097	-	-	-	-	98 097
Avances du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	50 884	-	-	-	-	50 884
Dette à long terme	1 753 387	1 741 336	358 790	18 329	-	3 871 842
Instruments financiers dérivés	1 776	8 804	581	296	-	11 457
Passif au titre de la garantie ⁽²⁾	-	-	-	-	51 274	51 274
Passif au titre des engagements ⁽³⁾	13 640	431	-	-	8 075	22 146
	2 140 158	1 750 571	359 371	18 625	59 349	4 328 074
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽³⁾	695 613	177 640	56 850	52 455	604 497	1 587 055
Garanties ⁽²⁾	-	-	-	-	267 711	267 711
	695 613	177 640	56 850	52 455	872 208	1 854 766
	2 835 771	1 928 211	416 221	71 080	931 557	6 182 840

						2024
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	206 769	-	-	-	-	206 769
Emprunts à court terme	73 672	-	-	-	-	73 672
Avances du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	60 884	-	-	-	-	60 884
Dette à long terme	1 534 487	2 201 685	785 253	17 329	-	4 538 754
Instruments financiers dérivés	181	3 725	222	-	-	4 128
Passif au titre de la garantie ⁽²⁾	-	-	-	-	37 107	37 107
Passif au titre des engagements ⁽³⁾	13 307	911	-	-	7 829	22 047
Autres passifs	1 167	-	-	-	-	1 167
	1 890 467	2 206 321	785 475	17 329	44 936	4 944 528
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽³⁾	615 881	248 877	62 351	54 980	503 388	1 485 477
Garanties ⁽²⁾	-	-	-	-	291 107	291 107
	615 881	248 877	62 351	54 980	794 495	1 776 584
	2 506 348	2 455 198	847 826	72 309	839 431	6 721 112

⁽¹⁾ Les avances du gouvernement du Québec sont remboursables à demande.

⁽²⁾ Les montants relatifs à ces passifs et à ces obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

⁽³⁾ Les montants relatifs à certains de ces engagements n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps. Le tableau suivant présente les engagements aux 31 mars :

	2025	2024
Engagements de prêts	785 562	737 705
Engagements d'investissement	394 944	372 513
Engagements de garantie	294 724	245 151
Engagements de contributions financières	69 828	83 424
Engagements à long terme et de contrats de location	59 969	57 282
Autres engagements	4 174	11 449
	1 609 201	1 507 524

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, telles que les cours boursiers, les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de cours boursiers

Les instruments financiers cotés sont exposés aux fluctuations des cours boursiers. La politique d'investissement établit des limites relatives à ces investissements. Le tableau suivant illustre la sensibilité des évaluations de la juste valeur par rapport à la variation des cours boursiers :

	2025	2024
Valeur comptable des placements cotés faisant l'objet de l'analyse de sensibilité	256 769	466 903
Augmentation de 10 % du cours des marchés boursiers		
Incidence sur le résultat net	25 677	46 690
Diminution de 10 % du cours des marchés boursiers		
Incidence sur le résultat net	(25 677)	(46 690)

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des dépenses liés principalement à la trésorerie et équivalent de trésorerie, aux prêts et aux emprunts à taux variable ainsi qu'à taux fixe pour les tranches dont l'échéance est de moins d'un an. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'incidence potentielle sur le résultat net d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'incidence de la dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit :

	2025	2024
Valeur comptable des actifs financiers ayant une exposition au risque structurel de taux d'intérêt	1 137 118	988 842
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net	6 983	6 355
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net	(6 983)	(6 355)

Réforme des taux d'intérêt de référence

En mai 2022, *Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited*, l'administrateur du taux Canadian Dollar Offered Rate (CDOR) a annoncé que le calcul et la publication du CDOR pour toutes les échéances cesseront définitivement après une dernière publication le 28 juin 2024. Au 31 mars 2025, la Société a procédé à la transition de l'ensemble de ses expositions au CDOR vers des taux de remplacement.

Le tableau suivant présente les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés visés par la réforme des taux d'intérêt de référence au 31 mars 2024, pour lesquels la transition vers des taux de remplacement n'avait pas encore été effectuée :

	2024
Actifs financiers	140 218
Passifs financiers	1 273 333
Montants nominaux liés aux instruments financiers dérivés	91 176

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2025	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 029	799
Débiteurs	3 933	5 000
Intérêts à recevoir sur les prêts	-	4 211
Prêts	-	410 929
Placements	-	649 007
	4 962	1 069 946
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	4 131	48
Emprunts à court terme	-	50 795
Dette à long terme	8 748	-
	12 879	50 843
Exposition nette avant instruments dérivés	(7 917)	1 019 103
Contrats de produits dérivés - montants notionnels ⁽¹⁾	-	931 257
Exposition nette	(7 917)	87 846

	2024	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	580	2 135
Débiteurs	3 693	15
Intérêts à recevoir sur les prêts	-	11 773
Prêts	-	370 974
Placements	-	575 278
	4 273	960 175
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	5 579	50
Emprunts à court terme	-	32 241
Dette à long terme	8 070	-
	13 649	32 291
Exposition nette avant instruments dérivés	(9 376)	927 884
Contrats de produits dérivés - montants notionnels ⁽¹⁾	-	851 655
Exposition nette	(9 376)	76 229

⁽¹⁾ Ces contrats de swap couvrent un montant totalisant 1 045 602 000 \$ US (911 173 000 \$ US au 31 mars 2024) liés à des prêts et des placements libellés en dollars américains. Ces contrats de produits dérivés viennent à échéance entre mars 2026 et avril 2034.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'incidence aurait été la suivante :

	2025	2024 ⁽¹⁾
Appréciation de deux écarts-types du dollar canadien ⁽²⁾		
Incidence sur le résultat net	(13 964)	(14 760)
Dépréciation de deux écarts-types du dollar canadien ⁽²⁾		
Incidence sur le résultat net	13 964	14 760

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice, la Société a procédé à un raffinement de méthode de calcul de la sensibilité au taux de change. Ce raffinement de méthode de calcul a été appliqué rétrospectivement.

⁽²⁾ Au 31 mars 2025, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 10,59 % (14,29 % au 31 mars 2024).

iv) Comptabilité de couverture

L'exposition de la Société au risque de marché, les objectifs, les politiques et les procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés à la section « Gestion des risques » du rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Le tableau qui suit présente les montants nominaux, les taux moyens pondérés et les prix moyens pondérés par échéance des instruments financiers dérivés :

2025					
	Termes à courir				Total
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de prix - contrat de marchandises					
Montant nominal	31 940	65 232	44 444	-	141 616
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	4 095	4 176	4 271	-	4 188
Contrats devenus inefficaces					
Risque de prix - contrat de marchandises					
Montant nominal	-	-	14 113	-	14 113
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	-	-	4 317	-	4 317
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt - swap de taux d'intérêt et de devises					
Montant nominal	-	62 700	-	-	62 700
Taux d'intérêt fixe moyen - à payer	-	4,00 %	-	-	4,00 %
Taux d'intérêt variable moyen - à recevoir	-	4,15 %	-	-	4,15 %
Taux de change CAD-USD moyen	-	1,2540	-	-	1,2540
2024					
	Termes à courir				Total
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾					
Risque de prix - contrat de marchandises					
Montant nominal	27 970	60 699	64 773	11 056	164 498
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	3 586	3 891	4 147	4 241	3 963
Contrats devenus inefficaces ⁽¹⁾					
Risque de prix - contrat de marchandises					
Montant nominal	-	-	-	13 946	13 946
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	-	-	-	4 265	4 265
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt - swap de taux d'intérêt et de devises					
Montant nominal	-	62 700	-	-	62 700
Taux d'intérêt fixe moyen - à payer	-	4,00 %	-	-	4,00 %
Taux d'intérêt variable moyen - à recevoir	-	5,87 %	-	-	5,87 %
Taux de change CAD-USD moyen	-	1,2540	-	-	1,2540

⁽¹⁾ Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été reclassés entre les contrats de couvertures de flux de trésorerie et les contrats devenus inefficaces.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers dérivés par types de relation de couverture :

	2025	2024
	Actif (passif)	Actif (passif)
Couvertures de flux de trésorerie		
Risque de prix - contrat de marchandises	(21 490)	(24 330)
Couvertures de juste valeur		
Risque de taux d'intérêt - swap de taux d'intérêt et de devises	(6 896)	(663)

Couvertures de flux de trésorerie

Afin de gérer son exposition aux fluctuations attribuables à des ventes futures de marchandises à prix variable, la Société utilise des contrats de marchandises sur des métaux. L'élément de couverture correspond à des dérivés incorporés sur les prix des métaux qui sont négociés sur le marché.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- La différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts;
- Les dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats des couvertures de flux de trésorerie :

Risque de prix - Instruments financiers dérivés	2025	2024
Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie dans les autres éléments du résultat global	4 109	12 616
Gain net (perte nette) de couverture comptabilisé dans le résultat net ⁽¹⁾	415	404
Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	49 635	39 414
Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	(23 266)	(26 569)

⁽¹⁾ La perte nette de couverture est comptabilisée sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net. Le gain net de couverture est comptabilisé sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers » au résultat net.

Couvertures de juste valeur

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que des taux de change d'un prêt, la Société utilise un contrat de swap de taux d'intérêt et de devises en vertu duquel la Société effectue des paiements fixes d'intérêts libellés dans la même devise que celle de l'élément couvert et reçoit des paiements variables d'intérêts libellés dans sa devise fonctionnelle.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- La différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts;
- Les dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et à l'état consolidé des résultats :

Risque de taux d'intérêt et de devises - Prêts	2025	2024
Valeur comptable des éléments couverts	71 902	67 668
Gain (perte) de couverture comptabilisé dans les revenus financiers	1 170	1 835
Montant du cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts	(2 303)	(4 468)
Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	6 390	(406)
Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	(6 233)	278
Inefficacité de couverture	157	(128)

31. Parties liées

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement.

À ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 269 917 000 \$ (256 237 000 \$ au 31 mars 2024) à titre de revenus provenant du gouvernement pour la gestion de programmes gouvernementaux dédiés à l'aménagement forestier, dont un montant de 11 443 000 \$ est à recevoir au 31 mars 2025 (18 949 000 \$ au 31 mars 2024). Ces montants sont présentés au résultat net, déduction faite des dépenses des programmes.

De plus, la Société est liée à toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Société.

À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées.

Principaux dirigeants

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2025	2024
Avantages du personnel à court terme	5 432	4 140
Avantages postérieurs à l'emploi	990	1 205
	6 422	5 345



06

**Renseignements
supplémentaires**

Principaux investissements et financements

Principaux investissements et financements de la Société au 31 mars 2025 ⁽¹⁾

	Pourcentage détenu, investissement ou financement
Manufacturier	
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques	
5N Plus inc.	21,6 M\$ (dette)
Ressorts Liberté inc.	30,0 % et 10,1 M\$ (dette)
Fabrication de produits et matériel informatiques et électroniques	
Exfo inc.	147,2 M\$ (dette)
LMPG inc.	76 M\$ (équité) et 11,0 M\$ (dette)
Previa Technologies inc.	235,8 M\$ (dette)
Technologies E2IP inc.	42,0 M\$ (équité) et 7,0 M\$ (dette)
Fabrication d'aliments et de boissons	
Agropur Coopérative	47,5 M\$ (dette)
Aliments BCI inc.	6,3 M\$ (équité) et 14,6 M\$ (dette)
Aliments Nortera inc.	64,9 M\$ (dette)
Olymel, s.e.c.	76,0 M\$ (équité)
Fabrication de machines et matériel de transport	
9327-2615 Québec inc. (Manac)	17 M\$ (équité) et 19,6 M\$ (dette)
Groupe Meloche inc.	12,8 M\$ (équité) et 10,3 M\$ (dette)
GRYB International inc.	21,8 M\$ (dette)
H2O Innovation inc.	39,5 M\$ (équité)
Machitech inc.	12,0 M\$ (équité) et 15,3 M\$ (dette)
Fabrication de produits chimiques ou de produits en plastique et en caoutchouc	
9389-1034 Québec inc. (détient Corporation Développement Knowlton inc.)	78,2 M\$ (équité)
Fabrication de produits du bois et de papier	
Cascades inc.	1,2 %
Autres types de fabrication	
BH Polycor Holding inc.	37,8 M\$ (équité)
SRTX inc.	36,2 M\$ (équité)
Ressources naturelles	
Extraction et activité de soutien à l'extraction minière	
Glencore Funding LLC	72,0 M\$ (dette)
Hecla Mining Company	48,2 M\$ (dette)
Mines Agnico Eagle Itée	72,0 M\$ (dette)
Nouveau Monde Graphite inc.	4,1 M\$ (équité) et 18,0 M\$ (dette)
PNCW Ligne de Transmission	27,3 M\$ (dette)
Production d'électricité	
Gestion Industries JBP s.e.c.	25,4 M\$ (dette)
Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (MU), s.e.c.	39,9 M\$ (dette)

(1) Il est à noter que la liste des principaux investissements et financements n'est pas exhaustive. Les entreprises concernées doivent expressément consentir à la divulgation.

**Pourcentage détenu,
investissement ou financement**
Services
Services professionnels, scientifiques et techniques

Coveo Solutions inc.	11,3 %
Équisoft inc.	36,0 M\$ (équité)
Explorance inc.	25,0 M\$ (équité)
Groupe Alithya inc.	9,0 % et 20,0 M\$ (dette)
Lightspeed Commerce inc.	3,6 %
Groupe Novatech inc.	36,0 M\$ (équité) et 20,0 M\$ (dette)
Groupe Stingray Digital inc.	4,3 %
Medfar International inc.	30,0 M\$ (équité)
Solutions Petal inc.	21,3 M\$ (équité)
Talent.com inc.	25,3 M\$ (équité)
Theratechnologies inc.	17,3 M\$ (équité) et 21,6 M\$ (dette)
Logient Plus inc.	22,1 M\$ (dette)

Commerce, transport et entreposage

1425 Chemin de l'Énergie Varennes s.e.c.	31,9 M\$ (dette)
Gaz Métro GNL, s.e.c.	42,0 %
Groupe Colabor inc.	5,8 % et 15,0 M\$ (dette)
Groupe de Chaîne d'Approvisionnement Metro inc.	50,0 M\$ (dette)
Groupe Solotech inc.	19,9 % et 17,0 M\$ (dette)
Société en commandite TERMINAL GRAINS AG	35,6 M\$ (dette)

Autres services

EBC inc.	20,0 M\$ (équité)
Groupe Le Massif, s.e.c.	22,9 %
Groupe Lou-Tec inc.	33,1 M\$ (équité) et 43,2 M\$ (dette)
Groupe Roxboro-Bauval inc.	34,7 M\$ (dette)

Capital de risque

Alaya Soins inc.	35,4 M\$ (équité)
AppDirect inc.	31,9 M\$ (équité)
Busbud inc.	14,9 M\$ (équité)
Congruence Thérapeutiques inc.	12,7 M\$ (équité)
DalCor Pharmaceutiques Canada inc.	15,0 M\$ (équité)
dcbel inc.	12,7 M\$ (équité)
EnGene inc.	30,6 M\$ (équité)
Hopper inc.	46,6 M\$ (équité)
Ingeniarts Technologies inc.	15,4 M\$ (équité)
Kisoji Biotechnologie inc.	11,1 M\$ (équité)
Laserax inc.	12,8 M\$ (équité)
Les Entreprises Amilia inc.	10,0 M\$ (équité)
Potloc inc.	17,8 %
Sonder Holding inc.	1,3 %
Véhicules de co-investissement Alimentaire Claridge (Dove) s.e.c. (We-cook)	13,3 M\$ (équité)

Fonds d'investissements

Anges Québec Capital, s.e.c.	33,4 M\$ (équité)
Fonds Cycle Capital I, s.e.c.	25,0 M\$ (équité)
Fonds de Croissance Inovia II, s.e.c.	38,2 M\$ (équité)
Fonds de Croissance Inovia, s.e.c.	33,3 M\$ (équité)
Fonds d'impact climatique idéaliste, s.e.c.	21,8 M\$ (équité)
Novacap industrie IV, s.e.c.	42,4 M\$ (équité)
Novacap industrie V, s.e.c.	32,5 M\$ (équité)
Novacap TMT IV, s.e.c.	34,0 M\$ (équité)
Novacap TMT V, s.e.c.	37,2 M\$ (équité)
Novacap TMT VI, s.e.c.	29,7 M\$ (équité)
Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c.	200,0 M\$ (équité)
Société en commandite White Star Capital III Amérique du Nord	21,7 M\$ (équité)

(1) Il est à noter que la liste des principaux investissements et financements n'est pas exhaustive. Les entreprises concernées doivent expressément consentir à la divulgation.

Filiales d'Investissement Québec

La Société détient, en propriété exclusive, des filiales créées pour soutenir des produits et services particuliers ou exploitant des entreprises dans divers secteurs stratégiques de l'économie. Le conseil d'administration de la plupart de ces filiales compte au moins un employé d'investissement Québec.

Nom de la filiale	Champ d'expertise	Contribution au développement économique	Effectif total ⁽¹⁾	Rémunération totale moyenne ⁽³⁾	Écart-type
Ressources Qualium inc.	Par l'entremise de sa participation de 6,67 % dans Aluminerie Alouette et de divers partenariats, distributeur d'aluminium pour des entreprises de transformation. La filiale met à contribution son réseau et son expertise afin de faciliter le développement de projets structurants pour les transformateurs du Québec.	Filiale exploitante. Contribue de façon structurante au secteur de l'aluminium québécois et au développement économique régional.	Moins de 10 employés	s. o.	s. o.
C.D.M.V. inc.	Assure la distribution de produits vétérinaires pour les grands animaux et les animaux de compagnie. Offre également un éventail complet de services aux entreprises vétérinaires en développement.	Filiale exploitante. Assure un contenu québécois aux marchés locaux.	299	69 596	38 163
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	Est partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant de l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	Moins de 10 employés	s. o.	s. o.
Gestion forestière Lacroix inc.	Est partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant de l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	34 ⁽¹⁾	99 566	12 715
IQ FIER inc.	A pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investit dans les fonds. Coordonne l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assure la reddition de comptes de chacun des fonds. Participe, à titre de commanditaire, à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50 % des parts.	Facilite l'accès au capital de risque et au capital de développement pour les entreprises québécoises dans toutes les régions du Québec.	Employés d'Investissement Québec	s. o.	s. o.

Nom de la filiale	Champ d'expertise	Contribution au développement économique	Effectif total ⁽¹⁾	Rémunération totale moyenne ⁽³⁾	Écart-type
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Reçoit et gère les capitaux provenant d'immigrants investisseurs et administre le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers.	Favorise le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière non remboursable aux entreprises québécoises sans faire appel aux fonds du gouvernement.	Employés d'Investissement Québec	s. o.	s. o.
Rexforêt inc.	Assure la mise en œuvre opérationnelle de programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	122 ⁽²⁾	98 214	24 625
Mine Arnaud inc.	Détient une participation de 62,74 % dans un projet minier d'apatite dans le canton Arnaud, à Sept-Îles.	Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de l'apatite.	Employés d'Investissement Québec	s. o.	s. o.
SOQUEM inc.	Assure l'exploration et le développement de substances minérales. Préconise le partenariat avec d'autres sociétés du domaine pour un partage du risque.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des substances minérales.	28 ⁽²⁾	99 127	69 240

(1) L'effectif total inclut seulement les employés réguliers et les employés équivalents à temps complet au 31 mars 2025.

(2) Employés réguliers au 31 mars 2025.

(3) La rémunération totale moyenne est divulguée pour les filiales exploitantes de 10 employés et plus. Le calcul inclut la rémunération, y compris la rémunération variable et les autres avantages versés durant l'exercice 2024-2025.

Financement autorisé des fonds propres d'Investissement Québec par secteur d'activité

Financement autorisé par secteur d'activité économique, 2024-2025

Secteur d'activité économique	Interventions financières		Contribution au développement économique	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Nouveaux emplois requis ou sauvegardés ⁽¹⁾
Primaire				
Agriculture et pêche	5	2,1	4,4	20
Foresterie	8	4,8	10,2	20
Mines	7	10,6	38,1	154
Total partiel	20	17,5	52,7	194
Secondaire				
Construction	66	68,8	170,7	93
Alimentation et boissons	80	105,5	271,5	327
Caoutchouc et plastique	21	18,1	49,7	15
Vêtements, textile et cuir	19	60,3	370,7	360
Produits du bois et meubles	69	106,3	475,4	234
Papier et imprimeries	15	10,4	33,5	70
Métaux de première transformation et produits métalliques	123	207,7	1 069,0	355
Machinerie	50	63,2	299,7	250
Matériel de transport	16	32,4	79,7	129
Produits électriques et électroniques	44	56,6	144,9	110
Produits minéraux non métalliques	14	22,8	57,4	20
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	34	58,9	211,3	76
Industries manufacturières diverses	15	39,1	176,5	186
Total partiel	566	850,1	3 410,0	2 225
Tertiaire				
Services professionnels, scientifiques et techniques	53	64,7	292,5	272
Conception de systèmes informatiques, services connexes et édition de logiciels	153	95,9	425,9	357
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	30	35,6	90,4	85
Commerce de gros et de détail et transport	96	108,7	386,8	68
Soins de santé et services sociaux	5	12,4	28,3	4
Hébergement et services de restauration	38	64,4	278,6	122
Services divers	107	113,3	327,1	252
Total partiel	482	495,0	1 829,6	1 160
Fonds d'investissement ⁽²⁾	2	60,1	s. o.	s. o.
Total global	1 070	1 422,7	5 292,3	3 579

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires

Le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires (PAOVT) 2020-2022 d'Investissement Québec s'inscrit dans la version actualisée de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) 2018-2022³³. Dans son PAOVT 2020-2022, la Société a ciblé les priorités régionales propres à sa mission et à ses activités. La version détaillée du plan se trouve sur son site web.

Consciente des enjeux de chacune des régions et désireuse d'être près des entreprises, la Société est présente partout au Québec par l'entremise de ses places d'affaires réparties dans les 17 régions administratives. Elle répond aux priorités régionales, car ses actions touchent l'ensemble du Québec. En vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Société présente les résultats obtenus en lien avec ses actions et les indicateurs adoptés par le gouvernement pour l'ensemble des régions.

Suivi annuel du plan d'action en occupation et en vitalité des territoires

Objectif	Indicateur	au 31 mars 2025
		Résultat
1. Soutenir les entreprises en région	Proportion de projets financés réalisés dans des MRC non urbaines	51 %
2. Augmenter la productivité des entreprises	Proportion de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises	35 %
3. Stimuler l'innovation dans les technologies propres	Taux de croissance du nombre de projets financés visant une innovation dans les technologies propres	144 %
4. Améliorer la disponibilité des talents au Québec	Taux de croissance du nombre de travailleurs recrutés lors de missions à l'étranger organisées par Investissement Québec et ses partenaires	s. o.
5. Stimuler la création d'entreprises	Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque	47 %

Ces résultats montrent que les activités de la Société contribuent aux indicateurs visés par la Stratégie OVT 2018-2022. En effet, la concrétisation des projets soutenus par la Société en 2024-2025 engendrera un effet positif sur la croissance du PIB de toutes les régions du Québec.

³³ La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029 sera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2025.

Enjeux de développement durable et parties prenantes

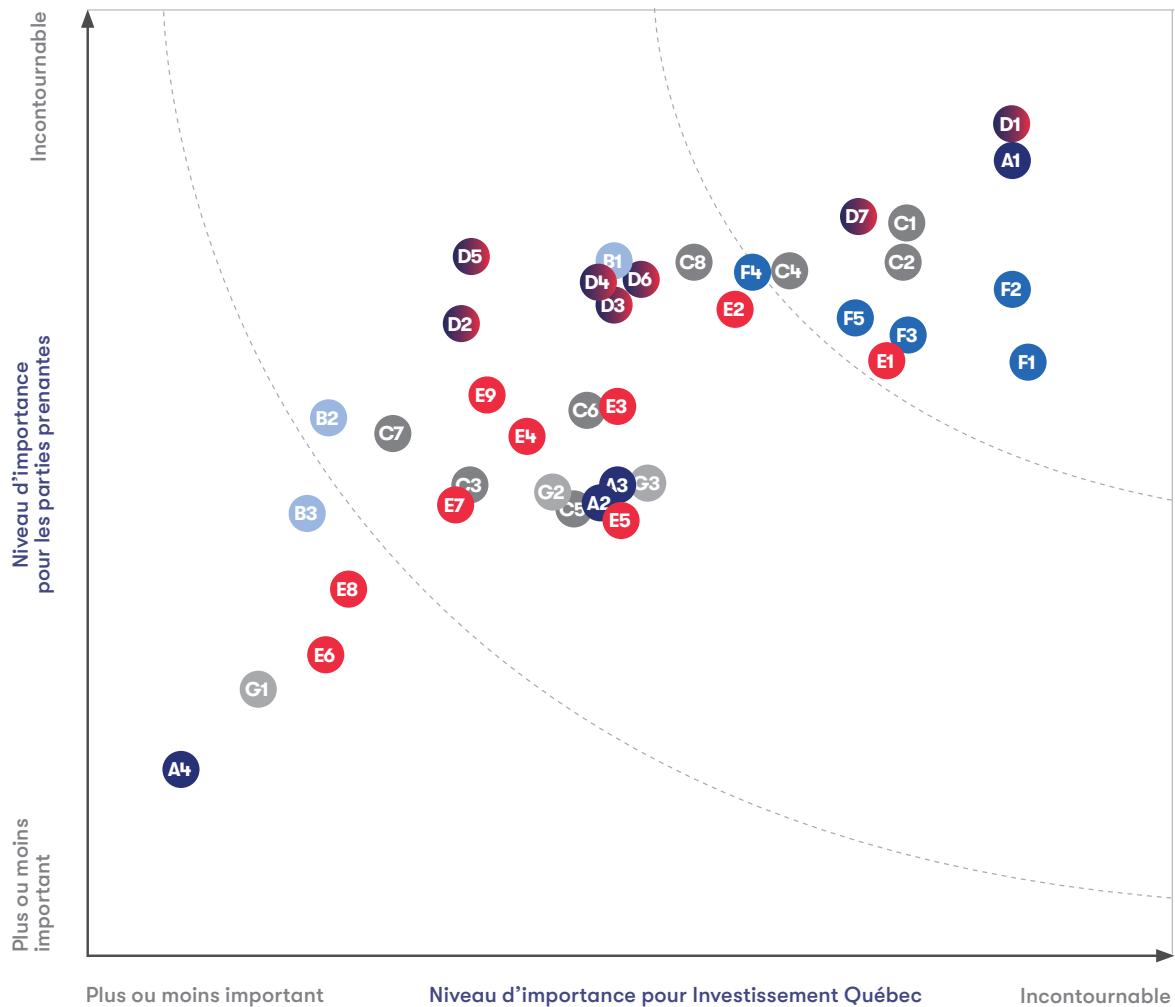
Analyse de pertinence

L'analyse de pertinence est une démarche permettant de connaître les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), importants pour une organisation, mais également pour ses parties prenantes. La Société a réalisé en 2020 un exercice de classification de ses enjeux ESG pour déterminer l'information la plus pertinente pour ses parties prenantes et veiller à leur divulgation dans le présent rapport. Quelque 300 répondants ont été consultés parmi les parties prenantes suivantes : les employés, les clients, les partenaires, les filiales de la Société, les ministères et organismes du gouvernement, les fournisseurs, les syndicats ainsi que d'autres organisations.

Ces enjeux, considérés comme les piliers de la démarche d'Investissement Québec, sont classés sous sept grands thèmes : contribution à la collectivité, finance durable et investissement responsable, partenaires d'affaires et investisseurs, gouvernance, employés, transparence et reddition de comptes, et impacts environnementaux. Un sondage électronique mené auprès des parties prenantes a permis de hiérarchiser 39 enjeux pertinents. Un cabinet-conseil a ensuite analysé les résultats de l'enquête et fait part de ses observations clés, qui ont été approuvées par Investissement Québec avant d'être intégrées dans ce rapport.

Le graphique résultant de cet exercice a guidé la Société dans le degré de divulgation qu'elle devait accorder à l'information dans le présent rapport. En effet, ce dernier tient compte de l'importance que les parties prenantes accordaient aux différents enjeux. La dizaine d'enjeux, dans le coin supérieur droit du graphique, ont été qualifiés d'incontournables autant par la Société que par les parties prenantes et font donc l'objet d'une couverture plus détaillée. Ils sont identifiés en caractères gras sous le graphique de la page suivante. Étant donné le contexte réglementaire de la Société, d'autres enjeux sont aussi couverts dans le présent rapport pour répondre aux différentes obligations en matière de reddition de comptes.

Pertinence des enjeux de développement durable



● Contribution à la collectivité

- A1 Retombées économiques et sociales**
- A2 Économie sociale
- A3 Vitalité des régions
- A4 Engagement social et communautaire

● Finance durable et investissement responsable

- B1 Intégration des facteurs extra-financiers dans les activités d'investissement et de financement
- B2 Intégration des facteurs extra-financiers aux activités d'actionnariat actif
- B3 Adhésion à des initiatives externes reconnues

● Partenaires d'affaires et investisseurs

- C1 Satisfaction de la clientèle et des partenaires d'affaires**
- C2 Offre de services**
- C3 Faciliter l'accès des femmes aux capitaux
- C4 Économie verte**
- C5 Économie sociale
- C6 Approvisionnement responsable
- C7 Engagement à sensibiliser les entreprises au développement durable
- C8 Partenariats stratégiques

● Gouvernance

- D1 Éthique professionnelle**
- D2 Performance financière
- D3 Gouvernance du conseil d'administration
- D4 Gouvernance du Comité de direction
- D5 Responsabilité fiduciaire
- D6 Gouvernance et développement durable
- D7 Conformité**

● Transparence et reddition de comptes

- E1 Communication interne**
- E2 Communication externe
- E3 Reddition de comptes
- E4 Indicateurs de développement durable
- E5 Principes de développement durable québécois
- E6 Principes de développement durable internationaux
- E7 Responsabilité sociale d'entreprise
- E8 Leadership RSE
- E9 Parties prenantes

● Employés

- F1 Conditions de travail**
- F2 Climat de travail**
- F3 Santé et bien-être**
- F4 Équité et respect de la diversité
- F5 Développement des compétences**

● Impacts environnementaux

- G1 Transport des employés
- G2 Pratiques de gestion écoresponsables
- G3 Matières résiduelles

Parties prenantes

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission en tenant compte de ses relations avec ses diverses parties prenantes et des règles de gouvernance applicables. Ces relations sont encadrées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. Même si, par sa culture organisationnelle, la Société vise des résultats élevés, son offre de services s'aligne sur les lois et les normes relatives à la protection du travail et des droits de la personne en vigueur, et tient compte des besoins des entreprises.

Les parties prenantes d'Investissement Québec sont les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. La Société est très attentive à ses principales parties prenantes, soit l'Assemblée nationale et le gouvernement, les employés, les entreprises, les filiales, les fournisseurs, les médias, les partenaires et les syndicats, et demeure en étroite collaboration avec elles. Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, les enjeux communs et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.

Principaux mécanismes de consultation des parties prenantes

	Exemples de mécanismes de communication	Exemples d'enjeux communs	Exemples de prise en compte des attentes
Assemblée nationale et gouvernement	Commissions parlementaires Reddition de comptes Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Conformité Retombées économiques Structure de gouvernance	Ententes et protocoles Gestion de programmes gouvernementaux Planification stratégique Suivi des recommandations
Employés	Centre de services en ressources humaines Courriels Intranet Ligne éthique Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Communication interne Conditions de travail Climat de travail Équité, diversité et inclusion Développement des compétences Éthique	Plans d'action sur l'engagement Rencontres d'employés Questions-réponses
Entreprises	Événements Missions Rencontres Sondage sur la satisfaction de la clientèle Site web Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Offre de services Satisfaction de la clientèle	Suivi sur le sondage sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires d'affaires Initiative Productivité innovation Initiative Compétivert Initiative approvisionnement québécois Expérience client
Filiales	Assemblées des conseils d'administration Rencontres de travail Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Retombées économiques Structure de gouvernance Conformité	Code d'éthique Politique sur les administrateurs désignés par la Société
Fournisseurs	Soumissions Contrats Ligne éthique Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Conformité Éthique Pratiques de gestion écoresponsable	Directive d'acquisitions écoresponsables Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle
Médias	Communiqués de presse Conférences de presse Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Communication Éthique	Porte-parole médias Programme d'accueil de journalistes étrangers
Partenaires	Partenariats et comités Conférences Colloques Sondage Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Offre de services Partenariats stratégiques Satisfaction des partenaires financiers	Entente de partenariat et de confidentialité Suivi du sondage sur la satisfaction des partenaires financiers Tournée d'information
Syndicats	Comités de relations professionnelles Comités de négociation Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Conditions de travail Climat de travail Équité Santé et bien-être	Renouvellement des conventions collectives

Suivi du plan d'action de développement durable

Investissement Québec rend compte des actions de son Plan d'action de développement durable 2023-2028 à travers son Rapport annuel d'activités et de développement durable en conformité avec la Loi sur le développement durable.

Suivi annuel du Plan d'action de développement durable 2023-2028 d'Investissement Québec

Action	Indicateur	Cible annuelle	Résultat au 31 mars 2025	Niveau d'atteinte
1. Accroître le développement et l'adoption de technologies propres et de pratiques écoresponsables Sous-objectifs de la SGDD : 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.3.1, 1.3.2	Valeur annuelle des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale Mesure de départ : 1 231 M\$	1 425 M\$ ⁽¹⁾	2 914 M\$ (Atteinte)	204%
2. Améliorer la performance environnementale des entreprises Sous-objectifs de la SGDD : 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3	Nombre annuel de plans d'action en productivité durable réalisés ⁽²⁾ Mesure de départ : 9	18	7 (Non atteinte) La demande pour ce service a été grandement ralentie par l'arrêt du Fonds Écoleader et le contexte d'incertitude.	39%
3. Favoriser l'approvisionnement québécois Sous-objectif de la SGDD : 1.3.2	Valeur brute totale annuelle des importations ramenées en production au Québec par les entreprises accompagnées Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	300 M\$ ⁽¹⁾	141 M\$ (Non atteinte)	47%
4. Poursuivre le déploiement des stratégies sectorielles, dont celui des technologies propres Sous-objectif de la SGDD : 1.1.3	Proportion annuelle de la valeur des interventions financières dans les secteurs stratégiques Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	≥ 50% ⁽¹⁾	59% (Atteinte)	+ 9 points de pourcentage
5. Augmenter le nombre d'entreprises utilisant des programmes de vérification et de certification liés aux facteurs ESG Sous-objectifs de la SGDD : 1.1.1, 1.1.2, 1.3.1, 1.3.2	Nombre de nouvelles entreprises utilisant des programmes de vérification et de certification liés aux facteurs ESG Mesure de départ : 33 entreprises	38	35 (Non atteinte)	92%
6. Déployer des solutions et des outils innovants pour réduire l'impact environnemental des entreprises Sous-objectifs de la SGDD : 1.1.1, 1.1.2	Nouvelle solution ou outil mis à la disposition des entreprises annuellement Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	1	1 (Atteinte) Un nouveau service de circularité des résidus industriels a été mis à la disposition des entreprises.	100%

(1) Cette cible annuelle est la même que dans le suivi annuel du plan stratégique 2023-2027.

(2) Le service d'accompagnement technologique «diagnostic de performance environnementale industrielle» est maintenant appelé le plan d'action en productivité durable.

Action	Indicateur	Cible annuelle	Résultat au 31 mars 2025	Niveau d'atteinte
7. Financer des projets auprès d'entreprises d'économie sociale <i>Sous-objectif de la SGDD : 3.1.2</i>	Taux de croissance annuel des interventions financières auprès d'entreprises d'économie sociale <i>Mesure de départ : 62</i>	+ 4 %	- 5% (Non atteinte) 59 interventions financières, soit - 5% par rapport à la mesure de départ.	- 9 points de pourcentage
8. Accroître l'accès des femmes aux capitaux <i>Sous-objectif de la SGDD : 3.2.2</i>	Proportion annuelle du nombre d'entreprises financées détenues ou dirigées ⁽¹⁾ par une femme <i>Mesure de départ : 14 %</i>	15%	33% (Atteinte)	+ 18 points de pourcentage
9. Renforcer la marque employeur et bonifier l'expérience employé <i>Sous-objectifs de la SGDD⁽²⁾ : s. o.</i>	Indice d'engagement des employés <i>Norme du secteur des services financiers : 79 %</i>	80 % ⁽³⁾	83% (Atteinte)	+ 3 points de pourcentage
10. Renforcer le sentiment d'appartenance, d'équité, de diversité et d'inclusion (ED) dans l'environnement de travail <i>Sous-objectifs de la SGDD⁽²⁾ : s. o.</i>	Dimension d'équité, de diversité et d'inclusion <i>Norme du secteur des services financiers : 84 %</i>	85%	83% (Non atteinte)	- 2 points de pourcentage
11. Appuyer les entreprises en région <i>Sous-objectif de la SGDD : 4.3.1</i>	Proportion du nombre de projets financés réalisés dans des MRC non urbaines <i>Mesure de départ : 52 %</i>	52%	51% (Non atteinte)	- 1 point de pourcentage
12. Évaluer la durabilité des initiatives stratégiques <i>Sous-objectif de la SGDD : 5.1.1</i>	Proportion des initiatives stratégiques ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	60%	100% (Atteinte) L'initiative grand V a fait l'objet d'une évaluation de la durabilité.	+ 40 points de pourcentage
13. Intégrer l'analyse des facteurs ESG au portefeuille d'Investissement Québec <i>Sous-objectifs de la SGDD : 5.3.1, 5.3.2</i>	Proportion de la valeur du portefeuille évalué selon les facteurs ESG <i>Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)</i>	23%	26% (Atteinte)	+ 3 points de pourcentage
14. Réduire l'intensité carbone des activités de la Société <i>Sous-objectifs de la SGDD : 5.3.1, 5.3.2</i>	Pourcentage de réduction de l'intensité carbone du portefeuille des fonds propres de la Société <i>Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)</i>	s. o.	Non atteinte La Société a débuté des travaux sur l'empreinte carbone. Toutefois, elle doit améliorer la disponibilité des données afin de poursuivre ces derniers.	s. o.
15. Intégrer des critères de durabilité à la Politique pour l'octroi de commandites, partenariats et dons corporatifs <i>Sous-objectif de la SGDD : 5.3.4</i>	Proportion des dons et commandites octroyés selon des critères de durabilité <i>Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)</i>	40%	68% (Atteinte)	+ 28 points de pourcentage

(1) Investissement Québec définit une entreprise détenue ou dirigée par une femme lorsqu'au minimum 25% de l'actionnariat est détenu par une ou des femmes ou que l'entreprise compte au moins une femme agissant comme membre décisionnel de la direction.

(2) Cette action a été ajoutée en complément de celles répondant aux sous-objectifs de la SGDD. Bien qu'elle ne fasse pas explicitement partie des orientations de la SGDD, la Société a jugé important de l'inclure.

(3) Cette cible annuelle est la même que dans le suivi annuel du plan stratégique 2023-2027.

Action	Indicateur	Cible annuelle	Résultat au 31 mars 2025	Niveau d'atteinte
16. Augmenter les pratiques d'approvisionnement responsable <i>Sous-objectif de la SGDD : 5.4.1</i>	Proportion des nouveaux contrats octroyés de 50 k\$ et plus, respectant la définition de l'achat québécois ⁽¹⁾ <i>Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)</i>	≥ 70 % du volume des contrats en dollars	40 % (Non atteinte) Pendant l'exercice financier 2024-2025, la Société a renouvelé un nombre élevé de contrats de nature technologique, n'ayant pas d'équivalent disponible au Québec. Lorsqu'on exclut ces contrats, 72 % de la valeur en dollars de tous les nouveaux contrats de plus de 50 000 \$ octroyés respectaient la définition de l'achat québécois.	- 30 points de pourcentage
		≥ 70 % du volume des contrats en quantité	61 % (Non atteinte) Lorsqu'on exclut ces contrats mentionnés plus haut, 70 % de tous les nouveaux contrats de plus de 50 k\$ octroyés (en nombre) respectaient la définition de l'achat québécois.	- 9 points de pourcentage
	Proportion des nouveaux contrats octroyés de 50 k\$ et plus, contenant des critères d'approvisionnement responsable <i>Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)</i>	67 % du volume des contrats en dollars	94 % (Atteinte)	+ 27 points de pourcentage
		57 % du volume des contrats en quantité	86 % (Atteinte)	+ 29 points de pourcentage
17. Exécuter des projets de rénovation de manière écoresponsable <i>Sous-objectif de la SGDD : 5.6.2</i>	Proportion annuelle des projets intégrant des considérations écoresponsables <i>Mesure de départ : 100 %</i>	100 %	100 % (Atteinte)	100 %
18. Obtenir l'attestation ICI, on recycle + <i>Sous-objectif de la SGDD : 5.7.1</i>	Proportion d'immeubles dont Investissement Québec est propriétaire détenant l'attestation de niveau performance ICI on recycle + <i>Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)</i>	En cours	Non applicable Les étapes pour obtenir l'attestation de niveau performance ICI on recycle + se poursuivront au prochain exercice financier.	s. o.
19. Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable <i>Sous-objectif de la SGDD : 5.8.2</i>	Nombre annuel d'activités de sensibilisation et de formation offertes aux employées et employés <i>Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)</i>	2	2 (Atteinte)	100 %

(1) La définition de l'achat québécois se trouve dans la Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle d'Investissement Québec, disponible sur le site web.

Index GRI

Ce dix-huitième rapport annuel d'activités et de développement durable, qui couvre la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, a été préparé conformément aux normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI) sous l'option de conformité essentielle.

L'information présentée dans ce rapport provient des systèmes d'information de la Société et de renseignements recueillis auprès de son personnel. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe. Les hypothèses utilisées sont, le cas échéant, présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information figurant dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec, à l'exclusion de celles de ses filiales exploitantes. Dans un souci de comparabilité, les données portent généralement sur les deux derniers exercices de la Société.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 101 : Principes généraux			
GRI 102 et GRI 103 : Éléments généraux d'information			
Profil de l'organisation			
102-1	Nom de l'organisation		Page couverture
102-2	Activités, marques, produits et services		pp. 2, 10-11
102-3	Lieu géographique du siège social		p. 182
102-4	Lieu géographique des sites d'activités		pp. 160, 182
102-5	Capital et forme juridique		pp. 25, 94
102-6	Marchés desservis		pp. 12-14, 159, 182
102-7	Taille de l'organisation		pp. 5-8, 57, 157-158, 182
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs		pp. 57-59
102-9	Chaîne d'approvisionnement ⁽¹⁾		p. 67
102-10	Modification significative de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	s. o.	–
102-11	Principe de précaution ou approche préventive ⁽¹⁾		p. 60
102-12	Initiatives externes		pp. 125-126, 160-163
102-13	Adhésion à des associations		p. 26
Stratégie			
102-14	Déclarations de la présidente-directrice générale		p. 4
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités		pp. 15, 26, 42, 60-63, 161-166
Éthique et intégrité			
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite		pp. 2, 10-11, 173-181
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des précautions concernant les questions éthiques ⁽¹⁾		pp. 43, 64-66, 165, 173-181
Gouvernance			
102-18	Structure de gouvernance		pp. 38-40, 43-45, 48
102-19	Délégation de l'autorité ⁽¹⁾		pp. 42-45
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	s. o.	–
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux		pp. 161-163
102-22	Composition du conseil d'administration et de ses comités		pp. 38-41, 43-45
102-23	Présidence du conseil d'administration		p. 38
102-24	Nomination et sélection des membres du conseil d'administration	s. o.	–
102-25	Conflits d'intérêts		pp. 175-178

(1) Les informations divulguées dans le présent rapport annuel répondent partiellement à cette norme de GRI.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
102-26	Rôle du conseil d'administration dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie		pp. 38, 42
102-27	Connaissance partagée du conseil d'administration		pp. 41-42
102-28	Évaluation de la performance du conseil d'administration ⁽¹⁾		p. 42
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux		p. 43
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques		pp. 44-45, 60-63
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux ⁽¹⁾		pp. 25-26, 43
102-32	Rôle du conseil d'administration dans l'approbation du rapport		p. 42
102-33	Communication des préoccupations majeures		pp. 17-22, 162
102-34	Nature et nombre total des préoccupations majeures		pp. 23-24, 161
102-35	Politiques de rémunération		pp. 46-47, 49-55
102-36	Procédure de détermination de la rémunération		pp. 45-46, 49-53
102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération		p. 49
102-38	Ratio de rémunération totale annuelle		p. 50
102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	s. o.	–
Implication des parties prenantes			
102-40	Liste des groupes des parties prenantes		p. 163
102-41	Accords de négociation collective		p. 59
102-42	Identification et sélection des parties prenantes ⁽¹⁾		p. 163
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes		p. 161
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés ⁽¹⁾		pp. 161-163
Pratique de reddition de comptes			
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés		pp. 94, 96, 97
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu		p. 161
102-47	Liste des enjeux pertinents		p. 161
102-48	Réaffirmation des informations	s. o.	–
102-49	Modifications relatives à la reddition de comptes	s. o.	–
102-50	Période de reddition de comptes	Le présent rapport couvre l'exercice 2024-2025, soit la période du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.	–
102-51	Date du rapport le plus récent	Rapport annuel d'activités et de développement durable 2023-2024.	–
102-52	Cycle de reddition de comptes	Annuel	–
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport		p. 183
102-54	Déclaration de reddition de comptes en conformité avec les normes GRI		p. 167
102-55	Index du contenu GRI		pp. 167-172
102-56	Vérification externe	s. o.	–
Approche managériale			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		pp. 161-163
103-2	Approche managériale et ses composantes	s. o.	–
103-3	Évaluation de l'approche managériale	s. o.	–

(1) Les informations divulguées dans le présent rapport annuel répondent partiellement à cette norme de GRI.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 201 à GRI 207 : Économie			
Performance économique			
201-1	Valeur économique directe créée et distribuée		pp. 90-94
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	s. o.	—
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite		pp. 53, 136-151
201-4	Aides publiques reçues		pp. 108, 117-118
Présence sur le marché			
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon par genre comparé au salaire minimum local	Tous les employés reçoivent un salaire plus élevé que le salaire minimum.	—
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Tous les membres du comité de direction sont embauchés au Québec.	—
Impacts économiques indirects			
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	s. o.	—
203-2	Impacts économiques indirects significatifs		p. 15
Pratiques d'achat			
204-1	Part des dépenses réalisées auprès des fournisseurs locaux	Au cours de l'exercice, la Société a fait affaire avec plus de 1 114 fournisseurs provenant de différents secteurs. De plus, 61 % de tous les nouveaux contrats de plus de 50 000 \$ octroyés respectaient la définition de l'achat québécois, ce qui correspond à 40 % de la valeur en dollars ⁽¹⁾ .	—
Lutte contre la corruption			
205-1	Activités évaluées en matière de risque lié à la corruption	s. o.	—
205-2	Communication et formation relatives aux pratiques et procédures de lutte contre la corruption	s. o.	—
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun	—
Comportement anticoncurrentiel			
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune	—
Fiscalité			
207-1	Approche de la politique fiscale	s. o.	—
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	s. o.	—
207-3	Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	s. o.	—
207-4	Reddition de comptes pays par pays	s. o.	—

(1) Pendant l'exercice 2024-2025, la Société a renouvelé un nombre élevé de contrats de nature technologique, n'ayant pas d'équivalent disponible au Québec. Lorsqu'on exclut ces contrats, 70 % de tous les nouveaux contrats de plus de 50 000 \$ octroyés respectaient la définition de l'achat québécois, ce qui correspond à 72 % de la valeur en dollars.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 301 à GRI 308 : Environnement			
Matières			
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	s. o.	—
301-2	Matières recyclées utilisées	s. o.	—
301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	s. o.	—
Énergie			
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	s. o.	—
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	s. o.	—
302-3	Intensité énergétique	Ratio non calculé	—
302-4	Réduction de la consommation énergétique	s. o.	—
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	s. o.	—
Eau et effluents			
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Aucune	—
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Aucune	—
303-3	Prélèvements d'eau	Aucun	—
303-4	Rejet d'eau	s. o.	—
303-5	Consommation d'eau	s. o.	—
Biodiversité			
304-1	Sites d'activités détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Aucun	—
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	s. o.	—
304-3	Habitats protégés ou restaurés	s. o.	—
304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UINC et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Aucune	—
Émissions			
305-1	Émissions directes de GES	Aucune	—
305-2	Émissions indirectes de GES	s. o.	—
305-3	Autres émissions indirectes de GES	s. o.	—
305-4	Intensité des émissions de GES	Ratio non calculé	—
305-5	Réduction des émissions de GES	s. o.	—
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	Aucune	—
305-7	Émissions d'oxyde d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	Aucune	—
Effluents et déchets			
306-1	Écoulement d'eau par qualité et destination	s. o.	—
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	s. o.	—
306-3	Déversements significatifs	s. o.	—
306-4	Transport de déchets dangereux	s. o.	—
306-5	Masses d'eau affectées par les déversements et/ou ruissellements	s. o.	—
Conformité environnementale			
307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale	Aucune	—
Évaluation environnementale des fournisseurs			
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux		p. 166
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	s. o.	—

(1) Les informations divulguées dans le présent rapport annuel répondent partiellement à cette norme de GRI.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 401 à GRI 419 : Social			
Emploi			
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Dans un souci de confidentialité, le taux de roulement n'est présenté ni par région ni par groupe d'âge.	p. 57
401-2	Avantages accordés aux salariés permanents et non aux employés temporaires ou à temps partiel	s. o.	–
401-3	Congé parental	Le suivi 12 mois après la reprise du travail au terme d'un congé parental n'est pas disponible.	p. 57
Relations employeur/employés			
402-1	Périodes minimales de préavis en cas de changements opérationnels		–
Santé et sécurité au travail			
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	Les questions de santé et de sécurité sont traitées au besoin.	–
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	L'indicateur n'est disponible ni par genre ni par région.	–
403-3	Services de santé au travail	s. o.	–
403-4	Participation et consultation des travailleurs et consolidation relative à la santé et à la sécurité au travail	s. o.	–
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	s. o.	–
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	s. o.	–
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires		p. 163
Formation et éducation			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé ⁽¹⁾		p. 59
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide ont la transition ⁽¹⁾	Des cours de préparation à la retraite sont offerts aux employés par Retraite Québec.	p. 59
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant d'évaluation du rendement et d'évolution de carrière	s. o.	–
Diversité et égalité des chances			
405-1	Diversité du conseil d'administration, de la haute direction et des employés		pp. 38, 48, 57-59
405-2	Ratio du salaire de base de la rémunération des femmes et des hommes	s. o.	–
Lutte contre la discrimination			
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Aucun	–
Liberté syndicale et négociation collective			
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Sans objet pour les fournisseurs.	–
Travail des enfants			
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	s. o.	–
Travail forcé ou obligatoire			
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	s. o.	–
Pratiques de sécurité			
410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	s. o.	–

(1) Les informations divulguées dans le présent rapport annuel répondent partiellement à cette norme de GRI.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
Droits des peuples autochtones			
411-1	Cas de violation des droits des peuples autochtones	Aucun	–
Évaluation des droits de l'homme			
412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts	s. o.	–
412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	s. o.	–
412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis ont une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme	Aucun	–
Communautés locales			
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement		pp. 12-14, 22, 182
413-2	Activités ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les communautés locales	s. o.	–
Évaluation sociale des fournisseurs			
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux		p. 166
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		–
Politiques publiques			
415-1	Contributions politiques	Aucune	–
Santé et sécurité des consommateurs			
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	s. o.	–
416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et services et l'étiquetage	Aucun	–
Commercialisation et étiquetage			
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	s. o.	–
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et l'étiquetage	Aucun	–
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun	–
Confidentialité des données des clients			
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients		–
Conformité socio-économique			
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques		–

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique le 24 mai 2011, lequel a été modifié à deux reprises, soit le 19 mars 2012 et le 24 octobre 2017. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission, des valeurs et des principes généraux de la Société.

1. Dispositions générales

1.1 Définitions

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne, peu importe qu'il exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, à l'égard de la Société, un membre du conseil d'administration de la Société et, à l'égard d'une filiale de la Société détenue en propriété exclusive, un membre du conseil d'administration de cette filiale;

« **comité** » ou « **Comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société;

« **conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses filiales ou entreprises liées, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **contrat** » comprend un contrat projeté, mais ne comprend pas un contrat d'emploi avec la Société ou une filiale détenue en propriété exclusive;

« **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration;

« **enfant** » a le sens donné à cette expression dans la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I 3);

« **entreprise concurrente** » désigne une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société, de ses filiales ou entreprises liées et peuvent entrer en conflit avec elles;

« **entreprise liée** » désigne une filiale et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la Société ou une filiale de la Société détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres;

« **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants;

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;

« **information confidentielle** » désigne toute information non connue du public relative à la Société, à ses filiales et à ses entreprises liées, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs ainsi que tout renseignement personnel, sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi;

« **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres d'une société publique, y compris une information concernant :

- une émission d'actions ou de dettes;
- un changement dans les politiques de dividendes;
- un changement d'importance dans la composition de la direction;
- un changement d'importance relatif aux affaires de la société publique;

« **Loi Investissement Québec** » désigne la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

« **personne liée** » désigne le conjoint de l'administrateur, l'enfant mineur de l'administrateur ou l'enfant mineur du conjoint de l'administrateur, une personne à laquelle l'administrateur est associé ou une société de personnes dont l'administrateur est un associé, une personne morale qui est contrôlée par l'administrateur, par son conjoint, par son enfant mineur ou par l'enfant mineur de son conjoint, ou une personne morale dont l'administrateur détient 10 % ou plus des actions ou dont il est lui-même administrateur, dirigeant ou employé;

« **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté sous l'autorité de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 et qui est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1998, lequel est joint à l'annexe A des présentes;

« **renseignement personnel** » désigne un renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier;

« **Société** » désigne Investissement Québec;

« **société publique** » désigne une société dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue ou sont transigés dans le public; et

« **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V 1.1) et comprend, notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite et les options, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billets à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

1.2 Champ d'application

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs de la Société ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société détenues en propriété exclusive.

1.3 En sus des lois

Ce code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, notamment le Règlement, puisqu'en tout temps la Société désire se conformer rigoureusement aux lois et à la réglementation en vigueur, notamment celles qui régissent les valeurs mobilières et la protection des renseignements personnels.

1.4 Directives

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

2. Les principes fondamentaux

2.1 Le respect des droits de la personne

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui.

2.2 Le respect des principes d'éthique et des règles de déontologie

Tout administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2.3 Le respect de la confidentialité

Tout administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4 Le respect de l'organisation

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer la Société, ses filiales ou entreprises liées, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires et du public en général et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Cette obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. Règles de conduite

3.1 Devoirs de prudence et diligence

L'administrateur doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2 Utilisation des biens

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la personne morale dont il est membre du conseil d'administration ou ceux de ses filiales avec les siens; il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens de cette personne morale ou de ses filiales ou l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3.3 Conflits d'intérêts

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4 Avantages, bénéfices ou cadeaux

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste (ci-après un «cadeau»). Il peut toutefois accepter une invitation occasionnelle à un repas ou à un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations.

Il doit refuser tout cadeau ou toute invitation susceptible de créer un sentiment d'obligation ou d'influencer les recommandations qu'il doit faire ou les décisions qu'il doit prendre. Tout autre cadeau reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.5 Interdiction de soudoyer

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6 Vote dirigé

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7 Interdiction d'agir après cessation de fonctions

Il est interdit à tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions d'agir, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou cette filiale est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, l'administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de cette filiale.

Il ne doit pas non plus divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou ses filiales, un autre organisme ou une autre entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Les administrateurs de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

3.8 Collaboration

L'administrateur doit collaborer avec le Comité de gouvernance et d'éthique d'Investissement Québec ou son fondé de pouvoir lorsqu'il est prié de ce faire.

3.9 Vigilance

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité de la Société et de ses filiales, est invité à aviser le président du Conseil ou le président du Comité de gouvernance et d'éthique d'Investissement Québec.

3.10 Neutralité et réserve

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle, notamment si elle touche des activités politiques. Chacun, du président du conseil d'administration, du président-directeur général et de tout administrateur à temps plein, est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. Conflits d'intérêts et de loyauté

4.1 Intérêts incompatibles

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

4.2 Priorité aux fonctions

L'administrateur doit, de plus, consacrer le temps et l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.3 Conflit

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, d'une filiale ou d'une entreprise liée. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.4 Cumul de fonctions

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise, lorsque les intérêts de l'une divergent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

4.5 Titres d'une entreprise liée

Aucun administrateur ne peut à l'égard d'une entreprise liée :

- 4.5.1 bénéficier d'avantages pécuniaires établis par des mécanismes d'intéressement basés notamment sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise;

- 4.5.2 bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise, cette disposition n'empêchant pas, toutefois, le paiement d'une rente de retraite à un administrateur à temps plein, dirigeant ou employé de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui serait retraité d'une entreprise liée; ou
- 4.5.3 bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle d'une entreprise liée.

5. Divulcation et abstention

5.1 Devoir de divulgation et abstention de voter

L'administrateur qui :

- 5.1.1 est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.2 est membre du conseil d'administration, officier ou employé, ou a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.3 a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil d'administration de la Société ou de la filiale en propriété exclusive dont il est membre du Conseil ou, à sa connaissance, par tout autre palier décisionnel de la Société ou de telle filiale;
- 5.1.4 doit divulguer au président du conseil d'administration ou, en son absence, au Conseil lui-même, la nature et l'étendue de son intérêt. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, il doit faire cette divulgation au conseil d'administration. L'administrateur n'est pas tenu de s'abstenir de participer à la délibération et à la décision portant sur la question reliée à cet intérêt, à moins que son intérêt personnel dans la question considérée par le Conseil soit en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale. Dans ce cas, il doit alors s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur cette question, éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant et il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, le Conseil désigne alors un autre administrateur, qui, dans le cas de la Société, doit être indépendant, pour présider l'assemblée du conseil d'administration durant cette partie de la séance.

Aux fins du présent article, on considère qu'il y a conflit entre l'intérêt personnel d'un administrateur et les intérêts de la Société ou de sa filiale, lorsque la nature et l'importance de l'intérêt de l'administrateur, auquel est reliée la question qui fait l'objet d'une délibération ou sur laquelle porte une décision, sont telles que la décision aura ou pourrait avoir un impact économique direct et considérable sur le patrimoine de l'administrateur ou d'une personne qui lui est liée.

5.2 Manière et moment de la divulgation

- 5.2.1 La divulgation requise au paragraphe 5.1 se fait, dans le cas d'un administrateur, verbalement ou, si son intérêt personnel est en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale visée, par écrit, selon le cas, dès que le fait arrive ou se produit mais, au plus tard, lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- 5.2.2 suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- 5.2.3 suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- 5.2.4 suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

5.3 Activité commerciale normale

L'administrateur doit effectuer la divulgation requise au paragraphe 5.1 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par ce paragraphe et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société ou de la filiale visée, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

5.4 Famille immédiate

Les paragraphes 5.1 à 5.3 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou par une personne liée.

5.5 Divulgarion des droits contre la Société

L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil, avec copie au président du Comité de gouvernance et d'éthique, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, toute filiale ou contre une entreprise liée, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.6 Déclaration

Tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- 5.6.1 la déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique;
- 5.6.2 le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- 5.6.3 le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif en précisant la nature et la valeur de cet intérêt; et
- 5.6.4 au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant :
 - 5.6.4.1 sa famille immédiate, et
 - 5.6.4.2 les successions et fiducies dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

5.7 Déclaration négative

L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes 5.6.2 à 5.6.4 ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet en la forme prévue à l'annexe B et la remettre au secrétaire de la Société dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction.

5.8 Changement significatif

L'administrateur doit également produire la déclaration prévue au paragraphe 5.6 dans les 60 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

5.9 Confidentialité des déclarations

Les déclarations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.10.

5.10 Remise des déclarations au secrétaire

Les déclarations faites ou reçues en application des paragraphes 5.1 à 5.9 sont remises au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Comité de gouvernance et d'éthique ou sont consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle elles sont faites, selon le cas.

6. Transactions sur les titres de sociétés publiques

6.1 Prohibition statutaire

À cause de la nature même des activités de développement et de gestion de la Société et de ses filiales, tous les administrateurs sont susceptibles de prendre connaissance de temps à autre d'informations privilégiées concernant des sociétés publiques et dans lesquelles la Société ou une filiale détient, directement ou indirectement, des participations ou avec lesquelles la Société ou une filiale est partenaire ou, encore, avec lesquelles la Société ou une filiale entretient des négociations à l'occasion de projets de développement ou autrement.

La loi interdit à toute personne qui dispose, à l'égard d'une société publique, d'informations privilégiées ou de renseignements encore inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable, de réaliser une opération sur les titres d'une telle société, ou encore, de communiquer ou d'exploiter illégalement ces informations ou renseignements.

Tout acte qui dérogerait à cette interdiction ne ferait pas qu'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur; il constituerait en outre un manquement grave aux devoirs de ce dernier envers la Société, dont il affecterait les intérêts et ternirait l'image.

6.2 Transaction

Il appartient à chaque administrateur de juger s'il peut ou non transiger sur les titres de telle ou telle société publique dont la Société ou une filiale est actionnaire, mais les dispositions suivantes devraient être suivies :

- 6.2.1 tout administrateur ne doit en aucun cas acheter ou vendre des titres d'une telle société publique lorsque, ce faisant, il contrevient aux dispositions de la loi énoncées au paragraphe 6.1; et
- 6.2.2 tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne doit en aucun cas vendre à découvert des titres d'une telle société publique ou réaliser sur ces titres d'autres opérations pouvant constituer une spéculation ou laisser croire à une telle spéculation de sa part. Aux fins des présentes, une « vente à découvert » est une vente de titres que le vendeur ne possède pas ou qui est complétée par la livraison de titres empruntés par ou pour le compte du vendeur.

6.3 Règles de rigueur

Les règles contenues aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont de rigueur et les administrateurs ne doivent rien faire, en leur nom personnel ou au nom d'un tiers, qui puisse aller à l'encontre de ces règles. En cas de doute, l'abstention est de mise.

7. Dispenses

7.1 Dispenses d'application

Le présent code ne s'applique pas :

- 7.1.1 à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou l'équivalent (ETF, paniers de titres, etc.) à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
- 7.1.2 à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- 7.1.3 à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme membre du conseil d'administration d'une personne morale; ou
- 7.1.4 à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

7.2 Dispenses supplémentaires

De plus, le présent code ne s'applique pas :

- 7.2.1 à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- 7.2.2 à la rémunération des administrateurs, sous forme d'honoraires ou de jetons de présence, versée par la Société ou par une filiale détenue en propriété exclusive ou une entreprise liée ou au bénéfice inhérent à un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs; ou
- 7.2.3 à un contrat conclu entre la Société et une filiale détenue en propriété exclusive ou entre deux filiales détenues en propriété exclusive.

8. Comité de gouvernance et d'éthique

8.1 Responsabilités et fonctions

Sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Société et sans restreindre les responsabilités qui sont conférées à celui-ci par le Règlement, le Comité de gouvernance et d'éthique veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions. Il assure la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent code et il traite toute demande ou information relative à un manquement au présent code. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut déléguer ces responsabilités et, dans l'exercice de ses fonctions, il peut prendre connaissance des déclarations visées au paragraphe 5.10, s'assure qu'elles ne révèlent pas de contravention au présent code et fait les recommandations appropriées, s'il y a lieu.

Le comité peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités et peut déléguer ce pouvoir.

8.2 Rapport

Le comité fait rapport au président du Conseil de ses conclusions et recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. Le président du Conseil dépose ce rapport au Conseil à la séance qui suit sa réception.

8.3 Avis consultatifs

Le comité peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

8.4 Archives

Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs du comité.

8.5 Conseillers externes

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge de la Société.

8.6 Obtention préalable d'un avis consultatif

Un administrateur est présumé ne pas contrevenir aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis consultatif favorable du comité, aux conditions suivantes :

- 8.6.1 l'avis consultatif a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
- 8.6.2 l'avis consultatif a été déposé auprès du Conseil;
- 8.6.3 les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et
- 8.6.4 l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis consultatif.

8.7 Préservation de l'anonymat

Le comité préserve l'anonymat des plaignants, des requérants et des personnes qui lui communiquent des informations à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

9. Processus disciplinaire

9.1 Avis de contravention

Le Comité de gouvernance et d'éthique d'Investissement Québec qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement ou au présent code en saisit le président du conseil d'administration de la Société ou, si c'est ce dernier qui est en cause, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le président du conseil d'administration saisit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif dans les cas où ce dernier constitue l'autorité compétente pour agir.

L'autorité compétente pour agir en matière disciplinaire est i) pour les administrateurs d'Investissement Québec : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif; et ii) pour les administrateurs des filiales en propriété exclusive d'Investissement Québec, à l'exception de ceux qui sont administrateurs d'Investissement Québec : le président du conseil d'administration de la Société.

9.2 Suspension provisoire

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant sa rémunération, le cas échéant, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

9.3 Notification

L'autorité compétente fait part à l'administrateur concerné des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

9.4 Imposition de la sanction

Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé au paragraphe 9.2, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

9.5 Nature de la sanction

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

9.6 Forme de la sanction

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

9.7 Restitution des profits

L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société ou à sa filiale impliquée les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

9.8 Vote non déterminant

Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par le paragraphe 5.6, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

10. Entrée en vigueur

10.1 Moment

Le présent code entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Société.

10.2 Intervention

Chaque nouvel administrateur doit, dans les 60 jours de sa nomination, produire au secrétaire de la Société l'intervention contenue à l'annexe C.

Présence locale et internationale

Au Québec

● Places d'affaires

Baie-Comeau
Brossard
Chandler
Chibougamau
Drummondville
Gaspé
Gatineau
Joliette
Laval
Montmagny
Montréal
Québec (siège social)

Rimouski
Rouyn-Noranda
Saguenay
Sainte-Marie
Saint-Georges
Saint-Jérôme
Sept-Îles
Sherbrooke
Trois-Rivières
Val-d'Or
Victoriaville

Dans chacune des 17 régions administratives, des comités de développement régional sont en opération, formés de gens d'affaires, d'entrepreneurs et d'acteurs locaux de développement économique.

Au Canada et à l'international

● Abidjan, Atlanta, Barcelone, Beijing, Berlin, Bogota, Boston, Bruxelles, Calgary, Chicago, Dakar, Halifax, Houston, Los Angeles, Mexico, Miami, Moncton, Mumbai, Munich, New York, Londres, Ottawa, Paris, Philadelphie, Qingdao, Rabat, Rome, São Paulo, Séoul, Silicon Valley, Shanghai, Singapour, Tokyo, Toronto, Vancouver, Washington



Vous avez des questions à propos de ce rapport ?

Veuillez communiquer avec nous au
1 844 474-6367.

Élaboration des contenus : Première vice-présidence,
Stratégies et communications externes et
Première vice-présidence, Finances

Révision : Première vice-présidence,
Stratégies et communications externes,
Première vice-présidence, Gestion des risques
et affaires juridiques et Vice-présidence, Audit interne

Coordination de la création et de la production :
Première vice-présidence, Stratégies et
communications externes

© Investissement Québec, juin 2025

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-01172-4



Édifice Iberville 1
1195, avenue Lavigerie
Bureau 060
Québec (Québec) G1V 4N3

1 844 474-6367

investquebec.com

